



SYNTHÈSE

RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la zone spéciale de conservation
PLATEAU CENTRAL DE L'AUBRAC AVEYRONNAIS

FR7300871

Département de l'Aveyron



Décembre 2004

Document d'Objectifs
de la Zone Spéciale de Conservation
« Plateau central de l'Aubrac aveyronnais »
site FR 7300871

Réalisé par
« l'Office National des Forêts »



DOCUMENT DE SYNTHÈSE
Validé en comité de pilotage le 7 janvier 2004

Avec la collaboration des membres du Comité de pilotage local
(liste page suivante) présidé par M. le Préfet de l'Aveyron

Document d'Objectifs
de la Zone Spéciale de Conservation
« Plateau central de l'Aubrac aveyronnais »
site FR 7300871

Composition du comité de pilotage en vue de l'élaboration du document d'objectifs du site « Plateau central de l'Aubrac aveyronnais »

- M. le Préfet de l'Aveyron, Président du Comité de pilotage,
- M. le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement Midi-Pyrénées,
- M. le Directeur de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Chef de service du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine,
- M. le Directeur de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,
- M. le Directeur de la Direction Départementale de l'équipement,
- M. le Commissaire à l'Aménagement et au Développement du Massif Central,
- M. le Directeur de l'Agence de l'eau Adour Garonne,
- M. le chef de service de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- M. le Président du Comité Départemental du Tourisme,
- M. le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre,
- M. le Président de la Fédération Départementale de chasseurs,
- M. le Président de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique,
- M. le Président du Conseil Supérieur de la Pêche,
- M. le Président du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement,
- M. le Président du Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement,
- M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière,
- M. le Président du Syndicat de la Propriété Forestière,
- M. le Président du Syndicat de la Propriété Agricole,
- M. le Président de l'Association pour le Développement, l'Animation et la Sauvegarde de l'Aubrac,
- M. le Président de la Fédération des Œuvres Laïques,
- M. le Responsable de la Ligue de Protection des Oiseaux – Grands Causses,
- Mme la Représentante de l'Association Club Nature Aubrac – Fondation Nicolas Hulot,
- M. Christian BERNARD, botaniste,
- M. le Président de l'Association Aubrac-Terra Nostra et des Boraldes aux Inguilhens,

M. Gérard BRIANE, géographe,
M. Jacques THOMAS, Conservatoire Régional des Espaces Naturels,
M. le Directeur des Routes et des Infrastructures du Conseil Général,
M. le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées,
M. le Président du Conseil Général de l'Aveyron,
M. le Conseiller Général de Laguiole,
M. le Conseiller Général de St Chély d'Aubrac,
M. le Conseiller Général de St Geniez d'Olt,
M. le Maire d'Aurelle-Verlac,
Mme le Maire de Condom d'Aubrac,
M. le Maire de Curières,
M. le Maire de Laguiole,
M. le Maire de Prades d'Aubrac,
M. le Maire de Saint-Chély d'Aubrac,
M. le Président du Syndicat mixte des stations de ski de l'Aubrac aveyronnais,
M. le Président, Chambre de Commerce et d'Industrie de Rodez,
M. le Président, Chambre des Métiers,
M. le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron,

Document d'Objectifs / Comité de Pilotage Local	2
Avant-Propos	7
Préambule	9
Introduction.....	11
1. Le réseau Natura 2000.....	11
2. Le document d'objectifs : rôle et validité	12
2.1. Le Comité de Pilotage Local.....	13
2.2. Les Groupes de Travail.....	13
2.3. Le déroulement de la mission	14
2.4. Quelques remarques importantes	14
I. Présentation générale du site « Plateau central de l'Aubrac aveyronnais »	15
I.1. Localisation.....	15
I.2. Fiche d'identité du site	15
I.3. Contexte physique.....	16
I.3.1. Climatologie	16
I.3.2. Géologie	16
I.3.3. Pédologie	17
I.3.4. Hydrologie	18
I.4. Présentation foncière	18
I.4.1. Milieux agropastoraux.....	19
I.4.2. Milieux forestiers	20
- La forêt privée	20
- Les forêts publiques.....	20
I.5. Périmètres et contraintes administratives	21
I.5.1. Périmètres de protection des Adductions d'Eau Potable	21
I.5.2. Documents d'urbanisme	21
I.5.3. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Adour-Garonne	21
I.5.4. Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Aveyron.....	21
I.5.5. Réserves Biologiques	22
I.5.6. Intercommunalité	22
I.6. Inscription à des inventaires	22
I.6.1. Inventaires des tourbières	22
I.6.2. Inventaires ZNIEFF	23
I.6.3. Protections réglementaires.....	23
I.6.4. Mesures contractuelles	23
II. Etat des lieux du site	25
II.1. Inventaires des activités socio-économiques.....	25
II.1.1. Population.....	25
II.1.2. Agriculture	25
II.1.2.1. L'enquête pastorale.....	25
II.1.2.2. Synthèse des données agricoles.....	26
II.1.3. Sylviculture	27
II.1.3.1. Forêt privée	27
II.1.3.2. Forêts publiques.....	28
II.1.3.3. Valeurs sociales et culturelles des forêts	32
II.1.3.4. Activités socio-économiques découlant de la forêt publique.....	32

II.1.4. Tourisme	35
II.1.4.1. La notoriété de l'Aubrac	35
II.1.4.2. Les activités touristiques pratiquées en Aubrac	35
II.1.4.3. Chasse et pêche.....	37
II.1.4.4. Cueillette	38
II.1.4.5. Patrimoine historique.....	38
II.2. Inventaires biologiques	36
II.2.1. Habitats d'intérêt communautaire.....	39
II.2.1.1. Carte de localisation ; notice d'explication.....	39
II.2.1.2. Fiches habitats	51
II.2.2. Habitats d'espèces d'intérêt communautaire.....	53
II.2.2.1. Carte de localisation ; notice d'explication.....	53
II.2.2.2. Fiches espèces	57
II.2.3. Autres espèces d'intérêt patrimonial.....	59
II.2.3.1. Espèces végétales	59
II.2.3.2. Espèces animales	60
III. Définition des enjeux et des orientations de gestion	63
III.1. Contexte	63
III.1.1. Principes généraux de conservation	63
III.1.2. Réglementaire.....	63
III.2. Les fiches actions	63
III.2.1. Réflexion en Groupes de Travail.....	63
III.2.2. Objectifs généraux.....	65
III.2.3. Hiérarchisation	66
III.2.4. Agriculture	53
III.2.5. Sylviculture	97
III.2.6. Tourisme et loisirs	113
III.3. Mise en place d'une structure animatrice et coordinatrice	129
III.3.1. Nature des missions confiées à l'animateur	129
III.3.2. Pré-instruction technique des contrats pour les sites proposés au titre de Natura 2000.....	130
III.3.3. Modalités financières.....	131
III.3.4. Relations avec le Comité de Pilotage	131
III.4. Synthèse économique	133
III.4.1. Budget prévisionnel.....	133
III.4.2. Financement des actions	133
ABREVIATIONS	137
ANNEXES	139

Avant-Propos

Le document d'objectifs du site FR 7300871 « Plateau central de l'Aubrac aveyronnais » se présente sous forme de deux documents distincts :

- Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : il est destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE sera envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et sera mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il sera également disponible sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.environnement.gouv.fr/midi-pyrenees/>)

- Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Le présent DOCUMENT DE SYNTHÈSE est constitué de la manière suivante :

- Le Volume 1 qui est constitué de 3 parties :
 - Le corps du texte ;
 - Les annexes : ensemble des informations auquel le corps du texte fait référence (méthodologie, fiche de prospection, aide-mémoire pour les enquêtes, ...)
 - Les documents de communication et de concertation : listes des contacts, compte-rendus de réunions, ...)
- Le Volume 2 correspond à l'ensemble des cartes élaborées ;
- Le Volume 3 est le recueil des fiches « habitats naturels » et « espèces ».

Le DOCUMENT DE COMPILATION pourra être consulté sur demande à la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture de l'Aveyron, aux Sous-Préfectures de Millau et de Villefranche de Rouergue et à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt à Rodez.

Préambule

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de :

- zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Introduction

1. Le réseau Natura 2000

Le 21 mai 1992, la Communauté Européenne instaure, par la Directive 92 – 43 « Habitats – Faune – Flore » dite plus simplement Directive « Habitats », la mise en place d'un réseau écologique européen baptisé « Natura 2000 ». Ce réseau rassemble les sites abritant des milieux, des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire c'est à dire caractéristiques de l'une des régions biogéographiques de l'Union européenne, ici la région Atlantique, ou bien possédant une aire de répartition restreinte, ou encore en danger de disparition de part sa fragilité. Ces sites retenus pour constituer le réseau « Natura 2000 » s'appellent des « Zones Spéciales de Conservation ».

L'appartenance d'un site à ce réseau ne signifie pas pour autant sa « mise sous cloche ». En effet, l'article 2 de la Directive « Habitats » recommande expressément de tenir compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales lors de l'élaboration de mesures de gestion. D'autre part, certaines activités humaines ont jusqu'alors permis de préserver certains milieux. Ainsi, la survie de nombreuses espèces est liée au maintien d'une activité pastorale favorable à l'entretien des espaces ouverts. Le futur réseau Natura 2000 est donc mis en œuvre dans une perspective de développement durable.

Cette Directive est constituée de 24 articles dont l'article 6 qu'il convient de rappeler en partie dans cette introduction :

« Article 6 »

- 1. Pour les zones spéciales de conservation, les États membres établissent les mesures de conservation nécessaires impliquant, le cas échéant, des plans de gestion appropriés spécifiques aux sites ou intégrés dans d'autres plans d'aménagement et les mesures réglementaires, administratives ou contractuelles appropriées, qui répondent aux exigences écologiques des types d'habitats naturels de l'annexe I et des espèces de l'annexe II présents sur les sites.*
- 2. Les États membres prennent les mesures appropriées pour éviter, dans les zones spéciales de conservation, la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces ainsi que les perturbations touchant les espèces pour lesquelles les zones ont été désignées, pour autant que ces perturbations soient susceptibles d'avoir un effet significatif eu égard aux objectifs de la présente directive.*
- 3. Tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site. Compte tenu des conclusions de l'évaluation des incidences sur le site et sous réserve des dispositions du paragraphe 4, les autorités nationales compétentes ne marquent leur accord sur ce plan ou projet qu'après s'être assurées qu'il ne portera pas atteinte à l'intégrité du site concerné et après avoir pris, le cas échéant, l'avis du public.*
- 4. Si, en dépit de conclusions négatives de l'évaluation des incidences sur le site et en l'absence de solutions alternatives, un plan ou projet doit néanmoins être réalisé pour des raisons impératives d'intérêt majeur, y compris de nature sociale ou économique, l'État*

Le membre prend toute mesure compensatoire nécessaire pour assurer que la cohérence globale de Natura 2000 est protégée. L'État membre informe la Commission des mesures compensatoires adoptées. Lorsque le site concerné est un site abritant un type d'habitat naturel et/ou une espèce prioritaires, seules peuvent être évoquées des considérations liées à la santé de l'homme et à la sécurité publique ou à des conséquences bénéfiques primordiales pour l'environnement ou, après avis de la Commission, à d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur.

En complément des 24 articles, 6 annexes sont jointes à la Directive dont les deux premières sont particulièrement importantes puisque elles fixent l'identification des milieux et des espèces d'intérêt communautaire motivant la mise en place du site Natura 2000 :

- ANNEXE I: *TYPES D'HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DONT LA CONSERVATION NÉCESSITE LA DÉSIGNATION DE ZONES SPÉCIALES DE CONSERVATION,*
- ANNEXE II: *ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DONT LA CONSERVATION NÉCESSITE LA DÉSIGNATION DE ZONES SPÉCIALES DE CONSERVATION.*

Parmi les milieux et les espèces des deux annexes, certains sont désignés comme étant « prioritaires » en raison de leur raréfaction et leur danger de disparition du territoire européen. L'Union Européenne concentrera ses aides financières pour la préservation de ces éléments.

La Directive fixe aux Etats membres une obligation de résultats, chacun ayant le choix des moyens à mettre en œuvre. La France a choisi de privilégier une approche basée sur la concertation et la contractualisation.

Ainsi, chaque site Natura 2000 sera doté d'un document d'objectifs. Cette conception française de l'application de la Directive « Habitats » repose sur la volonté d'établir pour chaque site, avec l'ensemble des acteurs concernés, un véritable document de référence qui fixe, de façon très précise, les orientations de gestion et les moyens financiers d'accompagnement nécessaires à une gestion équilibrée des territoires dont l'état des lieux initial a été établi.

2. Le document d'objectifs : rôle et validité

Le document d'objectifs permet de faire le point, à un instant donné, sur les différents milieux naturels et espèces présents sur un site et leurs interactions avec les activités humaines.

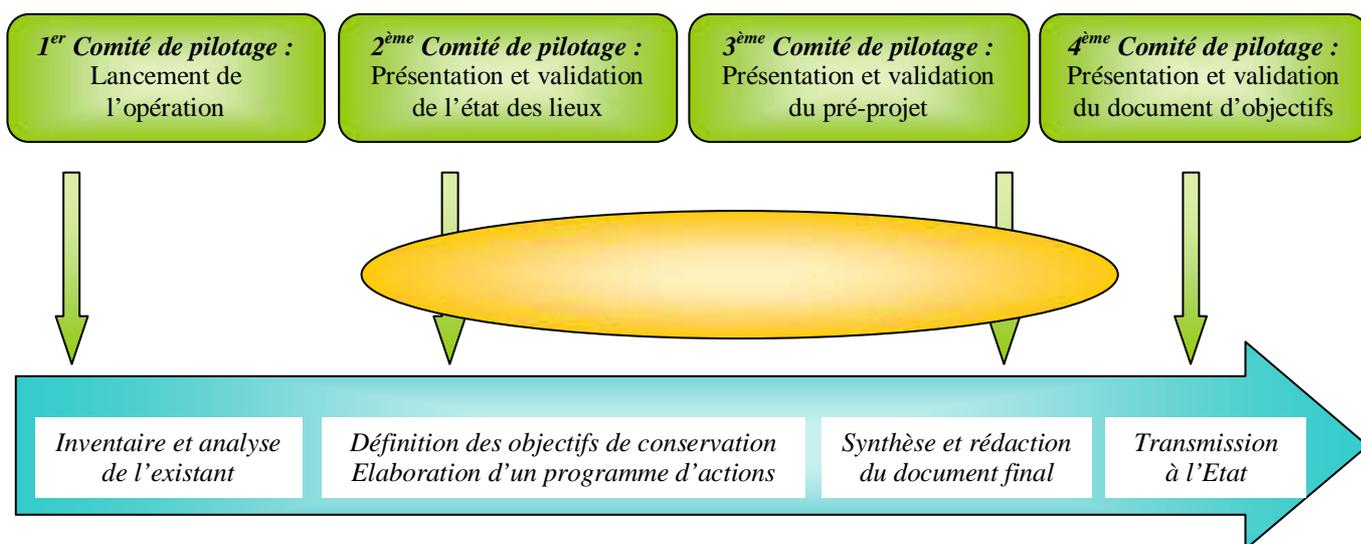
Le document d'objectifs répond aux principales obligations de la Directive Habitats :

- il précise et fait connaître ce qui fait l'intérêt du site (zones humides, forêts, pelouses, cours d'eau, espèces animales et végétales...) ainsi que l'état de conservation de ces milieux,
- il définit les actions pour maintenir ce patrimoine naturel tout en tenant compte des activités humaines présentes sur le site,

- il propose des moyens d'actions, des aides ou des contractualisations nécessaires et évalue donc les dépenses engendrées dans les ZSC,
- enfin, il permet la mise en cohérence des actions publiques qui peuvent avoir des incidences sur les habitats et les espèces du site.

L'élaboration du document d'objectifs du site « Plateau central de l'Aubrac aveyronnais » a été confiée à l'Office National des Forêts. Ce travail est officiellement lancé par l'arrêté n° 0619 du 21 avril 2001 mettant en place le comité de pilotage pris par le Préfet de l'Aveyron (cf. Fig. 1).

Fig. 1 : Les étapes et les acteurs de l'élaboration du document d'objectifs



2.1. Le Comité de Pilotage Local

Réuni sous la présidence de Monsieur le Préfet de l'Aveyron, le comité de pilotage local est l'organe central du processus de concertation.

Il examine les documents élaborés par l'ONF – en tant qu'opérateur local –, propose des modifications et valide les différentes étapes d'avancement du document d'objectifs.

Le comité de pilotage est constitué par les administrations et établissements publics (DIREN, DDAF, DDJS, CRPF, ONF, ONCFS, CSP, Agence de l'Eau...), les collectivités territoriales (Communes, SIVOM, Conseil Général et Conseil Régional...), les organisations socio-professionnelles (Chambre d'agriculture, syndicats, comité départemental du tourisme, OTSI...), des associations et l'opérateur local ; autant d'intervenants concernés par tel ou tel enjeu ou intérêt majeur pour le site.

2.2. Les Groupes de Travail

La réalisation d'un document d'objectifs est basée d'une part sur un travail de recueil de données à la fois anciennes et actualisées par des relevés de terrain, une recherche bibliographique mais également des contacts avec des acteurs locaux, et d'autre part, par un travail de concertation via des réunions et des entretiens collectifs ou individuels afin d'élaborer une stratégie de conservation prenant en compte le mieux possible le contexte local. Nous avons placé la liste des participants aux Groupes de Travail par thématique en annexe.

2.3. Le déroulement de la mission

Tableau de bord	12/2000
Outils de communication : réunions communales	01/2001
Comité de pilotage local n°1	04/2001
Outils de communication : bulletin de liaison n°1	04/2001
Analyse bibliographique	01 à 04/2001
Analyse et cartographie foncière	01 à 04/2001
Identification des acteurs et des logiques économiques	01 à 04/2001
Inventaire cartographique des données humaines et économiques	03 à 07/2001
Analyse des systèmes de production	06 à 08/2001
Caractérisation et cartographie des habitats	06 à 08/2001
Caractérisation et cartographie des habitats d'espèces	06 à 08/2001
Comité de pilotage local n°2	10/2001
Outils de communication : bulletin de liaison n°2	11/2001
Fiches descriptives et analyses	01 à 06/2002
Indicateurs et protocoles suivis	01 à 06/2002
Groupes de travail	01 à 06/2002
Proposition d'actions	01 à 06/2002
Document synthétique	01 à 06/2002
Outils de communication : réunions communales	04/2002
Hierarchisation des enjeux	06/2002
Comité de pilotage local n°3	06/2002
Outils de communication : bulletin de liaison n°3	06/2002
Caractérisation et cartographie des habitats	06 à 08/2002
Caractérisation et cartographie des habitats d'espèces	06 à 08/2002
Fiches descriptives et analyses	08 à 12/2002
Document synthétique	08 à 12/2003
Document compilation	08 à 12/2003
Comité de pilotage local n°4	01/2004
Outils de communication : bulletin de liaison n°4	02/2004

Au niveau du Droit Français, l'Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 achève la transposition des Directives « Habitats » et « Oiseaux » au sein du code de l'environnement. Les décrets d'application du 8 novembre et du 20 décembre 2001 précisent les modalités de mise en œuvre les dispositions de cette ordonnance.

Plusieurs circulaires en précisent l'application ; une nouvelle sur l'évaluation des incidences devrait être prochainement diffusée.

2.4. Quelques remarques importantes

- La Directive « Habitats » ne comporte aucun aspect réglementaire direct. En effet, comme nous l'avons vu plus haut, le principe même de sa validité repose sur l'acceptation et le volontariat des personnes exerçant sur le site. De même, les activités, telles que la pêche ou la chasse, conservent leur réglementation en vigueur.
- La Directive « Habitats » ne modifie pas les principes de propriété privée.

I. Présentation générale du site « Plateau central de l'Aubrac aveyronnais »

I.1. Localisation

Les monts et plateaux d'Aubrac s'étendent sur environ 1 600 km² au sud des monts du Cantal et de la Truyère, et au nord de la rivière Lot et des Causses, Comtal, de Séverac et de Sauveterre.

La partie centrale, la plus élevée, dessine un faite de 23 km orienté nord-ouest / sud-est depuis le Roc du Cayla (1 298 m) jusqu'au Signal de Mailhebiau (1 469 m). Vers le sud et le sud-ouest de cet axe, la pente générale est forte et le versant, assez boisé, est entaillé par les nombreuses vallées (appelées « boraldes ») des affluents du Lot.

Le plateau de l'Aubrac se prolonge à l'est par le Gévaudan, région semi-boisée dont l'altitude varie entre 1 000 et 1 200 m, traversée par la route nationale n° 9 de St Chély d'Apcher à Marvejols et l'autoroute A75.

Vers l'ouest, de Laguiole au Lot et à la Truyère, le plateau de Viadène présente un caractère plus bocager. Il est habituellement considéré comme faisant partie de l'Aubrac.

Administrativement, trois départements et trois régions se partagent l'Aubrac depuis le lieu-dit « la croix des trois évêques » : le Cantal (Auvergne) et la Lozère (Languedoc-Rousillon) pour le plateau ; l'Aveyron (Midi-Pyrénées) possède la région des boraldes et de la Viadène.

Le site « Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais » proposé au titre du futur réseau de Zones Spéciales de Conservation est situé en Midi-Pyrénées dans le département de l'Aveyron mais contigu aux départements de la Lozère à l'est et du Cantal au nord. L'Aubrac cantalien dispose d'un DOCOB validé depuis 2001 et l'Aubrac lozérien possède un projet non retenu de site Natura 2000.

I.2. Fiche d'identité du site

Numéro d'identification du site : FR 7300871

Région concernée : Midi-Pyrénées

Département concerné : Aveyron

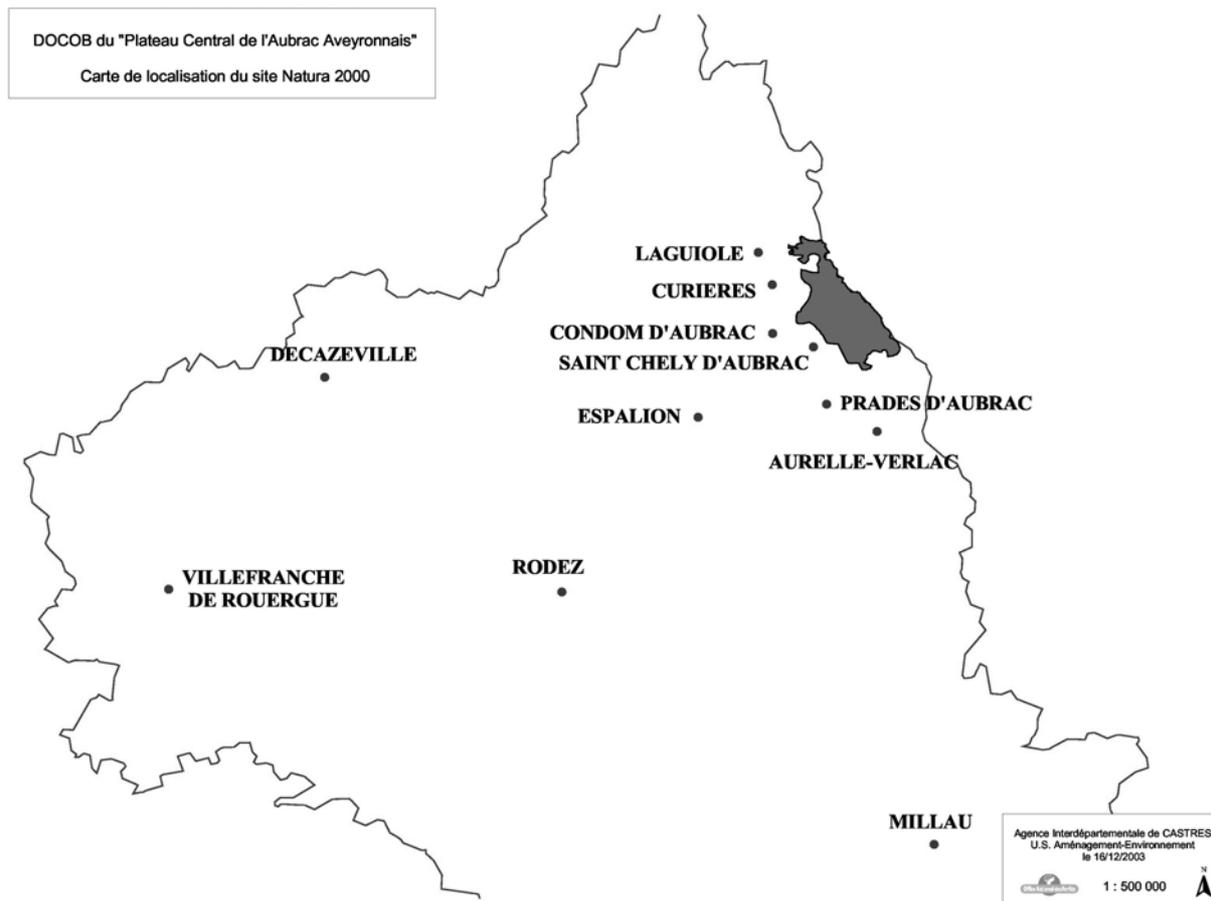
Six communes concernées : Laguiole, Curières, Condom d'Aubrac, St-Chély d'Aubrac, Prades d'Aubrac, Aurelle-Verlac

Superficie : 7 070 ha

Altitude minimale : 900 mètres

Altitude maximale : 1 439 mètres (Truques d'Aubrac)

Intérêt du site : milieux aquatiques et zones humides, tourbières, quatre espèces d'intérêt communautaire dont une prioritaire, la Ligulaire de Sibérie



I.3. Contexte physique

I.3.1. Climatologie

Le plateau de l'Aubrac se situe dans l'aire climatique atlantique à tendance montagnarde caractérisée par :

- une absence de contrainte hydrique avec 1 400 mm de précipitations en moyenne annuelle,
- un froid hivernal très vif : température moyenne annuelle de 8°C à 10°C environ. Les vents d'ouest et du nord y sont fréquents et accentuent l'effet du froid,
- un enneigement important mais irrégulier (20 à 40 jours de neige par an),
- une période de gel importante (plus de 100 jours de gel par an).

Ces données sont issues de la station climatique de référence de Laguiole (1030 m).

I.3.2. Géologie

Du point de vue minéralogique, l'Aubrac comprend un soubassement de schistes à séricite, de gneiss à amphibolite et d'amphibolites traversées par des filons de granulites et de granites porphyroïdes.

Les schistes affleurent très largement sur le versant occidental, les gneiss dans la région de Marvejols et dans la partie sud du massif ; quant aux granites et granulites, ils occupent de

rare surfaces au sud-ouest de Laguiole et surtout sur le plateau où ils sont cependant assez largement recouverts de dépôts glaciaires.

C'est vraisemblablement depuis le miocène inférieur jusqu'au pliocène supérieur que les volcans ont recouvert le socle ancien et les calcaires issus des mers secondaires de basaltes, d'andésites et de tufs. Il s'agit en effet d'un volcanisme fissural qui a traversé le socle cristallin.

Ces roches éruptives ont été disloquées par l'érosion. De nos jours, elles constituent une carapace plus ou moins déchiquetée du massif.

Pour ce qui est des particularités du site Natura 2000, les tourbières, celles-ci voient souvent leur origine dans le surcreusement glaciaire, qui a créé une succession de petites cuvettes favorables à la stagnation de l'eau, sur une roche mère volcanique, le basalte.

Les glaciations : le dernier glacier (würmien) a modelé l'Aubrac, laissant les traces tangibles de son activité dans les paysages actuels :

- Roches striées (Montorzier),
- Blocs erratiques (Marchastel),
- Dépôts morainiques (Usanges),
- Lacs et dépressions (St Andéol, Salhiens...)

Après érosion, l'Aubrac présente plusieurs types de roches mères affleurantes d'origines différentes :

- magmatique (granite, basalte),
- métamorphique (micaschistes, gneiss),
- sédimentaire (dépôts morainiques, alluvions).

1.3.3. Pédologie

Les sols sont acides ; ils correspondent à des sols montagnards d'altitude supérieure à 1 000 mètres, formés sous climat froid. L'activité microbienne réduite de ces sols entraîne une accumulation de matière organique en surface. Outre les sols hydromorphes des tourbières proprement dites, la zone concernée par le Docob présente les types de sols suivants :

- les sols bruns andiques, à pierrosité élevée et à teneur faible en matière organique,
- les andosols, à teneur élevée en matière organique, riches en allophanes, poreux et perméables, qui favorisent la rétention en eau.

Le niveau trophique du sol varie entre un type oligotrophe et un type hyperoligotrophe ; cependant, dans le cadre de la rédaction de ce Docob, aucune étude pédologique n'a été réalisée spécifiquement sur la zone.

I.3.4. Hydrologie

Du point de vue hydrographique le site est partagé entre deux bassins versants importants : le bassin versant de la Truyère et celui du Lot. Le partage des eaux se situe autour de la limite ente les communes de Laguiole et de Curières.

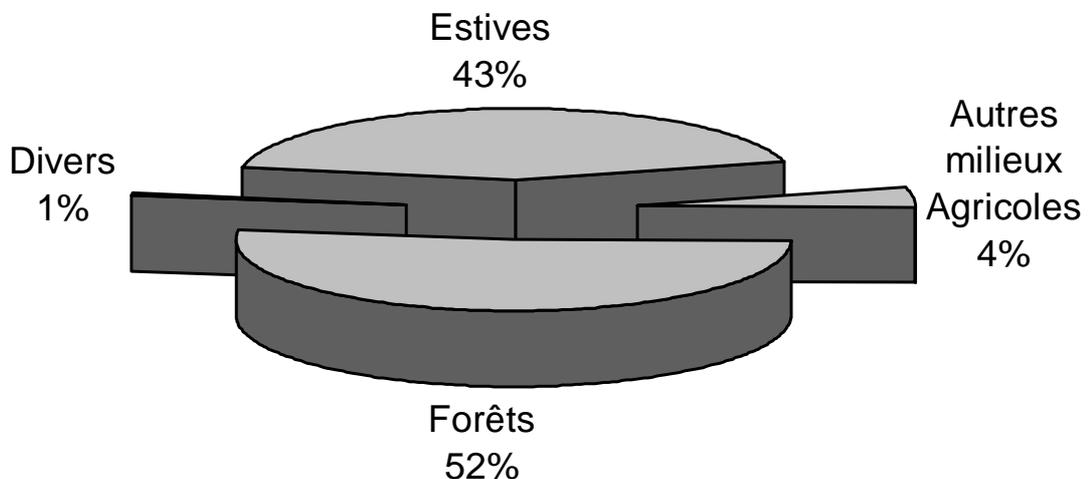
La zone située sur le territoire de la commune de Laguiole regroupe les sources du ruisseau du Vayssaire qui alimente, pour partie, le ruisseau de la Selves juste en aval de la commune de Soulages-Bonneval. La Selves est la partie amont d'un vaste système hydrographique qui draine des dizaines de cours d'eau – et de plans d'eau avec les lacs de Maury et de la Selves - avant de se jeter dans la Truyère. Les tourbières et les zones humides sont donc l'une des sources de ce vaste réseau hydrologique. Elles s'insèrent dans l'ensemble par le stockage et la lente redistribution des eaux (rôle d'éponge), notamment en périodes sèches, par l'atténuation des phénomènes de crues et participent ainsi de façon importante à la qualité et la quantité des eaux (d'après N. DUPIEUX 1998).

Sur les autres territoires au sud de ce réseau et concernant le reste du site Natura 2000, les différentes sources alimentent les boraldes, cours d'eau profondément creusés dans le plateau et se jetant dans le Lot. On retrouve le Menepeyre, la boralde de la Poujade, la boralde de Saint Chély, le ruisseau des Mousseaux, le Bru, le Merdanson. Là encore, différentes tourbières, zones humides et lacs viennent tamponner les variations de nappe et réguler les débits de ces cours d'eau montagnards.

On réalise l'importance du vecteur « eau » sur le site. En effet, le maintien de la qualité de l'eau est primordial puisque les différentes sources approvisionnent les tourbières et sont également les zones de présence de l'écrevisse à pattes blanches et de la loutre d'Europe. Des pollutions anthropiques peuvent ainsi se déplacer par ce vecteur et venir perturber des zones sensibles éloignées de la source de pollution. Cette préoccupation implique de ne pas seulement considérer le cours d'eau lui-même mais de prendre en compte la totalité du bassin versant et de proposer des mesures de gestion à cette échelle.

I.4. Présentation foncière

Fig. 2 : Occupation du sol



La figure 2 nous indique que la moitié de la surface du site est occupée par l'agriculture, l'autre moitié étant forestière. Les milieux ouverts sont pratiquement tous valorisés par l'élevage avec la majeure partie allouée aux estives (pâturage extensif d'été), les 4% restant se composant de prairies de fauche.

1.4.1. Milieux agropastoraux

Les paysages que l'on trouve sur l'Aubrac sont le résultats du travail des hommes depuis des générations. Ces milieux sont par conséquent entièrement liés aux activités humaines. Sans cette présence, l'Aubrac serait vraisemblablement aujourd'hui une immense forêt de hêtre.

On trouve sur le plateau :

- des estives appelées également « montagnes » (montagne de Canuc, montagne d'Emburnac...)
- des prairies de fauche qui peuvent être pâturés à certaines périodes
- des tourbières et autres zones humides qui ont pu être vécues comme une gêne pour l'éleveur
- des landes pâturées ou non.

Tous ces milieux ouverts, pâturés, sont soumis à une série de régimes de propriétés aussi variés que la flore sur une estive !

- dans le cas le plus simple, le propriétaire est aussi l'exploitant en mode de faire valoir direct,
- les modes de faire valoir indirect sont plus divers :
 - en cas de location de la parcelle, on parle de fermage : un contrat écrit lie le propriétaire à l'éleveur,
 - hors fermage, on trouve encore une diversité de situations qui sont accompagnées de leur bouquet de problèmes :
 - une autorisation écrite dans le meilleur des cas peut être établie,
 - mais souvent seule une autorisation orale engageant l'éleveur et le propriétaire,
- enfin, en panachage des modes de faire valoir directs et indirects, on peut trouver sur une estive des bêtes du propriétaire plus d'autres bêtes d'origine extérieure à son troupeau.

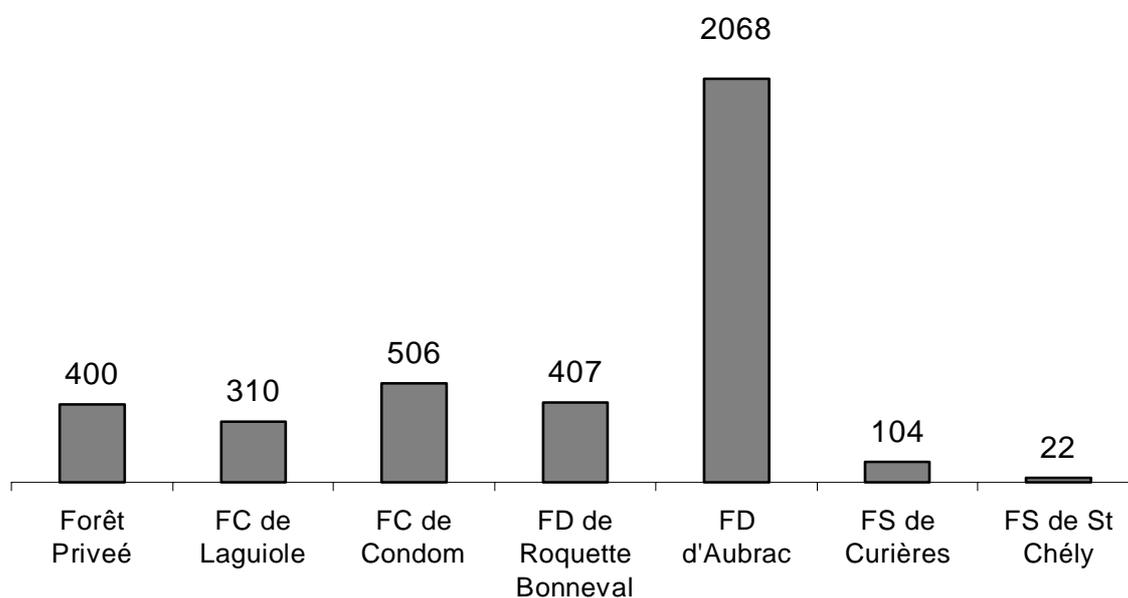
A ces différentes situations en propriété privée, viennent se rajouter les droits d'usage :

- droits d'usage en domaine privé de l'état, le domaine domanial,
- droits d'usage en domaine privé des Communes et des Sections de Communes.

Autant dire que l'exception culturelle aubracienne est corsée !

1.4.2. Milieux forestiers

Fig. 3 : Répartition des différentes forêts sur le site (ha.)



NB : surface en forêt communale : 816 ha., en forêt sectionale : 126 ha. et en forêt domaniale : 2 475 ha.

- La forêt privée (Cf. Fig. 3)

La surface moyenne des propriétés (51 propriétaires différents pour 400 hectares de forêt) est de 8 ha. ce qui recouvre des disparités très importantes puisque la plus petite fait 11 ares et la plus grande 50 ha.

Le type de peuplement le plus largement représenté est la futaie de hêtre, dans l'ensemble régulière et plutôt vieillie.

Les forêts privées, si elles ont une surface supérieure à 25 ha., sont dans l'obligation de mettre en place un Plan Simple de Gestion (PSG).

Sur le site du Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais, un seul PSG est mis en place.

- Les forêts publiques (Cf. Fig. 3)

Six forêts publiques sont réparties entre les forêts domaniales, les forêts communales ou les forêts sectionales :

- Forêt Domaniale d'Aubrac (2068 ha.)*
- Forêt Domaniale de Roquette Bonneval (407 ha.)*
- Forêt Communale de Laguiole (310 ha.)*
- Forêt Communale de Condom (506 ha.)*
- Forêt Sectionale de Curières (104 ha.)*
- Forêt Sectionale de St Chély (22 ha.)*

* : surfaces incluses dans le site Natura 2000 du Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais.

I.5. Périmètres et contraintes administratives

I.5.1. Périmètres de protection des Adductions d'Eau Potable (AEP)

Sur le site Natura 2000 du Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais, sont actuellement recensés 4 captages d'eau potable. Ils sont tous situés en forêt publique pour moitié sur le territoire de la commune de Laguiole et pour l'autre moitié sur celui de la commune de Prades d'Aubrac. Aucun d'eux ne bénéficie pour l'instant d'un périmètre de protection.

I.5.2. Documents d'urbanisme

Voici la situation pour les six communes du site :

- Aurelle-Verlac ne possède pas de document d'urbanisme,
- Condom d'Aubrac a commencé la réflexion sur l'élaboration d'une Carte communale, équivalent du PLU pour les petites communes en quelque sorte,
- Curières possède une Carte communale,
- Laguiole possède un POS qu'elle souhaite faire évoluer en PLU,
- Prades d'Aubrac ne possède pas de document d'urbanisme,
- Saint Chély d'Aubrac, quant à elle, a aussi amorcé la démarche de Carte communale.

I.5.3. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du Bassin Adour-Garonne

Le SDAGE a été adopté le 24 juin 1996 par le Comité de Bassin et approuvé par le Préfet coordinateur de bassin, le 6 août 1996. Ce schéma directeur organise l'action publique sur quinze ans pour l'eau et les milieux aquatiques. Il répond aux besoins des activités humaines dans le respect des équilibres naturels et appelle à sa mise en œuvre par tous les partenaires (élus, usagers, industriels, agriculteurs...).

Le SDAGE a une portée juridique définie par l'article 3 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 qui stipule « *les programmes et les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendus compatibles avec leurs dispositions. Les autres décisions administratives doivent prendre en compte les dispositions des schémas directeurs* ».

Le massif de l'Aubrac est identifié comme une « zone verte » par le SDAGE. Cette zone verte se situe dans le sous-bassin du Lot amont et Truyère. Son principal intérêt réside dans le fait que c'est un véritable château d'eau formé d'une mosaïque de zones humides et de tourbières. Ce classement implique une attention accrue de ces secteurs remarquables appelant une gestion conservatoire et/ou une restauration.

I.5.4. Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Aveyron

Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole de l'Aveyron est en cours de rédaction, sa validation est prévue pour le début 2004.

1.5.5. Réserves Biologiques

Deux Réserves Biologiques ont été mises en place sur le site Natura 2000 :

- la Réserve Biologique Forestière de la Vergne Noire d'une dizaine d'hectares (plus 80 ha. de zones tampons) sur le territoire de la commune de Laguiole. Son plan de gestion est établi pour la période de 2000 à 2014. Il se fonde sur la protection d'une tourbière remarquable et de la zone à Ligulaire de Sibérie,
- la Réserve Biologique Dirigée des Tourbières d'Aubrac de 400 hectares sur le territoire des communes de Saint Chély d'Aubrac, de Prades d'Aubrac et de Condom d'Aubrac. Son plan de gestion couvre la période de 1998 à 2013. La principale richesse de cette réserve concerne le vaste complexe tourbeux de la Source du Roc.

1.5.6. Intercommunalité

- Syndicat des Communes du Nord Aveyron, regroupe 23 communes du nord Aveyron dont l'ensemble des communes situées dans le périmètre Natura 2000. Ce syndicat s'attache à mettre en réseau les communes autour du tourisme, de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat et du cadre de vie. Comme exemple d'actions intéressantes pour la communication autour de la préservation de l'environnement ; nous pouvons citer la « Maison de l'Aubrac ».
- SIVOM de Laguiole : regroupe pour ce qui nous concerne les communes de Laguiole et Curières.
- SIVOM de St Chély d'Aubrac : concerne les communes de St Chély d'Aubrac et de Condom d'Aubrac.
- SIVOM de St Geniez d'Olt regroupe sur le site les communes de Prades d'Aubrac et d'Aurelle-Verlac.
- Projet de « Pays Nord Aveyron », encore fermement discuté à tous les niveaux ; regrouperait 62 communes.
- Réflexion sur un projet de Parc Naturel Régional.

I.6. Inscription à des inventaires

1.6.1. Inventaires des tourbières

- Life Tourbières : programme de 1996 à 1999,
- MAE 1995
- L'ADASEA participe par une convention avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à un inventaire des tourbières et à la mise en place de contrats de gestion sur ces milieux entre juillet 2002 et fin 2003.

1.6.2. Inventaires ZNIEFF

Lancée à la demande du Ministère de l'Environnement à partir de 1981, cette démarche devait répondre à deux exigences qui sont l'aide à la décision dans une optique de respect des richesses naturelles lors des aménagements et d'autre part l'évaluation et le suivi de la partie la plus remarquable de notre patrimoine naturel.

Quatorze ZNIEFF de type 1 sont recensées sur le site Natura 2000 :

- 0300.0001 : grande prairie d'Aubrac et boralde du ruisseau d'Aubrac,
- 0300.0003 : zone tourbeuse de la Source du Roc et de la boralde de St Chély,
- 0300.0004 : zones tourbeuses du Pendouliou de Ramel et des sources du Merdanson,
- 0300.0006 : réservoir et tourbières du Pesquier-haut,
- 0301.0001 : tourbière des Landes du Puech,
- 0301.0008 : zone humide du Triadou,
- 0301.0012 : tourbière de la Vergne Noire,
- 0301.0013 : zone humide du Puech de Montarquié,
- 0301.0014 : les Pendelies,
- 0301.0015 : zones humides des Troubaldes,
- 0301.0016 : tourbières du carrefour de St Urcize,
- 0301.0017 : tourbière du Prat Fangous,
- 0301.0018 : tourbière des Inguillens,
- 0301.0019 : tourbière du Puech de Serres ou tourbière des Combettes.

Une ZNIEFF de type 2 recouvre la totalité du massif de l'Aubrac.

1.6.3. Protections réglementaires

La zone du parcours botanique de la commune de Laguiole qui comprend la tourbière de la Vergne Noire bénéficie actuellement d'un arrêté municipal protégeant les espèces végétales du site. Cet arrêté date du 21 mai 1988.

Deux Réserves Biologiques sont présentes sur le site : la RBF de la Vergne Noire et la RBD des Tourbières d'Aubrac (cf. § I.5.5).

1.6.4. Mesures contractuelles

- Le Life Nature « tourbières de Midi-Pyrénées »,
- Les Opérations Locales Agri-Environnement concernant les tourbières et zones humides comme l'opération locale « protection des tourbières et zones humides de l'Aubrac et du Lévezou » qui a été lancée en 1995 et s'appliquait à 5 cantons de l'Aubrac (Ste-Geneviève-sur-Argence, St Chély-d'Aubrac, St-Amans-des-Côts, Laguiole, Mur-de-Barrez) et 3 cantons du Lévezou (Pont-de-Salars, Salles-Curan, Vezins-de-Lévezou).

L'objectif de l'opération était de préserver les milieux humides en permettant à la flore et à la faune typique de ces écosystèmes de se maintenir et de se développer.

Le cahier des charges qui avait été élaboré prenait en compte la diversité des situations :

- 2 contrats concernant des parcelles pâturées,
- 1 contrat concernant les parcelles fauchées,
- 1 contrat pour des parcelles situées en ZNIEFF

Chaque contrat présentait des objectifs et des contraintes adaptés aux spécificités locales. L'accent avait été mis sur la continuité de pratiques agricoles extensives. En effet, l'abandon de l'utilisation des zones humides pour le pâturage ou la fauche favorise l'enfrichement et la fermeture du milieu. Réintégrer les zones humides dans le fonctionnement des exploitations agricoles était donc tout aussi important que d'éviter le drainage, ou la mise en culture.

Le bilan de la Mesure Agri-Environnementale « protection des tourbières et des zones humides de l'Aubrac et du Lévezou » s'avère positif à plus d'un titre. En effet, ce ne sont pas moins de 850 ha de tourbières et de prairies humides réparties sur 340 sites qui ont été gérées et préservées. Plus de 130 agriculteurs ont adhéré volontairement à cette mesure agri-environnementale.

Encore, la grande satisfaction de cette opération reste la prise de conscience de l'intérêt des zones humides. En effet, ce que beaucoup voyaient comme des « moulenq » ou des « pesquiers » sans grande valeur ont réalisé toute l'importance patrimoniale de ces milieux. (Richesse de la flore, avec des plantes rares qui ne poussent que dans les zones humides, gestion de la qualité de l'eau, atténuation des crues et soutien des débits d'étiage, zone de reproduction, de refuges et de nourrissage pour de nombreuses espèces animales, ressource fourragère par le maintien d'une herbe verte même au plus fort de l'été, territoires prisés pour la chasse et permettant un apport d'eau régulier aux ruisseaux, ce qui est parfois salvateur pour beaucoup de poissons).

II. Etat des lieux du site

II.1. Inventaires des activités socio-économiques

II.1.1. Population (données issues du recensement de 1999)

La population cumulée des six communes concernées par Natura 2000 représente environ 3000 personnes. La densité moyenne oscille autour de 9 habitant/km² alors que la moyenne départementale est de 30 habitant/km². Cette population a globalement diminué sur une période de 20 ans, ceci étant dû essentiellement au vieillissement de la population et au départ d'une partie jeune de la population.

II.1.2. Agriculture

Une enquête (jointe en annexe) a été réalisée en début d'année 2002 auprès des exploitants des milieux ouverts d'intérêt communautaire afin de connaître leurs pratiques en matière de gestion de la parcelle, de chargement, de fertilisation. Cette enquête avait pour finalité de permettre de s'inspirer des pratiques en vigueur sur le site, compatibles avec les milieux puisqu'elles les ont façonnés depuis des siècles, pour faire ressortir les modes de gestion à préconiser à l'avenir.

II.1.2.1. L'enquête pastorale

- Le protocole

Le point de départ de l'enquête a été le cadastre en mairie sur lequel il a fallu faire coller la couche d'Habitats de milieux ouverts concernés par les pratiques agricoles. A partir de là, nous connaissions les propriétaires des parcelles présentant ces milieux et, le cas échéant, l'exploitant s'il est différent du propriétaire.

Nous tenons à remercier les employés des mairies qui nous ont accueillis et parfois même aidés grâce à la connaissance de leur commune, à retrouver les exploitants des parcelles.

La rédaction de l'enquête s'est attachée à cerner les interrogations sans devenir trop inquisitrice ou trop lourde non plus. Cette demande d'informations s'articule autour de l'exploitant et de son exploitation, de son troupeau, de la végétation de sa parcelle, de ces éventuels projets et de la perception qu'il a de la démarche Natura 2000.

Elle a été réalisée dans 5 des communes mais auprès des exploitants des 6 communes concernées par Natura 2000 (pour des raisons de commodité, deux exploitants d'Aurette-Verlac ont été invités à se déplacer sur St Chély).

- Les résultats

La répartition des exploitations s'organise ainsi sur le site :

- 51 propriétaires-exploitants et 37 exploitants non propriétaires,
- parmi ces exploitants (propriétaires ou non) : 3 GFA, 8 EARL, 3 GAEC,
- 7 sont déjà engagés dans une démarche de CTE,
- 7 lots d'usages communaux, sectionaux ou domaniaux.

	Milieux		
	Nardaie	Pré de fauche	Zone Humide
Propriétaire Communal /Etat /Particulier	2/2/3	0/0/2	1/1/4
Exploitant Location Communal /Droit d'usage domanial /Particulier	14/2/3	0/0/2	6/1/4
CTE en cours ou prévu	>4	2	>4
Chargement (bêtes/ha)	0,92±0,27		0,94±0,24
Drainage	0	1	1
Période de pâturage	25/05-13/10		25/05-13/10
Date de fauche		Vers mi-juillet	
Fertilisation	0 pour 5 exp. 250 kg/ha max.	200 kg/ha	0 pour 3 exp. 200 kg/ha max.
Amendement	0 pour 3 exp. 250kg/ha max de chaux ou scories	Chaux ou scories	0 pour 2 exp. entre 150 et 250 kg/ha de chaux ou scories

Il faut d'abord préciser qu'il y a eu un certain absentéisme (de l'ordre de 40%) lors des réunions, mais les agriculteurs présents lors de cette enquête ont réservé un bon accueil à la démarche et se sont montrés intéressés par l'apport d'informations. L'enquête a permis de connaître les pratiques de gestion des milieux d'intérêt communautaire et a donné une idée de l'état actuel, mais aussi à venir, des exploitations.

II.1.2.2. Synthèse des données agricoles

D'autres données issues de l'ADASEA, du RGA et des statistiques agricoles nous ont permis d'apprécier la réalité du monde agricole sur le site Natura 2000 du plateau central de l'Aubrac aveyronnais (Cf. Fig. 4).

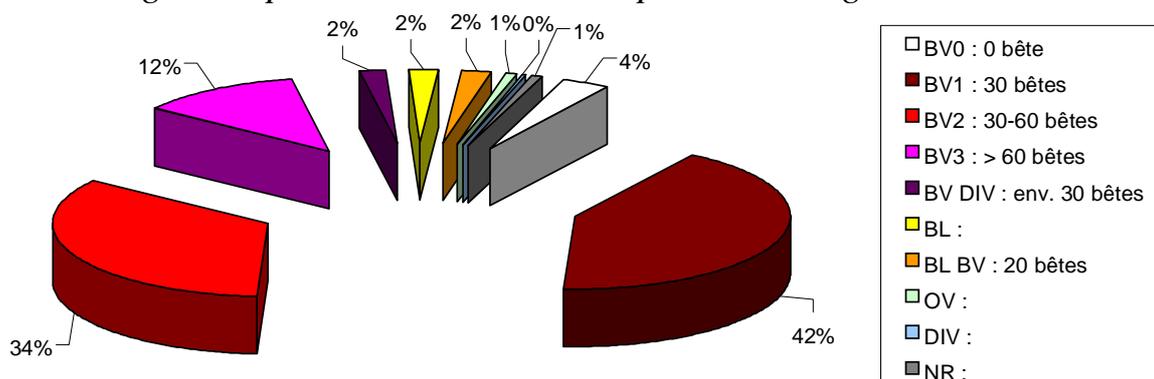
Les surfaces agricoles couvrent près de 3260 ha soit environ 46 % du site. Avec 446 UTA (Unité de Travail Annuel), soit environ 45% de la population active, l'agriculture représente une des activités économiques majeures pour cette zone de montagne.

La gestion de ces estives appelées « montagnes » :

A partir de 1 000 m d'altitude, les pâturages sont le plus souvent privés ; les estives ainsi individualisées sont appelées des « montagnes » (montagne de Canuc, montagne d'Emburnac,...). Les pâturages sont utilisés du mois de mai aux premiers froids généralement courant octobre. Les troupeaux proviennent de fermes proches dont certaines situées à seulement quelques kilomètres dans les départements voisins du Cantal et de la Lozère.

Les troupeaux sont essentiellement composés de couples mère/veau et parfois de jeunes bovins. L'élevage laitier ayant pratiquement disparu, l'agriculture de l'Aubrac est très majoritairement axée sur la production de viande bovine basée sur la valorisation des prairies naturelles d'altitude. En effet, 90 % des exploitations ont un système de production « bovin viande strict », les veaux produits partent en Italie pour y être « engraisés ».

Fig 4 : répartition des modes de production agricoles



Plusieurs produits bénéficient de signes officiels de reconnaissance de leur qualité : fromage AOC de Laguiole, Génisses « Fleur d'Aubrac », Bœufs Fermiers d'Aubrac.

La production de viande bovine est basée sur un système d'affouragement extensif à deux variantes :

- le « bourret d'herbe », (âgé de 18 mois) avec la montée en estive de fin mai à mi-octobre.
- Le « broutard repoussé », vendu de 9 à 12 mois.

Beaucoup d'exploitations travaillent avec les deux systèmes et vendent les produits de 9 à 18 mois, selon l'âge et la conformation.

Le chargement oscille entre à 0,9 et 1,2 UGB/ha ; il est stationnaire depuis plusieurs décennies.

Les amendements des pâturages sont fonction de l'éloignement du siège de l'exploitation. Ainsi, lorsque le siège est très éloigné des « montagnes », les apports sont beaucoup moins fréquents, voire nuls. L'intensification des pratiques agricoles concerne principalement les abords du siège d'exploitation.

Actuellement, les apports moyens s'élèvent à 1 tonne à l'hectare tous les deux à trois ans (soit 500 kg/ha/an maximum). Cet amendement est constitué de carbonate de chaux, de scories potassiques (0-6-12) et de 6% de scories bi-calciques.

Compte tenu de la longueur de l'hiver et la nécessité de nourrir les bêtes dans les étables, certaines montagnes sont en partie fauchées. Cette pratique dépend de la qualité du site : pente, amas de pierres, éloignement du siège d'exploitation.

II.1.3. Sylviculture

La forêt sur le site du Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais représente avec ses 3800 ha. 52% de la surface du site. Ce massif peut être divisé en deux parties : les forêts publiques (domaniales, communales, sectionnelles) qui sont gérées par l'ONF et comptent pour plus de 90% de la surface forestière et les forêts privées. L'analyse de la forêt privée a été confiée au CRPF par l'opérateur.

II.1.3.1. Forêt privée (400 ha. répartis en 19 unités et 51 propriétaires)

Afin d'estimer la surface de la forêt privée, le CRPF a procédé à une enquête cadastrale en reportant les surfaces forestières non soumises au régime forestier (communales,

sectionales ou domaniales) et qui sont donc par conséquent privées. La surface ainsi déduite a été estimée autour de 400 ha.

La forêt privée dans son ensemble ne représente qu'une faible proportion (6%) de la surface totale du "plateau central de l'Aubrac aveyronnais", ce qui constitue une exception dans l'ensemble des sites aveyronnais proposés au titre de Natura 2000.

Cinquante et un propriétaires ont été recensés, se partageant les 400 hectares du secteur. La surface moyenne ressort donc à 8 hectares, ce qui recouvre, comme toujours, des disparités très importantes. Ainsi, la plus importante propriété boisée est de 50 hectares, et la plus petite de 11 ares. En fait, 12 propriétaires détiennent 77% de la surface de la forêt privée du secteur

Un seul PSG agréé en cours de validité, est recensé sur le secteur. Cette propriété représente 26,57 ha.

S'agissant de forêt privée à la gestion non planifiée, le déclenchement d'activités économiques est fonction des intentions, besoins, objectifs ou opportunités ressentis par le propriétaire qui jouit librement de son droit de propriété, dans le respect des lois et règlements. Ces propriétaires peuvent changer d'attitude de façon imprévisible, en fonction des événements divers de la vie : éloignement ou rapprochement de domicile, cessation d'activité professionnelle, mutations (successions ou ventes), bénéfice d'un conseil ou d'une formation, besoins financiers, mais aussi du contexte économique et social : marché du bois, aides financières etc. etc. Toute opération actuellement rare ou ne se pratiquant pas peut donc se déclencher à tout moment, dès l'instant où elle est possible.

En ce qui concerne la propriété bénéficiant d'un PSG, certaines opérations sont effectivement planifiées. Cependant, le propriétaire peut, conformément au code forestier et sans devoir obligatoirement en prévenir le CRPF, avancer ou retarder de 5 ans chacune de ces opérations. Il peut aussi, à tout moment modifier ou refaire son PSG (dans ce cas, l'agrément du CRPF sera, bien sûr, nécessaire).

Les activités économiques ne peuvent donc être ni systématiquement prévues, ni systématiquement connues du CRPF qui n'est pas un organisme chargé de la gestion directe des forêts privées.

Elles ne peuvent l'être qu'à l'occasion de contacts, soit lors d'un conseil individuel sollicité par certains propriétaires, soit à l'occasion d'actions de développement, de formation ou d'études menées spécifiquement.

Ces activités économiques sont ici forcément limitées, compte tenu des faibles surfaces concernées.

II.1.3.2. Forêts publiques

La gestion de chaque forêt publique est programmée dans le temps par des documents de planification appelés des « aménagement forestiers », établis pour une durée de 15 à 20 ans.

L'aménagement forestier doit être conforme aux diverses orientations et directives (voir plus bas) : son élaboration est organisée comme suit :

- après analyse du milieu naturel, des contraintes liées aux besoins économiques et sociaux, et de la gestion passée, l'aménagement définit par Unité de Gestion (parcelle forestière) des objectifs à long terme (fonction, structure du peuplement, essences), et des objectifs pour la durée de l'aménagement (effort de régénération, classement en groupe) de façon à concilier les différents enjeux,
- la forêt, selon sa surface et les enjeux, peut être découpée en séries qui se caractérisent par un objectif principal :
 - l'exploitation avec les séries de production,

- pas de coupe ou pas d'intervention majeure avec les séries de protection et les séries hors cadre (ces dernières correspondent ici essentiellement à des milieux ouverts).
- l'aménagement établit un programme d'actions (opérations sylvicoles, travaux d'équipement, mesures spécifiques en faveur de la biodiversité, des paysages, de l'accueil du public,...), complété par un bilan économique et financier prévisionnel.

En ce qui nous concerne, le cadre réglementaire général de la gestion des forêts est constitué par le Code Forestier, lequel, promulgué en 1827 sur la base de principes de gestion patrimoniale déjà contenus dans l'ordonnance de Colbert de 1669 sur Le fait des Eaux et Forêts, a été actualisé depuis, notamment en 1979, 1985 et pour la dernière fois par la Loi d'orientation sur la forêt n° 2001-602 du 9 juillet 2001.

Dans son article 1°, la loi confirme que : «la mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. (...). La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international (...). Le développement durable des forêts implique un équilibre sylvo-cynégétique harmonieux permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes pour le propriétaire. Cet équilibre est atteint notamment par l'application du plan de chasse (...).

L'article 2 rappelle que «la politique forestière relève de la compétence de l'Etat qui en assure la cohérence nationale. Les collectivités territoriales (...) peuvent passer des contrats avec l'Etat, notamment dans le cadre des chartes forestières de territoire, en vue de concourir à la mise en œuvre de cette politique.»

Au niveau national, cette politique se traduit par un Contrat passé entre l'ONF et ses ministères de tutelle, agriculture et écologie. Ainsi, pour la période 2001-2006, l'ONF est chargé de mettre en œuvre une gestion multifonctionnelle et durable dans les forêts publiques. Cet objectif doit se traduire notamment par :

- la mise à jour des aménagements forestiers,
- la reconstitution des forêts détruites par la tempête de décembre 1999,
- la contribution à l'approvisionnement régulier de la filière bois (par une dynamisation des sylvicultures),
- la préservation de la biodiversité et des paysages dans la gestion courante (par application des directives techniques et des instructions élaborées par l'ONF),
- la participation à des actions spécifiques de protection de la biodiversité (en particulier dans le cadre du réseau Natura 2000 et des réserves biologiques),
- l'organisation de l'accueil du public en forêts domaniales.

Pour atteindre ces objectifs, l'ONF établit un ensemble de directives et instructions techniques dont les principales sont :

- les Directives nationales de gestion de la forêt domaniale (approuvées par le Ministre de l'Agriculture et de la Forêt le 17 juillet 1990). Elles imposent de rechercher :
- la constitution de peuplements stables, en favorisant les essences indigènes (feuillues en priorité), et en maintenant ou introduisant une ou plusieurs essences secondaires en mélange,
- l'équilibre des classes d'âge, qui est à rechercher sur des surfaces variables en fonction des contraintes rencontrées (écologiques, paysagères), par la régénération des peuplements mûrs,
- le choix pour chaque essence principale, d'un âge d'exploitabilité permettant d'atteindre, lorsque l'objectif principal est la production de bois, l'optimum technico-économique,
- la définition d'opérations sylvicoles adaptées au tempérament de chaque essence par l'utilisation des guides de sylviculture, dans le but d'assurer la pérennité de la forêt, l'évolution vers la structure idéale (régulière ou irrégulière), et la production maximale de bois de qualité.
- le maintien d'un niveau de population de grand gibier compatible avec un développement normal et la régénération des peuplements forestiers.
- le Manuel d'aménagement forestier (approuvé par le ministre chargé des Forêts et celui chargé de l'Environnement, diffusé le 17 novembre 1997), complété par des instructions et guides sur la prise en compte de la diversité biologique, sur l'accueil du public en forêt, sur les réserves biologiques dirigées et intégrales, sur la prise en compte des paysages.

Au niveau régional, la politique forestière se traduit par des Orientations Régionales Forestières élaborées par les Commissions régionales de la forêt et des produits forestiers, et approuvées par le ministre chargé des forêts, complétées par des Directives régionales d'aménagement des forêts domaniales, les Schémas régionaux d'aménagement des forêts des collectivités, et les Schémas régionaux de gestion des forêts privées.

Au plan pratique, la gestion générale de la forêt publique sur l'Aubrac relève de l'Agence ONF de Castres (qui regroupe les anciens Services Inter-Départementaux de l'Aveyron et du Lot d'une part, et du Tarn et du Tarn & Garonne d'autre part), représentant au total 64 personnes techniques et administratifs et 15 ouvriers forestiers).

La gestion directe de la forêt est assurée quant à elle, par l'Unité Opérationnelle Territoriale du Nord-Aveyron et du Lot (ancien Groupe Technique d'Espalion), restant basée à Espalion.

❖ ***Forêt Domaniale d'Aubrac (2068 ha. *)¹***

- 1 série de production résineuse et feuillue traitée en futaie par paquets de hêtre (62%), sapin pectiné (21%), épicéa commun (10%), chêne sessile (3%), aulne glutineux, érable, frêne (3%) et sapin noble (1%),

¹ * : surfaces dans le site du « Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais ».

- 1 série de production feuillue et résineuse traitée en futaie régulière de hêtre (54%), sapin pectiné (30%), épicéa commun (6%), épicéa de Sitka (4%), aulne glutineux (2%), sapin noble (2%), pin noir d'Autriche (1%) et feuillus divers (1%),
- 1 série de protection des milieux d'intérêt écologique traitée en taillis fureté de hêtre (83%), en futaie régulière d'aulne (13%) et feuillus divers (4%), série correspondant à la RBD de la Vergne Noire,
- 1 série de production feuillue traitée en futaie par paquets et pour partie en taillis fureté de hêtre (85%), chêne sessile (8%), aulne glutineux, alisier blanc, érable et feuillus divers (7%).

L'aménagement est valide jusqu'en 2013.

❖ ***Forêt Domaniale de Roquette Bonneval (407 ha.)****

- 1 série de conversion et transformation en futaie jardinée de hêtre (97%) et feuillus divers (3%),
- 1 série de futaie régulière de hêtre (98%), feuillus divers (1%) et sapin pectiné (1%),
- 1 série hors cadre de pâturage.

L'aménagement va être révisé en 2004.

❖ ***Forêt Communale de Laguiole (310 ha.)****

- 1 série de conversion et transformation en futaie régulière de hêtre (29%), sapin pectiné (53%), épicéa commun (14%) et feuillus divers (4%),
- 1 série de taillis fureté de hêtre (91%), sapin pectiné (3%), épicéa commun (3%) et résineux divers (3%),
- 1 série d'intérêt écologique particulier (tourbières, zones humides, bassin versant).

L'aménagement est prévu jusqu'en 2014.

❖ ***Forêt Communale de Condom (506 ha.)****

- 1 série de futaie régulière de hêtre (97%), sapin pectiné (3%),
- 1 série traitée en conversion en futaie régulière de hêtre (100%).

Les travaux sont programmés jusqu'en 2011.

❖ ***Forêt Sectionale de Curières (104 ha.)****

- 1 série traitée en conversion en futaie régulière de hêtre (99%) et feuillus divers (1%).

L'aménagement s'applique jusqu'en 2012.

❖ **Forêt Sectionale de St Chély (22 ha. *)**

- 1 série traitée en futaie régulière de hêtre (75%), chêne sessile (12%), frêne, alisier blanc, aulne glutineux et autres feuillus (13%).

L'aménagement est valide jusqu'en 2011.

Il apparaît donc que les aménagements élaborés par l'Office National des Forêts permettent une gestion programmée des travaux d'où une anticipation et une maîtrise des impacts. De plus ils ont classé plus de 400 ha. de forêt en série de protection afin d'assurer la préservation de milieux sensibles comme les tourbières de la source du Roc (en forêt domaniale d'Aubrac) et de la Vergne Noire (en forêt communale de Laguiole) érigées en Réserve Biologiques Dirigées.

II.1.3.3. Valeurs sociales et culturelles des forêts

❖ **Valeurs**

- un faible habitat local induisant une fréquentation marginale des lieux forestiers par les habitants permanents,
- une fréquentation extérieure faible à forte suivant les saisons au titre des activités vertes et sportives (randonnée pédestre, cueillette, ski de fond, raquettes, VTT, Golfun...),
- en termes de valeur culturelle, celle-ci est essentiellement portée par les ruines d'habitats du Néolithique, les vestiges de la voie romaine, les dépendances de la Dômerie d'Aubrac et par les paysages.

❖ **Usage**

- Plus de 1800 ha. des forêts domaniales d'Aubrac et de la Roquette Bonneval sont grevées de des droits d'usages. Ces droits d'usages sont au sens strictement forestier du terme (droit d'usage du bois et droit de pâture) : ceci concerne un millier d'usagers,
- En forêts communales et sectionales : sur 3 des 4 forêts concernées (Laguiole, Condom, Roquette Curières), il existe un droit d'affouage au bois, très prisé par les bénéficiaires locaux qui vont régulièrement chercher leur lot de bois autant par nécessité de combustible que par souci de conserver la tradition.
- Les cueillettes (champignons, thé d'Aubrac, gentiane...),
- La chasse,
- La pêche

II.1.3.4. Activités socio-économiques découlant de la forêt publique

Il est important de rappeler qu'en forêt privée, toute opération actuellement rare ou ne se pratiquant pas peut se déclencher à tout moment dès l'instant où elle est possible. Les activités économiques ne peuvent donc être ni systématiquement prévues ni systématiquement connues du CRPF.

Différents actions sylvicoles peuvent être distinguées :

- les actions directes dues essentiellement aux coupes,
- les actions indirectes dues aux travaux sylvicoles.

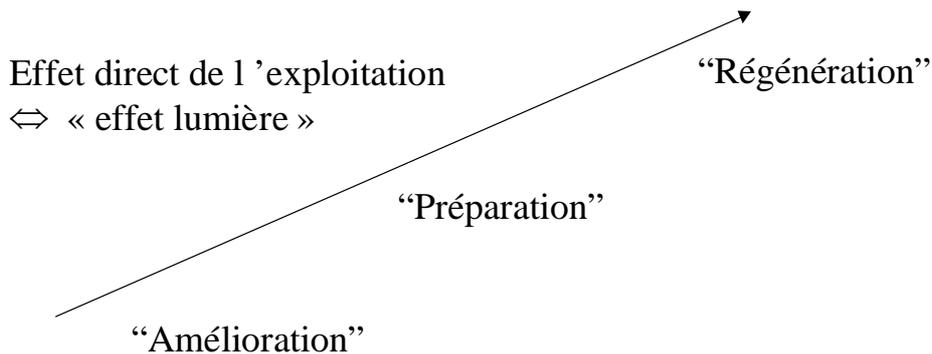
❖ *Les actions directes*

En forêt domaniale, un prévisionnel des interventions est établi par massif forestier pour une durée d'environ 15 à 20 ans. Il s'agit de l'Aménagement forestier. Dans cet aménagement, nous pouvons trouver « l'Etat d'assiette » prévisionnel qui planifie en fait les coupes. C'est à partir de cet Etat d'assiette que nous pouvons réfléchir sur les impacts possibles de l'exploitation forestière sur les habitats d'IC pour la période de validité du DOCOB (2004-2010).

Plusieurs types de coupes peuvent être réalisés :

- des coupes d'amélioration qui désignent l'ensemble des coupes qui concourent, tout au long du cycle sylvicultural, à assurer le dosage des essences en mélange, le bon état sanitaire et la vigueur du peuplement optimal des arbres-objectifs. Les coupes d'amélioration comprennent notamment les éclaircies et les coupes sanitaires. Ces travaux d'amélioration comprennent les dépressages, les nettoiemnt, ces tailles et les élagages éventuels peuvent venir en compléments dans le jeune âge.
- des coupes progressives de régénération : modalité la plus fréquente qui consiste à étaler dans le temps, sur une unité de gestion, la réalisation des peuplements à régénérer. La première des coupes progressives constitue la coupe d'ensemencement. La dernière coupe est dite coupe définitive. Entre celles-ci, une ou plusieurs coupes secondaires peuvent avoir lieu.
- des coupes préparatoires à la régénération peuvent être d'éventuelles coupes d'amélioration avant ensemencement.

On s'aperçoit facilement que ces coupes se hiérarchisent suivant un gradient lumière :



On peut donc construire un tableau récapitulatif des interventions en forêt publique présentant un Habitat d'IC, dans le temps et suivant cet effet « lumière » :

Nom de la forêt	N° de la parcelle	Date de la coupe	Type de coupe
Forêt communale de Laguiole	18	2002	Régénération
	23	2008	Régénération
	22	2006 et 2007	Régénération
Forêt communale de Condom	17	2007	Amélioration
	51	2001 reportée	Régénération
	52	2002	Régénération
Forêt sectionale de St Chély	Pas d'habitat IC		
Forêt sectionale de Roquette-Curières	Pas d'Habitat IC		
Forêt domaniale de Roquette-Bonneval	6	2004	Amélioration et Régénération
	5	2003	Amélioration et Régénération
Forêt domaniale d'Aubrac	9	2004	Régénération
	7	2005	Régénération
	28	2004	Préparation et Régénération
	38	2002 et 2006	Amélioration et Régénération
	36	2005	Régénération
	35	2001 et 2005	Amélioration

Cette prise en compte des zones à habitats dans les Aménagements suggère de modifier éventuellement tel ou tel Aménagement afin de ne pas perturber les habitats d'IC et de recadrer les interventions (type, fréquence, degré...) sur les exigences écologiques des Habitats.

❖ *Les actions indirectes*

Ces actions sur les Habitats constituent des effets indirects par les perturbations du milieu qu'elles induisent : perturbations mécaniques par tassement du sol, par modification physique de l'Habitat, perturbation du réseau hydrographique par passage de cours d'eau ou par création d'embâcles dues aux dépôts de rémanents, pollutions éventuelles par les engins d'exploitation...

Dans un premier temps, on peut lister les projets d'équipement routier prévus sur le site Natura 2000 de l'Aubrac aveyronnais :

- Projet d'équipement routier en forêt sectionale de Saint Chély,
- Projet d'équipement routier en forêt communale de Condom,
- Projet d'équipement routier sur le Bois del Cau en forêt domaniale d'Aubrac sur Prades d'Aubrac.

La gestion de la forêt domaniale, tous aspects confondus, a induit (en moyenne annuelle sur les 5 ans 1996-2000) :

- En emplois directs : 3 équivalents temps plein cadre C techniques (agent forestier),

- En emplois indirects (exploitation et travaux) :
 - filière bois (exploitation) : 6 909 m³/an
(Aubrac : 5 689 m³/an + Roq.-Bonneval : 1 220 m³/an),
 - travaux : 57 700 €/an
(Aubrac : 53 100 €/an + Roq.-Bonneval 4 600 €/an).
- Recettes de bois : 94 350 €/an
(Aubrac : 90 250 €/an+ Roq.-Bonneval : 4 100 €/an),
- Recettes chasse : 92 990 €/an
(Aubrac : 89 330 €/an+ Roq.-Bonneval : 3 660 €/an),
- Concessions : 25 250 €/an
(Aubrac : 3 350 €/an+ Roq.-Bonneval : 21 900 €/an),
- Divers : 1 311 €/an pour Aubrac.

La gestion des forêts communales et sectionales a induit (en moyenne annuelle sur les 5 ans 1996-2000) :

- en emplois directs : 1,5 équivalents temps plein cadre C techniques (agents forestiers),
- en emplois indirects (exploitation et travaux) :
 - filière bois (exploitation) : 2 728 m³/an
(Roq.-Curières : 897 m³/an + Condom : 1 384 m³/an + Laguiole : 447 m³/an),
 - travaux : 4 228 €/ansur Laguiole
- Recettes de bois : 20 480 €/an
(Roq.-Curières : 11 900 €/an+ Condom : 5 650 €/an + Laguiole : 2 930 €/an),

II.1.4. Tourisme

II.1.4.1. La notoriété de l'Aubrac

L'image de l'Aubrac repose principalement sur les spécificités naturelles du plateau : son immensité, son caractère naturel et la beauté des paysages. Ces différentes qualités engendrent un sentiment de calme et de sérénité particulier. Des nuances sont perceptibles au gré de saisons. Ainsi, en hiver, les notions de solitude, de tristesse, d'isolement sont légèrement accentuées, alors que la présence de la nature (faune, flore) ou la force des grands espaces apparaissent plus marqués en été.

Les coutelleries de Laguiole, la vache de race Aubrac et le fromage AOC de Laguiole sont également des éléments caractéristiques de la région qui contribuent fortement à sa notoriété.

II.1.4.2. Les activités touristiques pratiquées en Aubrac

Le tourisme en Aubrac étant principalement lié aux sports et activités de plein air, des différences peuvent être observées selon les saisons.

Selon une enquête de clientèle réalisée durant l'été 1997 et l'hiver 1998, la randonnée pédestre prédomine nettement et s'impose comme l'activité caractéristique de l'Aubrac pour

les deux tiers des personnes enquêtées (120 km d'itinéraires de randonnée sont proposés sur le site Natura 2000).

En période hivernale, près de la moitié des personnes enquêtées s'adonne à une activité liée à la neige : ski de piste ou de fond, raquettes.

Les stations de ski du Bouyssou, de Brameloup et du Royal Aubrac offrent près de 90 km de pistes de ski de fond.

La cartographie ne reprend que les pistes ou portions de pistes de ski de fond qui parcourent le site Natura 2000.

Les loisirs des « non-skieurs » s'organisent autour de trois formes d'activités :

- la balade ou la randonnée
- la découverte des richesses locales ; que ce soit en termes de sites naturels, de patrimoine ou de tradition gastronomique
- le repos et la détente.

En ce qui concerne la randonnée, il existe de nombreux circuits (GR, PR et autres) qui font l'objet d'une promotion au travers de différents documents touristiques :

- Aubrac. Editions Chamina.
- Tour des Monts d'Aubrac. FFRP
- Le Chemin de St Jacques : du Puy-en-Velay à Roncevaux. FFRP
- PR Aveyron Midi-Pyrénées. FFRP
- Fiches randonnées. En vente dans les Offices de Tourisme et les Syndicats d'Initiative.

Le vélo et notamment le VTT est une activité pratiquée en toute saison et qui tend à se développer. Les sentiers recommandés correspondent le plus souvent aux pistes de ski de fond des stations (100 km de pistes pour VTT proposées sur le site)

De plus, plusieurs manifestations à caractère événementiel sont organisées tout au long de l'année. Ces rendez-vous attirent des foules plus ou moins importantes selon leur popularité.

On peut ainsi citer :

- la fête de la Transhumance (aux alentours du 25 mai) organisée par l'Association Traditions en Aubrac.
- Vert Aubrac, randonnée organisée par la Fédération des Œuvres Laïques.
- Transmassif (VTT, canoë, course à pied). Aubrac 50 (course de ski de fond), organisé par Espace Aubrac.
- Fila 2000, course pédestre sous sponsoring privé,
- la Trace d'Aubrac, course de ski de fond,

Toutes ces manifestations soulèvent les problèmes liés aux autorisations et aux statuts des chemins (Mairie pour les chemins ruraux, ONF pour les chemins d'exploitation en Forêt Domaniale, particulier pour les chemins privés) et également les éventuels sur-balisages « sauvages » comme le problème évoqué par le CDRP du balisage sur GR d'une association des chemins de St Jacques.

Apparaît également le problème des manifestations tous azimuts dont notamment privées comme Fila 2000. Ceci met en avant la nécessité de mettre en place une gestion des initiatives publiques ou privées s'appuyant sur l'image de l'Aubrac.

La nécessité d'avoir une organisation unique interdépartementale et fédérative apparaît essentielle. L'ADIMAC pourrait peut-être apporter la solution de compatibilité des initiatives ainsi que la tentative de maîtrise du tourisme, en étant un organisme interlocuteur unique.

L'organisation de la Maison d'Aubrac est la suivante :

- maître d'ouvrage : Syndicat de Communes du Nord Aveyron (présidé par M. VALADIER), participation des 23 communes de l'Aubrac Aveyronnais,
- gestion privée (Marius Bonal, Michel Bras, La Forge, Couteau de Laguiole...)
- maître d'œuvre : commune de St Chély d'Aubrac,
- ouverture : 25 mai 2002.
- Articulation avec Aubrac Tourisme qui oriente les touristes sur tout le territoire, via les OTSI.

Une information sur Natura 2000 pourrait également trouver une place dans cette structure.

II.1.4.3. Chasse et pêche

La chasse est gérée localement par les sociétés de chasse et des adjudicataires de lots de chasse pour les forêts domaniales et l'ONF.

L'Aubrac présente une certaine diversité d'espèces de gibiers depuis le lièvre jusqu'au cerf en passant par la bécasse, la grive, le pigeon, le chevreuil, le sanglier.

Elle se pratique sur tout le territoire du site selon le calendrier suivant :

- De septembre à fin janvier
- Une période de quiétude (du 15 septembre au 15 octobre) est imposée sur une partie du site pour assurer la tranquillité des cervidés pendant le brame.

L'ONF propose des chasses à l'approche pour le grand gibier (cerf, chevreuil) et des battues.

La pêche est un produit touristique assez peu développé sur la zone. Elle est néanmoins évoquée par 6% des personnes sondées durant l'été 1997.

La Fédération de pêche avance un chiffre de 150-180 personnes sur la commune de St Chély et indique, pour la pêche à l'écrevisse, le nombre de 20 personnes sur les trois jours d'ouverture. Aucune réserve de pêche actuellement sur le site Natura 2000 (17 km proposés sur l'Aubrac par la Fédération).

Un lac d'initiation à la pêche à la mouche au cœur de la forêt domaniale d'Aubrac a été aménagé par l'Office National des Forêts. Ceci constitue un projet de développement d'un produit pêche à la mouche qui reste à mettre en place.

Le lac du Pesquier est un autre point d'attraction pour certains pêcheurs. Un projet est étudié par la Fédération de pêche et trois APP (St Geniez, Espalion et Castelnau).

Les réserves de pêche ont été évoquées d'une part pour la cohérence avec la Directive Habitat (présence de l'écrevisse à pattes blanches) et pour préciser leur absence en forêt domaniale ; au niveau du domaine public, chaque société de pêche fait des propositions de réserve à sa façon.

Sur le site du Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais, les activités de chasse telles qu'elles sont pratiquées ne constituent pas au titre de l'article 12 un phénomène de perturbation au regard des espèces référencées en annexe IV de la Directive « Habitat ».

La protection du patrimoine faunistique et piscicole implique une gestion équilibrée des ressources cynégétiques et halieutiques. L'existence du réseau Natura 2000 ne modifie en rien les règles légales de l'exercice de la pêche et de la chasse.

II.1.4.4. Cueillette

La cueillette concerne principalement les champignons, les myrtilles, la gentiane et le thé d'Aubrac. Elle se réalise hors sentier et souvent en milieu forestier. Cette fréquentation à la fois diffuse dans l'espace mais concentrée sur certaines périodes (été pour la myrtille, automne pour les champignons) ne concerne cependant que peu les zones sensibles que sont les tourbières. Un contrôle de cette fréquentation peut être envisagé. La Commune de Laguiole par exemple a mis en place un arrêté municipal d'interdiction de la cueillette sur le territoire de la RBF de la Vergne Noire.

II.1.4.5. Patrimoine historique

Les vestiges de l'Histoire sont relativement nombreux dans cette partie de l'Aubrac. Quelques travaux d'inventaires se sont axés sur les mégalithes, les menhirs, abris sous roche... mais les résultats ont été assez confidentiels.

Les hommes se sont installés très tôt sur le plateau de l'Aubrac et essentiellement en forêt. La voie romaine située sur la ligne de crête séparant la boralde de St Chély d'Aubrac et le ruisseau des Mousseaux, des groupements d'habitats autour des lacs, des léproseries et certaines tombes datant du mérovingien restent les vestiges anciens les plus connus.



Ancienne voie romaine (© ONF)

Mais le tournant de l'histoire survient au XII^{ème} siècle quand le Vicomte de Flandres, Adalard, fait vœu, pour échapper aux brigands de grand chemin et ayant survécu à une épouvantable tempête de neige sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle (la « Via Podensis ») de fonder là, en Aubrac, une maison de refuge pour le voyageur, la Dômerie d'Aubrac édiflée vers 1120. Entre l'accueil des pèlerins et le soin aux malades, les moines de l'ordre des chevaliers d'Aubrac défrichent afin de gagner des terres pour la culture des céréales et l'élevage des troupeaux. Ce sont eux qui, en quelques siècles, ont donné à l'Aubrac ces grands pâturages, ces montagnes arrachées à la forêt pour l'estive des bovins. Les grands greniers à blés et les granges immenses attestent de la réussite de ces actifs entrepreneurs agricoles qui façonnèrent de paysage agro-pastoral que nous connaissons aujourd'hui.

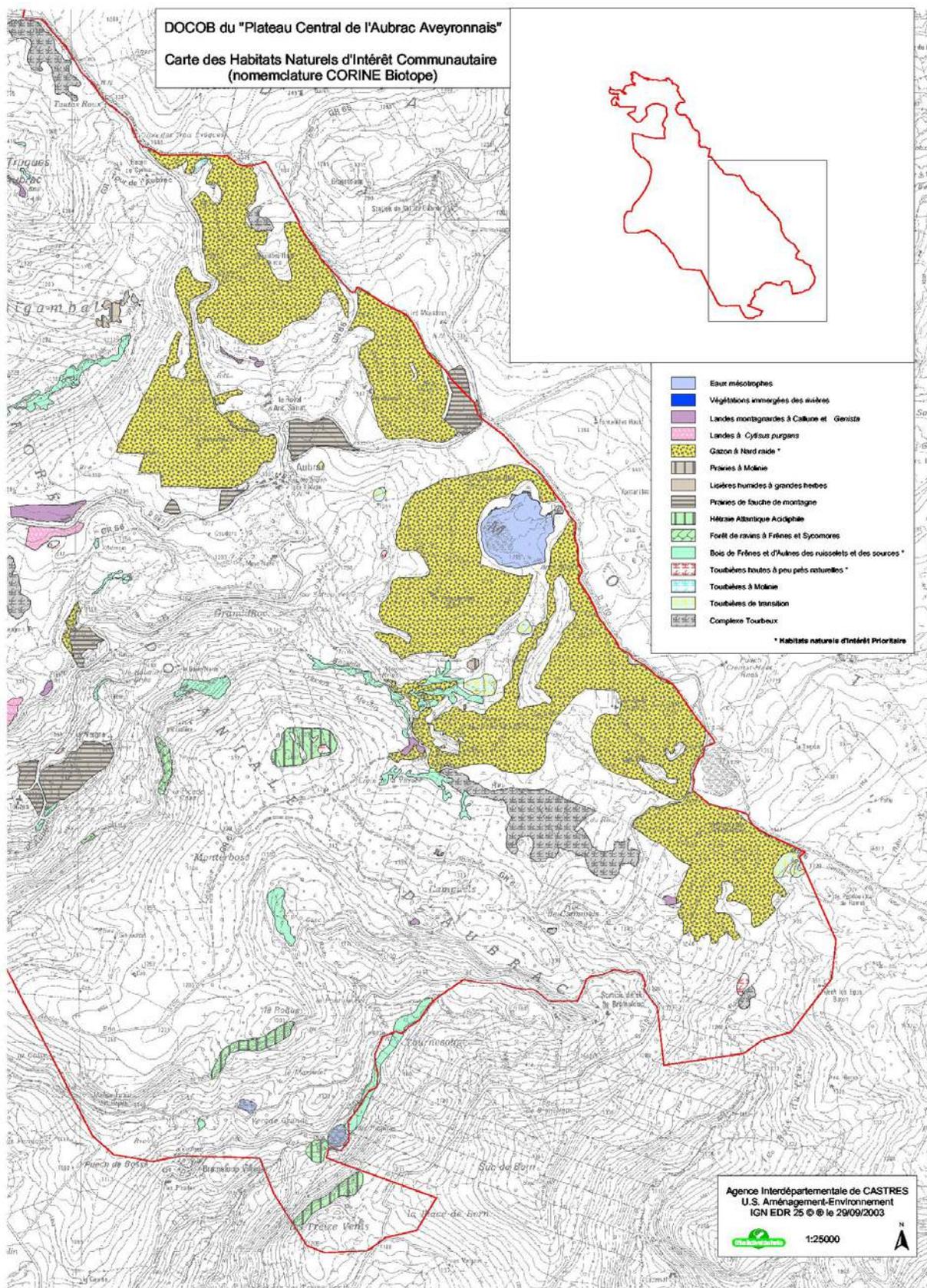
En ce qui concerne les siècles derniers, on connaît les bergeries, les fours banaux, certains ponts, les moulins comme celui du Martinet près du lac des Picades, des verreries comme la ruine de la Verrière (XVI^{ème} siècle) près du ruisseau des Mousseaux qui produisait un verre d'une rare finesse au liseré bleu cobalt ou encore des pesquiers (dépressions utilisées comme viviers à poisson).

Le vestige historique le plus récent reste certainement la grotte dans le bois de Rigambal, cache du maquis pendant la guerre 39-45.

II.2. Inventaires biologiques

II.2.1. Habitats d'intérêt communautaire

II.2.1.1. Carte de localisation ; notice d'explication



Extraits des documents : « Eléments pour un plan de gestion de la Réserve Biologique Forestière du bois de Laguiole et de la Vergne Noire » réalisé dans le cadre du programme Life Tourbières de Midi-Pyrénées ; de l'expertise effectuée par Jean-Marie SAVOIE sur les habitats forestiers ; de l'expertise confiée au laboratoire Géode sur les habitats humides.

L'inventaire des habitats réalisé sur le terrain pendant les deux étés de 2001 et 2002 a permis d'identifier 15 habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe 1 de la Directive Habitats et 14 habitats non communautaires. Parmi les habitats d'intérêt communautaire, 4 sont d'intérêt prioritaire.

Tableau 1 : répartition des différents Habitats d'Intérêt Communautaire sur le site.

Habitats d'intérêt communautaire	Code EUR 15	Code Corine	Surface (ha.)	Tendance
eaux mésotrophes	3140	22.12x22.44	26,4	↔
végétation immergée des rivières	3260	24.4	2,2	↔
mégaphorbiaies riveraines	6430	37.7	ponctuel	↓
landes sèches à callune	4030	31.21-31.226	37,4	↔
landes à genêts purgatifs	5120	31.842	13,7	↔
gazons atlantiques à nard raide	6230	35.11	817,4	↔
prairies humides à molinie	6410	37.3	6,8	↔
prairies de fauches de montagne	6520	38.3	114,7	↓
tourbières hautes	7110	51.1	5,1	↓
tourbières à molinie	7120	51.2	2,9	↓
tourbière de transition	7140	54.5	14,1	↓
hêtraies acidiphiles sub-atlantiques	9120	41.12	53,6	↔
forêts de ravin à frênes et sycomores	9180	41.41	3,4	↓
aulnaies frênaies	91E0	44.31	81,5	↔
complexes tourbeux	CT	CT	78,8	↓
		Total	1258,2	

❖ *Habitats de milieux tourbeux*

Tourbière haute dégradée périphérique

Pelouse paratourbeuse à *Molinia caerulea* (7120 – 51.2)

Junco acutiflori – *Caricetalia nigrae*

La tourbière à Molinie ou tourbière haute dégradée susceptible de régénération, si elle est facile à reconnaître par sa physionomie (touradons de Molinie) pose cependant quelques problèmes d'interprétation par rapport à la directive. Etant une formation dégradée, son intérêt patrimonial réside essentiellement dans la fonction de régulation hydraulique et dans son aptitude à se restaurer.

Ce groupement forme généralement une ceinture en périphérie des tourbières ou représente le faciès caractéristique des tourbières dégradées (assèchement).

Landes submontagnardes à *Vaccinium uliginosum* (4030 – 31.21)

Vaccinio uliginosi – *Genistion pilosae*

Les landes sont des formations repérables dans le paysage car elles forment des bombements émoussés à Callune et parfois à sphaignes. Pourtant, les "bombements" à

Callune présentent une grande variabilité de sécheresse. En fait, derrière une apparence semblable, ces landes recouvrent deux évolutions différentes : l'une à partir de pelouses à Nard (dont on retrouve encore quelques espèces) et que l'on peut qualifier de « lande-pelouse », l'autre à partir de bombements de tourbières à sphaignes, avec *Scirpus caespitosus* et des pieds de *Eriophorum vaginatum* dépérissants et que l'on peut qualifier de "lande tourbeuse".

C'est là aussi que se trouvent les populations de *Vaccinium myrtillus* dans le premier cas, *V. uliginosum* ou *V. vitis-idae* (très rares) dans le second. Face au manque d'espèces caractéristiques, c'est la détermination des sphaignes qui permettrait de trancher. Les zones à callune forment une transition entre la tourbière proprement dite et les peuplements forestiers du bassin versant. Elles ont subi un enrésinement qui est toujours existant mais qui s'est très peu développé sauf en bordure des prairies tourbeuses.

Transition à *Trichophorum cespitosum*

Communautés de tourbières à *Scirpus cespitosus* (= *Trichophorum cespitosum*)

(7110 – *51.114)

Trichophoro cespitosi – Eriophorum vaginati

Ce groupement forme une transition entre le groupement à Molinie et *Vaccinium*, et la zone centrale de tourbière active. Il se présente sous un aspect de petites buttes formées par les touffes de Callune et de *Scirpus cespitosus*. Sa composition est en fait identique à la végétation se localisant au sommet des buttes de sphaignes les plus évoluées.

Buttes à sphaigne et buissons à callune prostrée

Buttes à buissons de Callune prostrée (7110 – *51.1131)

Buttes colorées de sphaignes (7110 – *51.111)

Ce groupement se présente sous l'aspect de buttes aux dimensions décimétriques, typiques de la végétation des tourbières hautes actives. Les buttes présentent un gradient d'assèchement de la base vers le sommet. A leur base, se tiennent préférentiellement *Carex pauciflora*, *Sphagnum sp...* Les buttes sont coiffées sur leur sommet de Callune prostrée se développant sur les sphaignes où l'on peut rencontrer *Eriophorum vaginatum* et *Andromeda polifolia*. Quelques buttes plus sèches sont colonisées par des touffes de *Scirpus cespitosus*, *Aulacomnium palustre*, des touffes de Callune plus denses et des lichens, l'ensemble ressemblant à l'association de transition à *Scirpus cespitosus*.

Les différentes associations de la tourbière active forment une mosaïque de groupements ordonnés de façon centrifuge selon un gradient d'assèchement croissant.

Formations à tapis de sphaignes et gouilles constamment submergées

Buttes basses et pelouses de sphaignes (7110 - *51.112)

Pelouses à *Carex limosa* et sphaignes vertes (7140 – 54.542)

Gouilles profondes (7110 - *51.12)

Formation proche de la précédente dans sa composition floristique, elle s'en distingue par sa physionomie. Elle a l'apparence de tapis ou de pelouses de sphaignes relativement plats, proches de la nappe d'eau estivale. Cette formation largement dominante au centre de la tourbière constitue la formation de tourbière active la plus dynamique.

Les tapis de sphaignes sont coupés de nombreuses gouilles, trous ou petits chenaux, formant des dépressions constamment submergées à *Sphagnum cuspidatum* et localement *Menyanthes trifoliata*. Ces dépressions de faible profondeur et largeur en général, subissent une baisse sensible du niveau de l'eau en été, cependant, la tourbe fine de surface reste toujours humectée, voire gorgée d'eau. *Carex limosa* peut coloniser les ourlets de sphaignes en bordure de ces dépressions. On rencontre aussi occasionnellement *Carex echinata* en bordure des gouilles.

Des buttes de sphaignes viennent compléter la mosaïque, elles sont surtout développées au voisinage du groupement « buttes à sphaigne et buissons à Callune prostrée ».

Les dépressions périphériques et les chenaux

Bas marais subatlantiques à *Carex nigra*, *C. canescens*, *C. echinata* (- 54.422)

Agrostio caninae – Caricion curtae

Cette formation s'observe sous deux formes différentes :

- la dépression périphérique qui borde la tourbière,
- les chenaux rayonnants.

Cette formation qui se situe à 30 ou 40 cm en dessous des groupements voisins est relativement asséchée en été. On n'y observe pas d'eau libre comme dans les gouilles de la partie centrale active. Ces dépressions sont souvent colonisées par *Eriophorum vaginatum*, *Carex curta*, *Carex panicea*, *Carex rostrata*, *Juncus filiformis*, *Deschampsia cespitosa*.

Groupements des marges sèches

Landes montagnardes à *Calluna* et *Genista* (4030 – 31.226)

Pelouses atlantiques à nard (6230 – 35.11)

Violon caninae

La pelouse à nard et la lande à Callune forment une marge sèche en périphérie de la tourbière. Cette marge est ensuite ceinturée par la hêtraie. Dans cette formation, on rencontre aussi *Genista anglica*, *Genista pilosa*, *Vaccinium myrtillus*, *Arnica montana*, *Dianthus sylvaticus*...

Prairies humides à Molinie (6410 – 37.3)

Note importante : la fiche du cahier d'habitat (6410 - 40.12 et 40.13) présente sous le code 37.311 des habitats relevant en fait du code 37.312 (Prairies à Molinie acidiphiles). Cette « ouverture » dans l'interprétation de la Directive Habitats permet alors de prendre en compte en Aubrac plusieurs habitats nouveaux concernant les tourbières :

- Le bas marais à Ligulaire de Sibérie et Molinie Bleue. Pour cet habitat, qui serait présent à la zone humide du Puech de Montarquier, sa description actuelle n'est étayée que par les types observés dans les Pyrénées Orientales. Cette formation mériterait en Aubrac une étude phytosociologique comparée. Néanmoins dans le cadre du document d'objectifs, la

seule présence de *Ligularia sibirica* en fait un habitat d'espèces. On laissera donc se quereller les spécialistes à propos de cette formation.

- Les prairies à Molinie du type « près à Selin des Pyrénées et Scorsonère humble » et les « près à Selin des Pyrénées et Jonc à feuilles aiguës ».

D'une manière générale, les prairies à Molinie du Sud-Ouest du Massif Central sont à rattacher aux formations du *Juncion acutiflori* (Alliance) avec *Juncus acutiflorus*, *Carum verticillatum*, *Lotus pedunculatus*. En zone sous influence nettement atlantique se développe les associations de la sous alliance *Caro-verticillati Juncenion acutiflori* avec notamment *Scutellaria minor*, *Wahlenbergia hederacea* en liaison avec les habitats des bas marais acides sub atlantiques (54.422). Et en secteur plus montagnard comme sur le plateau de l'Aubrac se mêle les prés et bas marais oligotrophes de la sous alliance *Polygono bistortae Juncenion acutiflori*. Ces deux sous alliances appartiennent à Cor. Biot 37.312, pourtant bizarrement seule la dernière est retenue dans l'interprétation du cahier d'habitat.

Schématiquement pour l'Aubrac, pour les formations topogènes et soligènes, d'amont (sec sur sol non tourbeux à paratourbeux) en aval (inondé sur sol tourbeux) on va rencontrer des près mésophiles ou des formations à Nard, les près à Selin des Pyrénées et Scorsonère humble puis les près à Selin des Pyrénées et Jonc à feuilles aiguës (d'intérêt communautaire), puis les bas marais à Jonc à feuilles aiguës et *Carex* et sphaignes ((54.422) non d'intérêt communautaire), enfin éventuellement des formations de tourbières actives à sphaignes.

Cette démonstration pour monter qu'il y a donc un « hiatus » dans la succession des habitats d'intérêt communautaire dans une cuvette tourbeuse et que par l'interprétation nouvelle donnée à l'habitat 37.311 l'ensemble des prairies à Molinie sont à intégrer dans les SIC. Ce qui apporte un critère de plus pour englober le proche bassin versant dans un SIC et renforce la logique « fonctionnelle ».

Ces prairies se distinguent par l'abondance de *Molinia caerulea*, *Lotus uliginosus* et *Dactylorhiza maculata* conforté par la double présence de *Sanguisorba officinalis* et *Platanthera bifolia*, espèces caractéristiques d'un assèchement estival. Parfois, *Deschampsia cespitosa* prend le pas sur la Molinie.

Ces zones accompagnent les stades initiaux de formation des tourbières. Elles se rapprochent plus du marais tourbeux que de la prairie, mais sont souvent sèches l'été.

❖ *Les peuplements forestiers (Cf. carte des Habitats)*

La hêtraie acidiphile atlantique à houx et luzule blanc de neige (9120 – 41.12)

Luzulo Fagion, Luzulo nivae Fagetum.

Cet habitat peu représenté dans tous les massifs forestiers du site couvrent une surface relativement faible. Il trouve les conditions édaphiques optimales sur les dômes, crêtes sommitales ou ruptures de pente.

C'est un peuplement forestier où domine majoritairement *Fagus sylvatica* mais qui peut être accompagné par *Sorbus aucuparia*, *Sorbus aria*, *Abies alba*, *Picea abies*...

La flore présente une abondance des espèces acidiphiles telles que *Deschampsia flexuosa*, *Vaccinium myrtillus*, *Agrostis capillaris*, *Anthoxanthum odoratum*, *Carex pilulifera*, *Viola riviniana*, *Genista pilosa*, *Prenanthes purpurea*... et une absence ou rareté des espèces neutroclines à moyenne amplitude.

Les prospections naturalistes ont permis de relativiser l'importance de la répartition de cet habitat. En effet, au départ, la hêtraie acidiphile était jugée comme représentant

majoritairement la forêt sur l'Aubrac. L'analyse botanique a mis en évidence qu'il s'agissait plutôt de hêtraie neutrophile (41.144 hêtraie neutrophile pyrénéo-cantabrique à scille lis-jacinthe, non d'intérêt communautaire). La hêtraie acidiphile ne se développe que sur sol superficiel acide et couvre donc une surface réduite sur le site.

La forêt de ravin à Frêne et Sycomore (9180 – 41.41)

Lunario Aceretum

Cet habitat très peu représenté sur le site constitue une surface très faible. Il se rencontre sur des ravins à pente assez forte en exposition fraîche. Les blocs sont grossiers et plus ou moins stabilisés, peu de sol colmate les interstices.

Le peuplement forestier est caractérisé par *Fraxinus excelsior*, *Acer platanoides*, *Acer pseudoplatanus*, *Sorbus aucuparia*, *Ulmus montana*...

La flore présente une abondance d'espèces neutroclines, des espèces neutrophiles et des espèces nitrophiles : *Dryopteris filix-mas*, *Lamium galeobdolon*, *Mercurialis perennis*, *Ribes alpinum*, *Actea spicata*, *Adoxa moschatellina*, *Urtica dioica*, *Cardamina heptaphylla*...

Sur le site, cet habitat se rencontre exclusivement en forêt privée. L'accès paraît difficile et l'enjeu économique faible mais, comme le mentionne le CRPF, s'agissant de forêt privée à la gestion non planifiée, le déclenchement d'activités économiques est fonction des intentions, besoins, objectifs ou opportunités ressenties par le propriétaire qui jouit librement de son droit de propriété. Ces propriétaires peuvent changer d'attitude de façon imprévisible, en fonction des événements divers de la vie : éloignement ou rapprochement de domicile, cessation d'activité professionnelle, mutations (successions ou ventes), bénéfice d'un conseil ou d'une formation, besoins financiers, mais aussi du contexte économique et social : marché du bois, aides financières etc. etc.

Ainsi, toute opération actuellement rare ou ne se pratiquant pas peut donc se déclencher à tout moment, dès l'instant où elle est possible.

La forêt de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (91E0 – 44.31)

Alnion incanae, *Alnion glutinoso – incanae* : groupement proche du *Carici remotae – Alnetum glutinosae*

Ce type d'habitat est bien représenté sur le site et couvre des surfaces pouvant être importantes le long des cours d'eau. Il se trouve à fond de vallon à pente faible en bordure de ruisseaux ou zones de sources sur sols généralement assez profonds.

Le peuplement est composé presque exclusivement de *Fraxinus excelsior* et *Alnus glutinosa* selon le niveau hydrique : l'Aulne occupe préférentiellement les banquettes alluviales inférieures et le Frêne les banquettes hautes rarement inondées.

La flore est composée d'espèces hydrophiles et mésohydrophiles telles que *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior*, *Impatiens noli-tangere*, *Myosotis scorpioides*, *Ranunculus acritifolium*, *Carex remota*, *Caltha palustris*, *Galium uliginosum*...

Les tournées de prospection sur le site ont permis de mettre en évidence l'importance de l'étendue de cet habitat. En fait, les bordales ont été épargnées de toute exploitation humaine et ainsi, cet habitat occupe encore aujourd'hui une grande partie de son aire d'origine.

Certains dépérissements d'aulnes ont été observés en forêt soumise sur des surfaces non évaluées à ce jour. Il est probable que le même phénomène puisse concerner la forêt privée proche. Un coléoptère, agent provoquant la défoliation de l'aulne, a pu être décelé : *Agelastica alni*, sans qu'on puisse lui attribuer la responsabilité totale de ces dépérissements. Il est possible qu'on ait affaire à un champignon de type *Phytophthora*, signalé ces dernières

années sur cette essence. Des prélèvements d'échantillons seront nécessaires en vue d'un diagnostic par le Département Santé des Forêts.

Un intérêt supplémentaire de ce milieu est qu'il abrite également l'habitat de la Loutre d'Europe, espèce également d'intérêt communautaire.

❖ *Les habitats ouverts (Cf. carte des Habitats)*

Les landes à genêt purgatif (climaciques) (5120 – 31.842)

Pino-Cytision oromediterranei

Ces formations denses, dominées par le Genêt purgatif se retrouvent en îlots de quelques centaines à quelques milliers de m² sur le site et sont souvent associées aux pelouses à Nard. Ne sont concernées par la Directive Habitats que les landes stables, climaciques, qui ont leur dynamique bloquée par les conditions édaphiques (hauts de versants, sols très peu épais de 10 à 30 cm très caillouteux dès la surface sur dalle rocheuse) souvent en expositions chaudes. Ces conditions particulières font qu'aucune valorisation même pastorale n'est possible et garantissent ainsi le bon état de conservation des ces formations primaires.

Cet habitat est caractérisé par sa très faible diversité floristique, la densité des genêts (*Cytisus purgans*) ne permettant pas une expression de la flore importante.

Les prospections ont mis en évidence la rareté de cet habitat (pour les formations primaires) : autour du Neck de Belvezet et en forêt communale de Laguiole.

Les landes montagnardes à Callune et Genêt (4030 – 31.226)

Festuco filiformis – Callunetum

Il s'agit d'une formation moins dense que la précédente, dominée par la Callune avec parfois un début de colonisation par les ligneux (*Sorbus aria*, *Sorbus aucuparia*). A l'inverse de la lande à Genêts, la Directive concerne aussi bien les formations primaires stables (blocage édaphique également) que les formations secondaires pouvant évoluer spontanément vers la hêtraie .

La flore se caractérise par une abondance des espèces acidiphiles (*Calluna vulgaris*, *Deschampsia flexuosa*, *genista anglica*, *Vaccinium myrtillus*, *Senecio adonidifolius*, *Arnica montana*, *Nardus stricta*...) tout en pouvant présenter les espèces neutroclines et à large amplitude jusqu'à des espèces mésoxérophiles pour les formations primaires (*Festuca arvenensis*, *Genista pilosa*, *Helianthemum nummularium*, *Silene nutans*...).

Cet habitat est bien représenté sur le site, surtout pour les formations secondaires, couvrant une surface faible, dans toutes les situations de versant. Les formations primaires sont en revanche très peu représentées et couvrent toujours des surfaces réduites généralement en haut de sommet, crête, ressaut rocheux...

Les gazons atlantiques à nard raide (6230 – 35.11)

Violo Nardion ; Diantho sylvatici – Meetum athamantici

Ces prairies plus ou moins denses, en général pauvres en ligneux, sont des formations dominées par le Nard (*Nardus stricta*) accompagné d'une très forte diversité végétale : de 40 à 50 espèces pour des relevés de 25 à 40 m². ces formations évoluent vers les pâturages à Crételle et Centaurée (38.112, non d'intérêt communautaire) par surpâturage et amendements et/ou fertilisations trop importants.

La flore présente une abondance des espèces acidiphiles (*Nardus stricta*, *Arnica montana*, *Galium saxatile*, *Polygala serpyllifolia*, *Genista anglica*, *Genista pilosa*, *Meum*

athamanticum, *Deschampsia flexuosa*...) tout en ayant la présence d'espèces neutroclines et à large amplitude (*Dianthus sylvatica*, *Gentiana lutea*, *Genista sagitalis*, *Viola lutea*...).

Ces formations sont issues de pâtures gagnées sur la forêt et maintenues ouvertes grâce à un pâturage extensif mais régulier et à chargement adapté.

Les prospections ont mis en évidence à la fois le bon état de conservation de cet habitat, surtout sur le plateau basaltique dont les parcelles sont éloignées des sièges d'exploitation, et l'importance de la surface qu'occupent ces pâtures.

Les deux principaux facteurs défavorables sont d'une part la fertilisation ou le surpâturage qui provoquent une banalisation et une ouverture du tapis herbacé avec la dominance des prairiales et, d'autre part, la déprise qui entraîne la re-colonisation par les ligneux (*Calluna vulgaris*, *Cytisus scoparius*) bien que ce phénomène soit encore rare sur l'Aubrac aveyronnais où les estives sont très recherchées.

Les prairies de fauches à caractère montagnard (6520 – 38.3)

Viola lutea – *Trisetum flavescens*

Il s'agit de formations herbacées relativement denses sans espèce ligneuse, dominées par les espèces prairiales et floristiquement très diversifiées. Elles sont régulièrement fauchées, souvent pâturées après la coupe, parfois tôt dans la saison également (déprimage), et souvent amendées.

La flore présente l'abondance d'espèces neutroclines fourragères (*Cynosurus cristatus*, *Trifolium pratense*, *Trifolium repens*, *Dactylis glomerata*, *Trisetum flavescens*) et non fourragères (*Heracleum sphondylium*, *Geranium sylvaticum*, *Trollius europaeus*, *Alchemilla xanthochlora*, *Knautia arvensis*). Les espèces acidiphiles sont généralement rares ou absentes. De très nombreuses variations peuvent être observées en fonction de la richesse chimique du sol (liée à la topographie et aux amendements).

Tout comme les nardaies, ces prairies de fauche ont été gagnées sur la forêt (hêtraie sur les versants et aulnaie dans les vallons) et maintenues grâce à la fauche et au pâturage régulier.

Cette formation est presque exclusivement représentée dans la vallée de la boralde de Saint Chély. Les conditions d'ouverture de cette vallée en pente assez douce, un sol relativement épais, permettent l'exploitation sur des surfaces pouvant être importantes.

Son état de conservation est bon mais des menaces par déprise ou intensification ne sont pas inexistantes. La déprise entraîne une re-colonisation progressive par les ligneux (*Cytisus scoparius*, *Rubus*...) puis les arbustes (*Sorbus aria*, *Sorbus aucuparia*, *Fraxinus excelsior*...) et enfin le hêtre (*Fagus sylvatica*). L'intensification des pratiques agro-pastorales par amendements organiques, surpâturage mais surtout une fauche trop précoce tend à banaliser la flore au bénéfice de seulement quelques espèces.

Les mégaphorbiaies riveraines (6430 – 37.7)

Ranunculo aconitifolii – *Filipenduletum ulmariae*

Ces formations dominées par des grandes plantes à feuilles larges (d'où leur nom !) et floristiquement très diversifiées résultent du non-entretien de certaines bordures humides. Elles sont issues de la destruction des forêts alluviales de Frênes et Aulnes pour les formations secondaires et de la re-colonisation progressive de la forêt dans les zones perturbées par la dynamique fluviale. On se rend compte rapidement de l'aspect fragile de la dynamique de cette formation.

La flore est constituée d'espèces mésohygrophiles (*Filipendula ulmaria*, *Ranunculus aconitifolius*, *Chaerophyllum hirsutum*, *Crepis paludosa*, *Myosotis scorpioides*, *Geum*

rivale...), des espèces hydroclines (*Adenostyle alliariae*, *Angelica sylvestris*, *Aconitum napellus*, *Urtica dioica*, *Thalictrum aquilegifolium...*), avec la présence, voir même l'abondance, des espèces neutroclines (*Alchemilla vulgaris*, *Hordelymus europaeus*).

Les prospections ont consisté à confirmer la rareté de cet habitat, uniquement au bord des principaux ruisseaux, sur de très petites surfaces. C'est un habitat qui peut être jugé en mauvais état de conservation, menacé par les effets de la re-colonisation forestière sans création de nouveaux milieux propices du fait de la faible dynamique des ruisseaux qui descendent du plateau basaltique.

Les eaux mésotrophes (3140 – 22.12x22.44)

Ces masses d'eau sur l'Aubrac, d'origine naturelle ou anthropique, sont généralement oligotrophes à tendance mésotrophes du fait des apports éventuels du bassin versant qui peut comporter des pâtures ou des zones anthropisées.

Tableau 2 : répartition des différents Habitats d'Intérêt Non Communautaire sur le site.

Habitats non d'intérêt communautaire	Code Corine	Surface (ha.)
groupements à potamots	22.433	0,2
landes sub-atlantiques à fougère	31.861	11,0
prairies humides eutrophes	37.2	30,0
prairies à canches cespiteuses	37.213	91,5
prairies à grands joncs	37.241	0,8
pâtures mésophiles	38.112	2135,0
hêtraies neutrophiles	41.144	3186,3
Sapinières neutrophiles de zone à hêtre	42,112	137,1
chênaies charmaies	41.2	51,7
bois marécageux à aulnes	44.9	0,9
peuplements de grandes laïches	53.21	0,4
cariçaies	53.214	0,7
éboulis	61	4,0
plantations de résineux	83.31	147,5
villages	86.2	9,9
	Total	5807,0

Somme des habitats ouverts	3403,3
Somme des habitats forestiers	3662,0

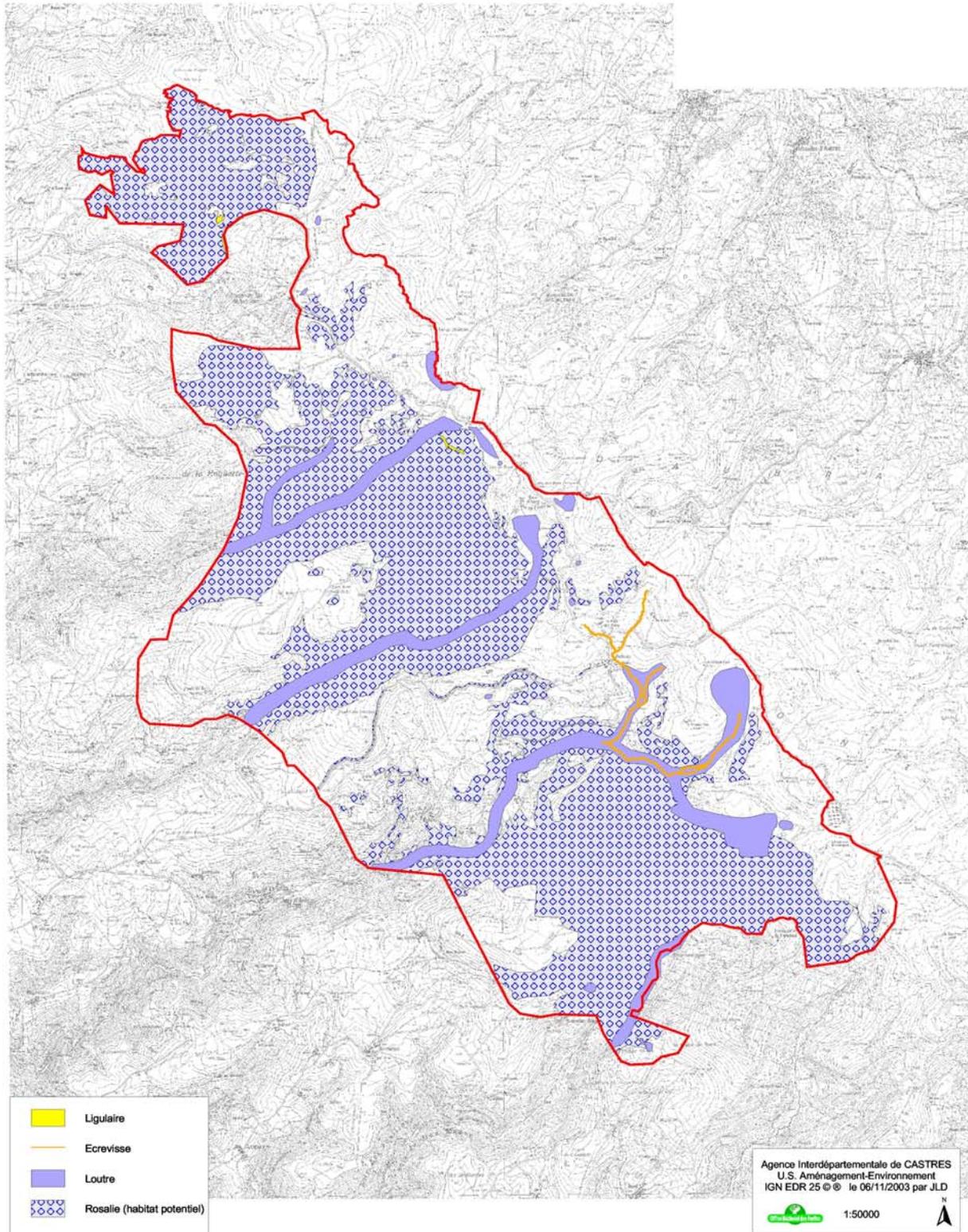
II.2.1.2. Fiches habitats

Les fiches descriptives des habitats naturels d'intérêt communautaire sont regroupées en annexe.

II.2.2. Habitats d'espèces d'intérêt communautaire

II.2.2.1. Carte de localisation ; notice d'explication

DOCOB du "Plateau Central de l'Aubrac Aveyronnais"
Carte des Habitats d'espèces d'intérêt communautaire



Quatre espèces d'intérêt communautaire ont été recensées sur le site. Le *Botrychium simplex* n'a pu être retrouvé faute d'informations précises sur son éventuelle localisation. De plus, cette espèce peut également avoir disparu avec la hausse du niveau d'eau due à l'aménagement de la digue de retenue du lac du Pesquier.

Tableau 3 : répartition des différents Habitats d'espèces d'Intérêt Communautaire.

Habitats d'espèce	Code EUR 15	Surface (ha., km.)	Tendance
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	1355	61 km de linéaire de cours d'eau	↑
Ecrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)	1092	7,8 km de linéaire de cours d'eau	↓
Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)	1087	habitat diffus	↔
Ligulaire de Sibérie (<i>Ligularia sibirica</i>)	1758	4 ha.	↑

La Loutre d'Europe *Lutra lutra*

Sur le site de l'Aubrac aveyronnais, la populations de loutres, bien que peu connue localement, est en plein essor. Il s'agit vraisemblablement d'individus dont l'origine remonte de plus au nord dans le Massif Central, mais, étant une espèce territoriale, la population s'étend au fil des boraldes et arriverait aujourd'hui au delà de la vallée du Lot.

Toutefois, même si les traces (épreintes, restes de repas, voir éventuellement individus victimes de la circulation routière) ne sont pas rares, aucune donnée concernant l'abondance de la population n'est encore disponible.

Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*

La population d'écrevisses à pattes blanches a considérablement diminué au fil du temps. Les éléments de sa raréfaction sont multiples (dégradation de la qualité de l'eau, prélèvements abusifs, perturbation des habitats...) d'autant plus qu'on se situe en limite altitudinale de répartition de cette espèce. Ceci a conduit à une population relique cantonnée dans un très petit secteur : un seul cours d'eau sur le site abrite l'ensemble de la population de cette espèce mais il possède en tête de son bassin versant un plan d'eau utilisé pour la pêche et régulièrement vidangé.

Compte tenu de l'augmentation d'année en année de sites faisant l'objet d'une introduction indelicat d'écrevisses signal (*Pacifastacus leniusculus*) et plus particulièrement dans un plan d'eau proche aux mêmes caractéristiques, il y a un risque potentiel de voir un jour la population d'écrevisses autochtones disparaître par suite de la présence des écrevisses signal. D'autre part nous assistons régulièrement à la disparition de populations d'écrevisses à pieds blancs des quelques cours d'eau qui en abritent encore et ce pour des raisons parfois difficiles à identifier.

La Rosalie des Alpes *Rosalia alpina*

Compte tenu de l'abondance de bois morts et de vieux hêtres plus ou moins déperissants (bris de cimes par la neige lourde ou les tempêtes, foudre, sujets surannés

inaccessibles etc.) observés un peu partout, étant donné que la présence de l'espèce est bien confirmée, son habitat peut être également estimé en bon état de conservation.

La Ligulaire de Sibérie *Ligularia sibirica*

Situées seulement en deux points sur le site, ces localisations représentent la seule mention de la *Ligularia sibirica* en Midi-Pyrénées. Cette espèce relique des périodes glaciaires trouve sur le haut du plateau des conditions écologiques propices à son développement. En effet, au cours des deux années de prospection sur le terrain, son aire de répartition a été suivie et on a pu noter que l'espèce tend à étendre son aire le long de la route et de la lisière forestière. Ceci dit, sur son point d'origine en forêt communale de Laguiole, la Molinie la concurrence sérieusement et pourrait, à terme, compromettre son maintien. C'est pourquoi, il sera certainement envisagé d'étudier la dynamique comparative de ces deux espèces.

De plus, au niveau national, cette espèce est inscrite à l'annexe I de l'Arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié par l'Arrêté du 31 août 1995 caractérisant les espèces végétales à protéger en priorité.

Le petit Botrychium *Botrychium simplex*

Cette espèce mentionnée dans le bordereau standard par la DIREN correspond à une donnée ancienne. Sa localisation précise n'a pu être révélée par l'auteur de cette information et plusieurs tournées de prospection sur le site présumé n'ont abouti à aucune confirmation (G. Briane, J. Thomas, communications personnelles). De plus, les travaux d'aménagement des berges du lac autour duquel le *Botrychium* aurait été observé ont peut-être détruit cette espèce. N'ayant pas de donnée plus précise, les essais de localisation ont été abandonnés et cette espèce est considérée comme ayant disparu du site à l'heure actuelle.

II.2.2.2. Fiches espèces

Les fiches descriptives des habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont regroupées en annexe.

II.2.3. Autres espèces d'intérêt patrimonial

II.2.3.1. Espèces végétales

Aucune recherche concernant les mousses et les champignons n'a été effectuée et il est possible que des espèces d'intérêt patrimonial puissent être présentes sur le site.

❖ *Espèces protégées au niveau national*

Andromeda polifolia (annexe I de l'Arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié par l'Arrêté du 31 août 1995), petite éricacée colorée lorsqu'elle est en fleurs, présente sur plusieurs tourbières dont celle de la Vergne Noire.

Carex limosa (annexe I de l'Arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié par l'Arrêté du 31 août 1995) est représenté sur plusieurs sites notamment sur la tourbière de la Vergne Noire ou celle des Inguillens.

Diphasiastrum tristachyum (annexe I de l'Arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié par l'Arrêté du 31 août 1995), lycopode petit cyprès que l'on retrouve dans les gouilles de certaines tourbières notamment la lande du Clapier ou sur la grande prairie d'Aubrac.

Drosera rotundifolia (annexe II de l'Arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié par l'Arrêté du 31 août 1995), plante carnivore assez bien représentée sur toutes les tourbières du site.

Hammarbia paludosa petite orchidée inféodée aux tourbières à sphaignes.

Scheuchzeria palustris (annexe I de l'Arrêté ministériel du 20 janvier 1982 modifié par l'Arrêté du 31 août 1995) notamment sur la tourbière de la lande du Clapier,

❖ *Espèces remarquables d'intérêt patrimonial*

Aconitum napellum, l'Aconit de Napel que l'on retrouve ça et là sur les bordures fraîches de chemin,

Cardaminopsis cebennensis, Arabette des Cévennes, endémique des Cévennes, présente au dessus de la boralde de St Chély,

Carex pauciflora, présent sur la zone humide du Puech du pommier,

Cirsium Herisithales, présent sur l'Aubrac sur plusieurs points tels que le bois de Grandilhoc ou en forêt domaniale d'Aubrac,

Epipactis palustris, présent dans les près humides : le Pesquier,

Equisetum hyemale, prêle présente sur les bords de la boralde de St Chély,

Fritilaria meleagris, la Fritilaire pintade que l'on retrouve sur le site des landes du Puech,

Lilium martagon, le Lis martagon que l'on retrouve dans plusieurs localités fraîches : source du Roc, boralde de St Chély...

Menyanthes trifoliata, le trèfle d'eau, présent sur pratiquement toutes les tourbières de l'Aubrac,

Nigritella angustifolia, la Nigritelle, petite orchidée très colorée présente notamment sur la grande prairie d'Aubrac.

Parnassia palustris, la Parnassie, espèce présente dans les zones humides comme celles de la prairie d'Aubrac par exemple,

Phyteuma gallica, la Raiponce de Galle, que l'on peut rencontrer sur aux abords du lieu-dit « le Saltou del Grel » près de la grande prairie d'Aubrac.

Ribes petraeum, groseillier des parties rocailleuses, présent dans les broussailles vers Belvezet ou encore vers Rigambal par exemple,

Saxifraga paniculata, sur les dykes basaltiques,

Swertia perennis petite gentianacée présente sur la tourbière des landes du Puech, ceci présentant la première mention pour l'Aveyron,

Tulipa sylvestris subsp. *australis*, tulipe bicolore visible dans les milieux ouverts : prairie d'Aubrac, source du Roc,

Vaccinium uliginosum, Airelle des marais, présente sur certaines tourbières dont la Vergne Noire ou celle du Triadou,

II.2.3.2. Espèces animales

A partir des prospections et des données bibliographiques, certaines espèces d'intérêt patrimonial ont été observées sur le site. Cependant, un grand manque de connaissance touchant notamment les insectes (odonates, lépidoptères, orthoptères) s'est fait sentir, c'est pourquoi dans le cadre des propositions du Docob, des recherches complémentaires viendront pallier cette lacune.

❖ *Espèces protégées au niveau national*

Dryocopus martius, pic noir, espèce protégée en France (comme tous les pics, protégés), annexe I de la Directive Oiseaux. Sa présence est avérée dans la totalité des massifs de l'Aubrac.

Gallinago gallinago, bécassine des marais, inscrite à l'annexe III de la Convention de Berne et aux annexes II et III de la Directive Oiseaux. Plusieurs tourbières ou milieux humides sur le site ont permis de relever la présence de cette espèce.

Lacerta agilis, lézard agile, protection nationale intégrale (1993), annexe IV de la Directive Habitat, se retrouve çà et là dans les talus et les landes ensoleillées du site.

Lacerta vivipara, lézard vivipare, protection nationale intégrale (1993). Sa présence sur le site est liée aux nombreuses tourbières qui constituent son habitat exclusif.

Vipera berus, vipère péliade, protection nationale partielle (1993) ; inscrite à l'annexe III de la Convention de Berne. La plupart des tourbières du site abritent cette espèce, cependant, elle n'est jamais abondante.

Rana temporaria, grenouille rousse, protection nationale partielle, annexe V de la Directive Habitat : chasse et commercialisation réglementées. Elle est présente sur le site aux abords des milieux humides et parfois près des bords lorsque le courant n'est pas trop fort.

Triturus helveticus, triton palmé, protection nationale intégrale (1993). Cette espèce se rencontre vers le mois de juin dans tous les plans d'eau du site : de la mare temporaire au lac en passant par les gouilles de tourbières et les petits cours d'eau à courant très faible.

III. Définition des enjeux et des orientations de gestion

III.1. Contexte

III.1.1. Principes généraux de conservation

Pour rappel, la Directive Habitats, a pour objectif de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales » et se traduit par :

- des surfaces des habitats constantes ou en augmentation,
- une prise en considération de l'importance des zones périphériques des habitats dans la mesure où leur gestion influe, même indirectement, sur la conservation des habitats,
- la préservation de la tranquillité, des voies de communication pour la faune et la flore entre différents secteurs d'Intérêt Communautaire, de façon à éviter la formation d'îlots néfastes à la pérennité des habitats et des habitats d'espèces.

III.1.2. Réglementaire

La mise en œuvre des préconisations de gestion élaborées de façon consensuelle se fait sur la base d'une démarche volontaire et contractuelle, par le biais des fiches actions. L'intervention de mesures réglementaires pourra être envisagé de manière sélective, en complément des actions de gestion, pour favoriser la conservation d'un habitat (naturel ou d'espèce) particulièrement fragile et menacé.

III.2. Les fiches actions

Les fiches actions représentent la partie concrète de l'application de Natura 2000 sur le site.

Souvent composées de plusieurs sous-titres, elles préconisent et évaluent les coûts des modes de gestion, des études complémentaires ou encore des actions d'information pour que les habitats naturels et les habitats d'espèces soient maintenus dans le meilleur état de conservation possible

III.2.1. Réflexion en Groupes de Travail

Au nombre de trois – Agriculture, Forêt, Tourisme et Loisirs – ils ont été mis en place pour aider à la réflexion technique. Ils s'entourent le cas échéant de scientifiques et de spécialistes. Animés par l'opérateur local (l'ONF), les groupes de travail ont eu un rôle d'élaboration technique. N'ayant pas de pouvoir décisionnel, leurs propositions d'action ont été soumises au comité de pilotage pour discussion et validation.

S'étalant entre les mois de novembre 2001 et de mai 2002, il y a eu 4 réunions des Groupes de Travail pour chacune des trois thématiques et 3 réunions Inter-Groupes afin de décloisonner la réflexion et de permettre à tous d'avoir une vision d'ensemble et de connaître toutes les propositions élaborées dont celles discutées dans les autres groupes.

La réflexion des Groupes de Travail a permis de faire l'inventaire des pratiques socio-économiques sur le site. Les différentes activités ont pu alors être mises en relation avec les

habitats d'intérêt communautaire. Cette analyse a fait ressortir les impacts potentiels de ces activités sur les habitats et a permis de définir les zones sur lesquelles des modes de gestion appropriés devront être mis en place, ou aidés à leur maintien.

Toutes les fiches actions ont ainsi été discutées dans la transparence et la concertation puis classées par ordre de priorité lors des réunions des Groupes de Travail.

Les Groupes de Travail ont, dans l'ensemble, suivi le même chemin d'avancement :

- les premières réunions ont permis :
 - de faire le détail de l'état des lieux pour les activités en question,
 - de présenter des exigences écologiques des habitats et des espèces,
 - de présenter l'état de conservation des habitats et des habitats d'espèces,
 - de permettre les premières réflexions en commun sur la compatibilité des activités avec la conservation des habitats et des habitats d'espèces.
- les secondes réunions ont permis :
 - d'apporter les compléments d'informations qui étaient demandés suite aux premières réunions (par exemple : usages pastoraux en territoire domanial, en territoire communal (communaux, sectionnaux), compléments juridiques attendus, secteurs sensibles par activité...)
 - de faire le point sur les différents contacts de l'opérateur avec les personnes-clés (par exemple M. Pouget de l'ADASEA, M. Cassagne de la DIREN, Conseils Généraux, scientifiques...) afin d'avoir les informations les plus précises et exhaustives possibles,
 - de présenter la démarche à suivre pour la mise en place des fiches actions.
- les troisièmes réunions ont amorcé :
 - la démarche des fiches-actions : présentation des premières fiches et discussion autour des cahiers des charges, des protocoles, des indicateurs de suivi...,
 - la réflexion sur l'architecture « maître d'ouvrage », « partenaires » des fiches-actions,
 - l'idée de voir si les fiches-actions proposées couvraient efficacement l'ensemble des problématiques et l'ensemble des publics exposés au début,
- les quatrièmes et dernières réunions ont finalisé :
 - la présentation des fiches-actions concernant les habitats et les espèces,
 - la réflexion budgétaire des fiches-actions,

Les réunions ont été suivies avec une assiduité forte par un collectif allant d'une dizaine à plus d'une vingtaine de personnes - associations, administrations, professionnels, particuliers...- selon les thématiques. Ces réunions ont montré un dynamisme et un niveau important de discussions concrètes et bien fondées. Chaque personne présente a pu s'exprimer, avec sa sensibilité propre, sur les points des ordres du jour en mettant en avant des soucis réels. Toutes les problématiques ont été abordées et débattues et d'autres se sont greffées au cours des réunions.

L'estimation des coûts a résulté des informations techniques recueillies lors des Groupes de Travail dont certaines étaient encore susceptibles d'évoluer d'ici la mise en œuvre du Document d'Objectifs. De plus, la faisabilité de certaines actions étant particulièrement délicate à évaluer, certaines fiches-actions ont sensiblement évolué.

III.2.2. Objectifs généraux

Quatre grandes catégories permettent de regrouper les différentes propositions :

- gestion conservatoire des habitats :
 - maintenir les surfaces d'habitats naturels d'intérêt communautaire,
 - maintenir les surfaces d'habitats d'espèces,
 - proposer des mesures de gestion propices à la non perturbation des habitats,
 - proposer des mesures de gestion, des aménagements particuliers prenant en compte des zones d'influence de ces deux habitats,
 - restaurer les espaces dégradés lorsqu'ils sont susceptibles de l'être,
 - encadrer la fréquentation de façon à ne pas engendrer de perturbation des secteurs sensibles et leur périphérie,
 - mettre en place une veille sur les espèces envahissantes pouvant compromettre l'état de conservation d'un habitat,
- information et sensibilisation :
 - informer et sensibiliser les acteurs des différents secteurs ainsi que les populations du site et le public de passage,
 - informer les gestionnaires et les sensibiliser aux modes d'exploitation pouvant être perturbateurs et leur proposer des alternatives,
 - former les acteurs à des modes de gestion permettant le respect des habitats et des zones d'influence,
- intégrer les préconisations de gestion dans les documents de gestion :
 - intégrer les préconisations de gestion dans les aménagements forestiers et les plans simples de gestion, dans les contrats agricoles préexistants,
 - proposer une charte de bonne conduite au « monde » du tourisme et des loisirs,
- améliorer le suivi :
 - proposer des indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats,
 - suivre au cours de la validité du Docob, l'effet des préconisations de gestion proposées,
 - améliorer la connaissance de certains habitats naturels ou habitats d'espèces particulièrement emblématiques et/ou méconnus.

III.2.3. Hiérarchisation

Les niveaux de priorité de chacune des fiches-actions (cf. les petites étoiles en haut à droite) ont été discutés lors de la dernière réunion Inter-Groupes. Ils ont été, bien entendu, arrêtés en fonction de l'action vis à vis des habitats, du caractère urgent ou non, indispensable ou non.

Trois niveaux ont été considérés :

- ☆☆☆ : **urgent et prioritaire,**
- ☆☆ : **indispensable,**
- ☆ : **utile pour aller plus loin**

Tableau 4 : présentation de l'ensemble des fiches-actions par thématique.

GROUPE DE TRAVAIL	FICHES ACTIONS	FINANCEMENTS POSSIBLES	PRIORITE
Agriculture	Associer les Propriétaires Privés	Volet animation	☆☆☆
Agriculture	Informier, sensibiliser le Monde Agricole	Volet animation PDRN, fonds VIVEA, DATAR, FEDER, CPER	☆☆☆
Agriculture	Diagnostic Ecologique à l'Echelle de la parcelle	Volet animation	☆☆☆
Agriculture	Gestion des Zones Tourbeuses	MAE hors CAD, CAD	☆☆☆
Agriculture	Gestion des Landes, Prairies et Prés de fauche	MAE hors CAD, CAD	☆☆☆
Agriculture	Gestion de l'Habitat de la Ligulaire	FEDER, CPER, Collectivités	☆☆☆
Agriculture	Mise en Place d'Indicateurs de Suivi	A l'étude	☆☆
Sylviculture	Informier, sensibiliser le Monde Sylvicole	Volet animation, PDRN, FEDER, CPER, Collectivités	☆☆☆
Sylviculture	Gestion des Milieux Forestiers	Volet animation, FEDER, CPER	☆☆
Sylviculture	Gestion des Milieux Ouverts	Collectivités, FEDER, CPER	☆☆☆
Sylviculture	Gestion des Habitats d'Espèces	CPER, FEDER, Collectivités	☆☆
Tourisme et Loisirs	Gestion Halieutique et Astacicole	CPER, FEDER, Collectivités	☆☆☆
Tourisme et Loisirs	Gestion des espèces envahissantes	CPER, FEDER, Collectivités	☆☆☆
Tourisme et Loisirs	Réseau de Sentiers Cohérents	CPER, FEDER, Collectivités	☆☆☆
Tourisme et Loisirs	Informier, sensibiliser le Jeune Public	FEDER, Contrat Educatif Local, Collectivités	☆☆
Tourisme et Loisirs	Informier, sensibiliser, le Grand Public	FEDER, DATAR	☆
Tourisme et Loisirs	Informier, sensibiliser les Professionnels du Tourisme et Loisirs	Volet animation, CPER, Collectivités, Chambres consulaires, FEDER, CDT	☆☆

III.2.4. Agriculture

De façon générale, les habitats liés au monde agricole sont dans un état de conservation satisfaisant. Ceci confirme que les modes de gestions pratiqués sont globalement adaptés au maintien favorable de ces milieux. C'est d'ailleurs pour cela que les préconisations de gestion se sont largement inspirées des modes de gestion en place, relevés lors de l'enquête pastorale.

La connaissance des pratiques agricoles et des Habitats permet de matérialiser des zones sensibles compte tenu de la co-existence des deux précédents éléments.

La gestion à l'échelle du site passe par le zonage des secteurs sensibles. Il s'agit essentiellement, en ce qui nous concerne des pâturages à nard, des prés de fauche, des landes sèches à callune, des landes à genêt purgatif, des prairies humides à molinie, des tourbières et des zones à ligulaire, à loutre et à écrevisses à pattes blanches :

Tableau 5 : impacts possibles des activités agricoles sur les habitats.

Activités/Habitats (surfaces concernées)	Intensification	Déprise	Ecobuage	Drainage	Pratiques pastorales inadaptées	Pollution
Pâturages à nard riches en espèces	☹	☹				
Prés de fauche	☹	☹			☹	
Landes sèches à callune		☹				
Landes à genêt purgatif			☹			
Prairies humides à molinie		☹		☹		
Tourbières		☹		☹	☹	☹
Ecrevisses à pattes blanches						☹
Loutres						☹
Zone à Ligulaire		☹		☹		

Pour l'ensemble de ces secteurs, nous pouvons proposer de définir des mesures adaptées à la gestion agricole et satisfaisant aux objectifs de :

- sensibilisation et information,
- maintien des pratiques pastorales (chargement entre 0,9 et 1,2 UGB/ha),
- maîtrise de la fertilisation,
- prise de conscience des risques de pollution par les produits phytosanitaires (micro polluants très toxiques pour l'écrevisse à pattes blanches),
- maintien des niveaux hydriques (particulièrement pour les tourbières, les prairies humides, les zones à Ligulaire),
- mise à disposition d'informations auprès des exploitant et des propriétaires concernant le fonctionnement et la fragilité des habitats et habitats d'espèces.

La contractualisation pour les surfaces inscrites en SAU passe par les Contrats d'Agriculture Durable (CAD). Cette modalité de mise en œuvre conduit à proposer des mesures susceptibles de rentrer dans le cadre établi par la synthèse régionale agri-environnementale. De plus, ce dispositif ne permet pas de proposer des contrats à l'ensemble des exploitants sur habitats d'intérêt communautaire (règles du cumul des aides agri-environnementales – cf. circulaire DGFAR 2003-5030 du 30 octobre 2003).

Fiche actions :
Associer les propriétaires privés et les ayants droits à la mise en œuvre des actions

Niveau de priorité : ☆☆☆

Habitats/Espèces visés : Tous

Secteurs concernés : Tous

Description de l'action :

La plupart des actions concernent directement le gestionnaire ou l'exploitant des parcelles. Par conséquent, les contractualisations sont actuellement prévues entre le gestionnaire et l'Etat. Or, il semble indispensable, dans un souci de clarté et d'efficacité d'associer les propriétaires privés concernés lorsqu'ils ne sont pas eux même les exploitants.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :
 - **APP 1** - Lors des journées d'information et de sensibilisation, associer systématiquement les propriétaires en même temps que les exploitants (voir fiche actions « informer, sensibiliser le monde agricole »),
 - **APP 2** - Connaître les projets des propriétaires sur les parcelles concernées.
 - **APP 3** - Chercher la cohérence entre durée des contrats de location et CAD.
- coûts :
 - **APP 1** - } inclus dans IMA 1
 - **APP 2** -
 - **APP 3** - 5 470 € HT
- maître d'ouvrage :
 - structure animatrice,
- partenaires potentiels :
 - ADASEA,
 - Chambre d'Agriculture.
 - DDAF,
 - CRPF,
 - ONF
- financement possible :
 - volet animation du DOCOB

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
APP 1	Application	Application	Application	Application	Application	Bilan
APP 2	Application	Application	Application	Application	Application	Bilan
APP 3	Application	Application	Application	Application	Application	Bilan

Calcul du budget :

- **APP 1 – APP 2** : Inclus dans IMA 1
- **APP 3** – 20 Propriétaires qui louent : 20 cas différents à étudier à 0,5 jour/cas : 10 x 547 = 5 470 €

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

5 470 €(35 880 F) HT

- indicateurs de réalisation de l'action :
nombre de contrats signés.

Fiche actions :
Informé, sensibiliser le monde agricole

Niveau de priorité :

☆☆☆

Habitats/Espèces visés :

Tous

Secteurs concernés :

Tous

Description de l'action :

En vue d'une meilleure sensibilisation et à terme la conservation des habitats, il paraît indispensable d'informer l'ensemble des acteurs concernés.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :

- **IMA 1** - Journée d'informations techniques et administratives en vue de la contractualisation :

* Informer les propriétaires, les exploitants et les gestionnaires sur les conclusions du DOCOB, ses préconisations et les zones concernées,

* Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires sur les pratiques particulièrement destructrices et sur les moyens techniques de les éviter avec le montant des aides correspondantes,

* Adapter un cahier des charges par contractant en fonction des habitats et des parcelles concernées pour un calage administratif et technique adapté,

- **IMA 2** - Formation des acteurs et futurs acteurs agricoles sur la fragilité, le fonctionnement des habitats,

- **IMA 3** - Réalisation d'un bulletin diffusant les conclusions du DOCOB, les exigences des habitats et les mesures mises en œuvre pour leur protection dont la contractualisation.

- coûts :

- **IMA 1** - 8 533 € HT,

- **IMA 2** - 8 533 € HT,

- **IMA 3** - 4 422 € HT,

- maître d'ouvrage :

- **IMA 1** et **IMA 3** : structure animatrice,

- **IMA 2** : structure agricole.

- partenaires potentiels :

- ADASEA,

- Chambre d'Agriculture

- Associations naturalistes,

- ONF,

- DDAF,
 - Scientifiques
 - Enseignants agricoles.
- financements possibles :
- IMA 1 : volet animation du DOCOB,
 - IMA 2 : mesure C du PDRN, Fonds VIVEA, DATAR si interrégional,
 - IMA 3 : FEDER (13.5A3), CPER (10.3.1), Collectivités.

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
IMA 1	Information		Information		Information	Bilan
IMA 2	Formation		Formation			Bilan
IMA 3	Réalisation			Ré-évaluation		

Calcul du budget :

- **IMA 1 :**
 Préparation + 11 j de Réunion pour voir tous les exploitants + Compte-rendu = 13 jours
 $13 \times 547 = 7\ 111$
 Frais d'intendance (contact, documentation, envois...) = 20% des frais de production
 $7\ 111 \times 0,2 = 1\ 422$
 Coût total = 8 533 €
- **IMA 2 :**
 Préparation + 11 j de Formation pour voir tous les exploitants + Compte-rendu = 13 jours
 $13 \times 547 = 7\ 111$
 Frais d'intendance (contact, documentation, envois...) = 20% des frais de production
 $7\ 111 \times 0,2 = 1\ 422$
 Coût total = 8 533 €
- **IMA 3 :**
 Etude, conception, graphie... = 3 jours,
 $3 \text{ jours} \times 547 \times 2 \text{ ans} = 3\ 282$
 Coûts d'édition pour 300 exemplaires et envoi = 3,80 €/Ex soit 1 140
 Coût total = 4 422 €

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

21 488 €(140 952 F) HT

- indicateurs de réalisation de l'action :
 - **IMA 1** - nombre de participants,
 - **IMA 2** - nombre de journées de formation,
 - **IMA 3** - nombre de bulletins et diffusion.

Fiche actions :
Diagnostic écologique à l'échelle des parcelles engagées sous contrat

Niveau de priorité : ☆☆☆

Habitats/Espèces visés : Tous

Secteurs concernés : Tous

Description de l'action :
Préalablement à chaque contrat (CAD), il sera effectué un diagnostic écologique à la parcelle des habitats présents permettant de déterminer les mesures de gestion les mieux adaptées.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :
 - **DEE 1** - Diagnostic écologique,
 - **DEE 2** - Cartographie.
- coûts :
 - **DEE 1** - }69 742,50 € HT
 - **DEE 2** -
- maître ouvrage :
 - structure animatrice.
- partenaires potentiels :
 - Collectivités,
 - ONF,
 - ADASEA,
 - Chambre d'agriculture,
 - Scientifiques,
 - Associations naturalistes
- financement possible :
 - volet animation du DOCOB.

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
DEE 1	Application	Application	Application	Application	Application	Bilan
DEE 2	Application	Application	Application	Application	Application	Bilan

Calcul du budget :

- **DEE 1 et DEE 2 :**
 - 3 demi-journées de diagnostic écologique et
 - 1 jour de cartographie
 - 2,5 x 547 x 51 cas potentiels = 69 742,50 €

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

69 742,50€(457 481 F) HT

- indicateurs de réalisation de l'action :
 - nombre de diagnostics réalisés.

Fiche actions :
Gestion des zones tourbeuses

Niveau de priorité :

☆☆☆

Habitats/Espèces visés :

Tourbières hautes actives, tourbières hautes dégradées, tourbières de transitions, mosaïques d'habitats tourbeux

Secteurs concernés :

Tous

Description de l'action :

Sur les milieux très particuliers que sont les tourbières, une gestion appropriée permet le maintien de la dynamique tourbeuse et de la richesse floristique.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :

- **GZT 1**- Gestion de la zone tourbeuse (mesure 1806C01) :

- * Pas de fertilisation minérale ou organique ni d'amendements,
- * Chargement adapté pour chaque site,
- * Allotissement et déplacement des bêtes si nécessaire,
- * Tenue d'un carnet de pâturage,
- * Pose et dépose de clôtures,

- **GZT 2**- Gestion de la zone tampon de 35 m minimum (mesure 1806C02) :

- * Pas de fertilisation minérale ou organique ni d'amendements,
- * Chargement de 0,25 à 1,4 UGB/ha max. pendant les 6 mois d'estives,
- * Allotissement et déplacement des bêtes si nécessaire,
- * Tenue d'un carnet de pâturage,
- * Pose et dépose de clôtures,

- **GZT 3**- Gestion des zones d'influence (bassin versant) :

- **Gestion des habitats naturels d'intérêt communautaires :**

. *Prairie de fauche et pâture* (mesure 2001D01) :

- * Fertilisation minérale à éviter ; organique (<15 T/ha/an),
- * Amendements calcaires à action rapide et chaux vive interdits,
- * Chargement de 0,25 à 1,4 UGB/ha maximum pdt les 6 mois d'estives,

- **Gestion des autres habitats naturels en zone d'influence :**

. *Prairie* (mesure 2001D01 ou 2001C01) :

- * Fertilisation minérale (30/30/30) ou organique (<15 T/ha/an),
- * Amendements calcaires à action rapide et chaux vive interdits, sinon ,
220 kg/ha tous les 2 ans,
- * Chargement de 0,25 à 1,4 UGB/ha maximum pdt les 6 mois d'estives,

- **GZT 4**- Restauration de zones tourbeuses (mesure 1901A01) :

- * Favoriser le réseau de rases plutôt que les drains et fossés existants,
- * Abandon des drains et de rases en fonction des cas,
- * Contrôle des ligneux.

- coûts :
 - **GZT 1**- 30 600 € HT,
 - **GZT 2**- 12 455,33 €HT,
 - **GZT 3**- inclus dans GLPP pour la partie agricole et GMO pour la forestière,
 - **GZT 4**- 7 061,40 €HT.
- maîtres d'ouvrage potentiels :
 - exploitants agricoles,
- financements possibles :
 - MAE hors CAD, CAD

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GZT 1	Application	Application	Application	Application	Application	Bilan
GZT 2	Application	Application	Application	Application	Application	Bilan
GZT 3	Application	Application	Application	Application	Application	Bilan
GZT 4	Application	Application	Application	Application	Application	Bilan

Recommandations techniques :

- fertilisation minérale et organique ainsi qu'amendements contrôlés,
- gestion du réseau hydraulique existant selon avis du comité technique,
- réalisation de drainages proscrits,
- extraction de tourbe impossible,
- mise en défens provisoire de la partie tourbeuse si nécessaire selon avis du comité technique,
- obligation d'entretien par pâturage adapté à chaque site en fonction des particularités présentes,
- point d'abreuvement et d'enfouragement extérieurs à la tourbière,
- élimination des ligneux selon avis du comité technique et exportation des produits hors de la parcelle,
- utilisation de produits phytosanitaires proscrite,
- pas de modification de l'état initial sauf avis du comité technique,
- mise en culture (pas de travail du sol, pas d'apport de graines et de végétaux) impossible,
- modes d'entretien et périodes d'intervention fixées par le comité technique si nécessaire.

Calcul du budget :

- **GZT 1** : mesure 1806C01
 Perte de fourrage liée à l'absence de fertilisation,
 Economie d'épandage = - 19,82 €/ha,
 Economie liée à l'absence de fertilisation : $(30 \times 0,53) + 2 \times (60 \times 0,38) = - 61,74 \text{ €/ha}$,
 Perte de production en milieu humide : $(30 \times 15 \text{ hg}) + 2 \times (60 \times 5 \text{ kg}) = 160,07 \text{ €/ha}$,
 Suppression annuelle des ligneux : $8 \text{ h} \times 11,43 \times 2/5 = 36,59 \text{ €/ha}$,
 Entretien du réseau hydraulique : $3 \text{ h} \times 11,43 = 34,29 \text{ €/ha}$,
 Allotement, déplacement et surveillance des animaux : $4 \text{ h} \times 11,43 = 45,72 \text{ €/ha}$,
 Carnet de pâturage pour ensemble des parcelles sous contrat : $1 \text{ h} \times 11,43 = 11,43 \text{ €/ha}$,
 Transfert, pose et dépose de clôtures mobiles : $4 \text{ h} \times 11,43 = 45,72 \text{ €/ha}$
 Total = 250 €/ha/an,

34 ha x 250 = 8 500 €/an
Natura 2000 = 20%,
250 + 50 = 300 €/ha/an,
Total pris par Natura 2000 :
50 x 102 ha x 6 ans = 30 600 €

- **GZT 2** : mesure 1806C02
Economie engrais : $(50 \text{ U /N} \times 0,53) + (20 \text{ U /P} \times 0,38) + (30 \text{ U /K} \times 0,38) = - 45,73 \text{ €/ha}$,
Economie d'épandage = - 19,82 €/ha,
Perte de fourrage lié à l'absence de fertilisation : $2\text{T MS} \times 0,65 \text{ UF/kg} \times ? = 178,38 \text{ €/ha}$,
Total = 112,82 €/ha/an
Natura 2000 = 20%
 $112,82 + 22,564 = 135,38 \text{ €/ha/an}$
Total pris par Natura 2000 :
 $22,564 \times 92 \text{ ha} \times 6 \text{ ans} = 12 455,33 \text{ €}$

- **GZT 3** : inclus dans GLPP et GMO,

- **GZT 4** : mesure 1901A01
Débroussaillage à dos : $26\text{h} \times 14,5 \text{ €/h} = 377 \text{ €/ha}$ la première année,
Puis, entretien par pâturage raisonné :
Tenue d'un cahier de pâturage : $1\text{h} \times 11,43 = 11,43$
Déplacement et surveillance des animaux : $2\text{h} \times 11,43 = 22,86$
Entretien des clôtures existantes ou transport, pose et dépose : $3\text{h} \times 11,43 = 34,29$
Elimination des refus : $1\text{h} \times 20,58 = 20,58$
Produits valorisés 2^{ème}-3^{ème} année : $2,5\text{TMS} \times 0,35 \text{ UF/kg} \times 0,12 \text{ €/UF} = - 105 \text{ €pdt 3 ans}$,
Total = 243,92 €/ha/an
Natura 2000 = 20%
 $243,92 + 48,78 = 292,70 \text{ €/ha/an}$
Total pris par Natura 2000 :
 $48,78 \times 14,1 \text{ ha} \times 6 \text{ ans} = 4 127 \text{ €}$

- Cas de la lande du Clapier :

Achat et façonnage de plaques à échancrure normalisée : $3 \text{ plaques} \times 150 = 450 \text{ €}$
Achat d'1 pluviomètre enregistreur : 57 €
Achat de piézomètre : $2 \text{ piézo} \times 2 \text{ m} \times 30,5 = 122 \text{ €}$
Instruments de mesure : $2 \text{ jours/plaque} \times 3 \times 152,45 \text{ €/jour} \times 2 \text{ personnes} = 1 829,4 \text{ €}$
Relevés une fois par semaine : $1 \text{ heure par site} \times 9,15 \text{ €/hx} \times 52 \text{ semaines} = 476 \text{ €}$
Total lande du Clapier : 2 934,4 €

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :
50 116,73 € (328 744 F) HT

- indicateurs de réalisation de l'action :
 - nombre de contrats et surface engagée,
- indicateurs de contrôle de l'action :
 - voir cahiers des charges des mesures agri-environnementales,

Remarque concernant les landes du Clapier : étant donné que le bassin versant de ces landes se situe en Cantal, une dérogation pour la gestion peut être mise en place.

Fiche actions :
Gestion des landes, des pâtures et des prés de fauche

Niveau de priorité :

☆☆☆

Habitats/Espèces visés :

Landes à genêt, landes sèches à callune, prairies humides à molinie, nardaies, prés de fauches

Secteurs concernés :

Tous

Description de l'action :

Sur les zones de landes, de pâtures et de fauche, la conservation de la diversité actuelle passe par des pratiques de pâturage et d'entretien raisonnées.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :

- **GLPP 1** - Gestion des prairies humides à molinie (mesure 1806F01) :
 - * Soit pâturage « forcé » (selon diagnostic écologique),
 - * Soit broyage mécanique et pâturage (selon diagnostic écologique),
- **GLPP 2** - Gestion des landes et nardaies (mesure 2001C01 et 2001D01) :
 - * Fertilisation min. ou org. à proscrire ou faible (30/30/30 annuelle),
 - * Amendements à éviter,
 - * Chargement de 0,5 à 1,4 UGB/ha max. pour les landes et nardaies,
 - * Passage du bétail régulier,
 - * Allotissement et déplacement des bêtes si nécessaire,
 - * Tenue d'un carnet de pâturage,
 - * Pose et dépose de clôtures,
- **GLPP 3** - Maintien des pratiques traditionnelles de fauche (idem GLPP2)
 - * Possibilité d'un déprimage précoce,
 - * Réservé aux seules prairies permanentes,
 - * Fauche après le stade de floraison de la prairie,
 - * Limité à 30% des prairies permanentes de l'exploitation,
 - * Diminution des amendements,

- coûts :

- **GLPP 1** - 1 974 € HT,
- **GLPP 2** - 199 521,36 €(D) / 257 134 € (C) HT,
- **GLPP 3** - 26 860,45 € / 34 616,46 € HT,

- maîtres d'ouvrage potentiels :

- exploitants agricoles,

- financements possibles :

- MAE hors CAD, CAD.

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GLPP 1	Application	Application	Application	Application	Application	Bilan
GLPP 2	Application	Application	Application	Application	Application	Bilan
GLPP 3	Application	Application	Application	Application	Application	Bilan

Recommandations techniques :

- fertilisation minérale et organique et amendements contrôlés,
- obligation d'entretien par pâturage adapté à chaque site en fonction des particularités présentes,
- traitements phytosanitaires à proscrire,
- pas de modification de l'état initial sauf avis du comité technique,
- mise en culture (pas de travail du sol, pas d'apport de graines ni de végétaux) impossible sauf avis du comité technique,
- prise en compte des dégâts du gibier,
- modes d'entretien et périodes d'intervention fixées par le comité technique si nécessaire.

Calcul du budget :

- **GLPP 1** : mesure 1806F01 :
Perte par rapport à une éventuelle intensification des pratiques,
Economie d'engrais : $(70 \text{ U} \times 0,53) + 2 \times (30 \text{ U} \times 0,38) = -60,22 \text{ €/ha}$,
Fauche du centre vers la périphérie avec détournage possible (10m max.) : 33,54 €/ha,
Entretien du réseau d'écoulement des eaux : $3\text{h/ha} \times 11,43 = 34,29 \text{ €/ha}$,
Perte de rendement, de valeur nutritive par utilisation après ressuyage : 1TMS soit 89,18€/ha,
Déplacement et surveillance des animaux : $1\text{h} \times 11,43 = 11,43 \text{ €/ha}$,
Tenue du carnet de pâturage : $1\text{h} \times 11,43 = 11,43 \text{ €/ha}$,
Déplacement / surveillance des animaux si problèmes de ressuyage : $4\text{h} \times 11,43 = 45,72 \text{ €/ha}$,
Transport, pose et dépose de clôtures mobiles : $4\text{h} \times 11,43 = 45,72 \text{ €/ha}$,
Girobroyage d'entretien : $1\text{h} \times 38,11 = 38,11 \text{ €/ha}$,
Total = 235 €/ha/an,
Natura 2000 : 20%,
 $235 + 47 = 282 \text{ €/ha/an}$,
Total pris par Natura 2000 :
 $47 \times 7 \text{ ha} \times 6 \text{ ans} = 1\,974 \text{ €}$
- **GLPP 2** : mesures 2001D01 (D) ou 2001C01 (C)
2001D01 :
Economie d'engrais : - 125 €/ha,
Economie d'épandage : - 19,82 €/ha,
Perte de production : 335 €/ha
Total = 195,14 €/ha/an,
Natura 2000 = 20%,
 $195,14 + 39,03 = 234,17 \text{ €/ha/an}$,
Total pris par Natura 2000 :
 $39,03 \times 852 \text{ ha} \times 6 \text{ ans} = 199\,521,36 \text{ €}$
2001C01 :
Economie d'engrais : - 63,27 €/ha,

Economie d'épandage : - 19,82 €/ha,
Perte de production : 184,47
Total = 125,80 €/ha/an,
Natura 2000 = 20%,
 $125,80 + 50,30 = 176,10$ €/ha/an,
Total pris par Natura 2000 :
 $50,30 \times 852 \text{ ha} \times 6 \text{ ans} = 257\,134$ €

- **GLPP 3** : mesure 2001C01 ou 2001D01,
2001D01 :
Economie d'engrais : -125 €/ha,
Economie d'épandage : - 19,82 €/ha,
Perte de production : 335
Total = 195,14 €/ha/an,
Natura 2000 = 20%,
 $195,14 + 39,03 = 234,17$ €/ha/an,
Total pris par Natura 2000 :
 $39,03 \times 114,7 \text{ ha} \times 6 \text{ ans} = 26\,860,45$ €
2001C01 :
Economie d'engrais : - 63,27 €/ha,
Economie d'épandage : - 19,82 €/ha,
Perte de production : 184,47
Total = 125,80 €/ha/an,
Natura 2000 = 20%,
 $125,80 + 50,30 = 176,10$ €/ha/an,
Total pris par Natura 2000 :
 $50,30 \times 114,7 \text{ ha} \times 6 \text{ ans} = 34\,616,46$ €

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :
228 356 €/ 293 724 €(1 497 917 F / 1 926 703 F) HT

- indicateurs de réalisation de l'action :
 - nombre de contrats et surface engagée,
- indicateurs de contrôle de l'action :
 - voir cahiers des charges des mesures agri-environnementales,

Fiche actions :
Gestion de l'habitat de la Ligulaire de Sibérie

Niveau de priorité :

☆☆☆

Habitats/Espèces visés :

Ligulaire de Sibérie, tourbières

Secteurs concernés :

Puech de Montarquié et Oriobal

Description de l'action :

Pour la conservation de cette espèce et de son habitat, il est nécessaire de prendre certaines mesures particulières.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :

- **GHL 1** - Suivi annuel de la dynamique de la population de ligulaire et de la molinie par transects (comptage des pieds, hauteur et recouvrement des graminées cespitueuses et des ligneux),

- **GHL 2** - Réaliser un broyage expérimental sur une petite surface et suivre la colonisation de la ligulaire,

- **GHL 3** - Réaliser un pâturage léger sur une petite surface et suivre la dynamique de la ligulaire pendant et après l'arrêt du pâturage.

- coûts :

- **GHL 1** - 4 923€HT
- **GHL 2** - 1 717 € HT
- **GHL 3** - 1 687 € HT

- maîtres d'ouvrage potentiels :

- Communes de Laguiolle et Condom

- maîtres d'œuvre potentiels :

- ADASEA,
- ONF,

- partenaires potentiels :

- DDAF,
- Chambre d'agriculture,
- Associations naturalistes,
- Scientifiques,
- ONCFS

- financements possibles :
 - FEDER (13.5A3), CPER (10.3.1) et Collectivités.

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GHL 1	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi/Bilan
GHL 2	Broyage	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi/Bilan
GHL 3	Pâturage	Pâturage	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi/Bilan

Calcul du budget :

- GHL1 : 3 sites x ½ jour x 6 ans x 547 = 4 923 €
- GHL2 :
 - broyage manuel : 38,11€/hx 2 heures = 76,22 €
 - état des lieux de départ et suivi : ½ jour x 6 ans x 547 = 1 641
- GHL3 :
 - mise en place du pâturage : transport, pose et dépose de clôtures mobiles : 4h x 11,43 = 45,72 €
 - état des lieux de départ et suivi : ½ jour x 6 ans x 547 = 1 641

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

13 250 €(86 914 F) HT

- indicateurs de réalisation de l'action :
 - **GHL 1** - nombre de jours passés au suivi,
 - **GHL 2** - surface broyée,
 - **GHL 3** - surface pâturée.
- indicateurs de contrôle de l'action :
 - **GHL 1** - mémoire de dépenses,
 - **GHL 2 et GHL 3** - factures,

NB : fiche plurithématique puisque concerne à la fois les problématiques sylvicole, agricoles et de tourisme et loisirs.

Fiche actions :
Mise en place d'indicateurs de suivi

Niveau de priorité :

☆☆

Habitats/Espèces visés :

Tous

Secteurs concernés :

Tous

Description de l'action :

L'estimation des effets positifs ou négatifs des différentes mesures mises en place sur le site passe par des indicateurs de suivi des habitats.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :

- **MPIS 1** - Indicateurs de suivi pour les tourbières :

- * Suivi floristique,
- * Suivi des tapis et buttes de sphaignes si pâturage,
- * Suivi de l'alimentation en eau
- * Etude complémentaire sur les insectes comme indicateurs de suivi
- * *Cas particulier de la lande du Clapier* : possibilités d'études

piézométriques, enquête sur pratiques antérieures, suivi de l'arrêt du pâturage sur une petite surface, étrépage sur une petite surface afin de connaître la capacité de restauration de la tourbière,

- **MPIS 2** - Indicateurs de suivi pour les pâtures :

- * Importance de la pression de pâturage,
- * Degré de colonisation par les ligneux,
- * Nature et dose des amendements et fertilisation,
- * Diversité floristique.

- **MPIS 3** - Indicateurs de suivi pour les prés de fauche :

- * Fréquence et périodicité de la fauche,
- * Importance de la pression de pâturage,
- * Degré de colonisation par les ligneux,
- * Nature et dose des amendements et fertilisation,
- * Diversité floristique.

- coûts :

- **MPIS 1** - en cours d'estimation
- **MPIS 2** - en cours d'estimation
- **MPIS 3** - en cours d'estimation

- maîtres d'œuvres potentiels :

- ADASEA,
- Chambre d'Agriculture,
- ONF,

- partenaires potentiels :

- Collectivités,
- Exploitants agricoles,
- Associations naturalistes,
- Scientifiques

- financements possibles :
 - Natura 2000

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
MPIS 1			Suivi			Bilan
MPIS 2			Suivi			Bilan
MPIS 3			Suivi			Bilan

Calcul du budget :

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

LES ACTIONS AGROENVIRONNEMENTALES EN MIDI-PYRENEES

Applicables sur le site du plateau de l' Aubrac (DOCOB)

<p>1806C00</p>		<p>1806C00 Gestion contraignante d'un milieu remarquable (limitation de la fertilisation et/ou limitation du chargement et/ou limitation d'autres modes de gestion) Sur diagnostic préalable validé par la DIREN <u>Tourbières et prairies tourbeuses :</u> Mise sous contrat de la tourbière et de sa zone périphérique (le comité technique fixera la taille de l'îlot de gestion) <i>Mesure fixe</i></p>			
<p>1806C01 <i>Validée le 4 octobre 2002</i></p>	<p>Zones d'application : (A) (B) (D) (E) (F) (G) (J) (K) (L)</p>	<p>1806C01 Tourbières Le comité technique fixera la taille de l'îlot de gestion. Mise sous contrat de la partie périphérique de la tourbière, le comité technique fixera la taille de la zone tampon. <i>Tronc commun</i> Drainage interdit. Dans le cas d'un drainage déjà réalisé (si réversible) mise en place de bouchons en aval ou pose de barrages seuil si drainage par ciels ouverts. Curage des fossés de drainage interdit. Exploitation de la tourbe interdite. Ecobuage interdit (sauf sur avis du comité technique). Boisement interdit. Interdiction de labourer. Interdiction de créer des plans d'eau. Interdiction de modifier la topographie de la parcelle. Interdiction de dépôts de toutes sortes (sable, gravats, bois, déchets, fumière...) Entretien par pâturage adapté obligatoire (selon cahiers des charges) Eviter le sous et le sur pâturage. Pas de rigole (sur la tourbière)</p>	<p><u>Aide de base :</u> 208,33€/ha/an <u>Aide si CAD :</u> 250 €/ha/an <u>Marge Natura 2000</u> Cas général : 20 %</p>	<p><i>Pratiques habituelles :</i> fertilisation minérale 30- 60- 60-</p>	<p><i>Perte de fourrage liée à l'absence de fertilisation minérale</i> Pertes de production liées à la non fertilisation = ((30 x 15 Kg) + 2 x (60 x 5 kg)) x 1 F soit = 160,07 € Economie d'épandage = - 19,82 € Economie liée à l'absence de fertilisation = (30 x 0,53) + 2 (60 x 0,38) = - 61,74 € Soit un total de 160,07 – (19,82 + 61,74) = 78,51 €</p>

		<p style="text-align: center;"><i>Cahier des charges :</i></p> <p>Pas de période d'interdiction de pâturage mais une période de mise en défends du 1 novembre au 30 mars. Obligation de faire pâturer (selon tableau) Obligation de maintenir un pâturage régulier toute la saison (pâturage avec un pâturage précoce et un pâturage tardif) Mise en place d'enclos de pâturage et d'exclos (sur avis du comité technique) Pâturage raisonné à l'échelle d'un îlot ou d'une parcelle avec <i>une pression de pâturage annuelle</i> entre 1 et 1.4 UGB/ha et une pression instantanée maximum de 1,6 UGB / ha Tenir à jour le carnet de pâturage.</p> <p style="text-align: center;">Ou</p> <p>Fauche centrifuge à vitesse lente avec exportation de matière obligatoire Fertilisations minérale et organique interdites. Phyosanitaires interdits. Pas de modification du réseau hydrique. Gestion du réseau hydraulique existant (sur avis du comité technique) : maintien et entretien des rases ou au contraire nivellement des drains et rases et mise en place d'un bouchon en aval. Pas de curage des fossés de drainage. Pas de point d'abreuvement ni point d'affouragement sur la tourbière. Elimination manuelle des rejets ligneux deux fois au cours du contrat. Pas de gyrobroyage.</p>			<p>Suppression annuelle des ligneux : $(8 \text{ h} \times 11.43 \text{ €}) \times 2/5 = \mathbf{36.59 \text{ €}}$ Entretien du réseau hydraulique : $3 \text{ h} \times 11.43 \text{ €} = \mathbf{34.29 \text{ €}}$ Allotement, déplacement et surveillance des animaux : $4 \text{ h} \times 11.43 \text{ Euro} / \text{h} = \mathbf{45.72 \text{ €ha}}$ Tenue d'un carnet de pâturage pour l'ensemble des parcelles sous contrat : $1 \text{ h} \times 11.43 \text{ Euro/h} = \mathbf{11.43 \text{ €ha}}$ Transport, pose et dépose de clôtures mobiles : $4 \text{ h} \times 11.43 \text{ Euro} : \text{h} = \mathbf{45.72 \text{ €ha}}$</p> <p>Total : 252.26 €</p> <p>Total arrondi à 250 €</p>
--	--	---	--	--	--

<p>1806C02</p> <p>Validée le 4 octobre 2002</p>	<p>Zones</p> <p>d'application : (A) (B) (D) (E) (F) (G)(J) (K) (L)</p>	<p>1806C02 Périphéries de tourbières :</p> <p><i>Cahier des charges :</i> Pas de fertilisation minérale Interdiction de drainage Fertilisation organique limitée à 15 tonnes de fumier pailleux par hectare et par an Entretien par pâturage raisonné ou par la fauche. Si fauche : exportation de la matière sèche obligatoire. interdiction de retourner ou de boiser phytosanitaires interdits apports calciques limités à 220Kg/ha tous les 2 ans</p>	<p><u>Aide de base :</u> 88,93 € ha/an</p> <p><u>Aide si CAD :</u> 106,71 € ha/an</p> <p><u>Marge Natura 2000</u> 20 %</p>	<p><u>Etat initial :</u> (bonnes pratiques habituelles) Fertilisation minérale 50.20.50</p>	<p>Option 2 : sur la zone périphérique :</p> <p>économies d'engrais : (50 U d'N x 3,5 F) + (20 U de P + 30 U de K) x 2,5 = - 300 F/ha</p> <p>économies d'épandage : - 130 F/ha</p> <p>perte fourragère liée à l'absence de fertilisation minérale et à la limitation de fertilisation organique : 2 tonnes de MS x 0,65 UF/kg x 0,90 F/UF = 1 170 F/ha</p> <p>Total : 740 F/ha/an</p>
--	---	---	---	---	---

<p>1806C03</p> <p>Validée le 4 octobre 2002</p>	<p>A B C D E F I J K L M</p>	<p>1806C03 Prairie permanente remarquable</p> <p>La superficie éligible est une prairie permanente avec un intérêt floristique ou faunistique Fauche ou broyage et exportation ou brûlage en un seul point de la parcelle des produits entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} avril. Pas de phytosanitaires, Pas de fertilisation, Pas d'amendements. 10 % de la superficie de la prairie permanente est éligible. Surface limitée et déterminée par le comité technique.</p> <p style="text-align: center;"><i>Mesure tournante</i></p>	<p><u>Aide de base :</u> 333,33 €/ha/an <u>Aide si CAD :</u> 400 €/ha/an <u>Marge Natura</u> 2000 Cas général : 20 %</p>		<p>Suppression des apports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - minéraux, - organiques, - calciques. <p>Economie de fertilisation NPK (60,60,60) (60 x 0,53) + ((60 x 0,38) x 2) = 77,40 € économie d'épandage = 19,82 € suppression fertilisation organique : 13,72 (fumier) + économie d'épandage 19,82 = 33,54 € perte de fourrage = 5 tonnes de M.S par ha 5Tx0,7UFx0,14 €UF=490 € Gyrobroyage : 1 h x 38,11 € coût : 490 + 38,11 -77,40 - 19,82 - 33,54 = 397,35 € Arrondi à 400 €</p>
<p>1806F01</p> <p>Validée le 4 octobre 2002</p>	<p>Zones d'application : A (B) C (D) (E) F (G) (H) I J K (L) (M)</p>	<p>1806F01 : Prairie humide remarquable</p> <p>Le comité technique fixera la taille de l'ilot de gestion <i>Tronc commun</i> Drainage interdit. Dans le cas d'un drainage déjà réalisé (si réversible) mise en place de bouchons en aval ou pose de barrages seuil si drainage par ciels ouverts. Curage des fossés de drainage interdit. Exploitation de la tourbe interdite. Ecobuage interdit (sauf sur avis du comité technique) Boisement interdit Interdiction de labourer. Interdiction de créer des plans d'eau Interdiction de modifier la topographie de la parcelle Interdiction de dépôts de toutes sortes (sable, gravats, bois, déchets, fumière...) Entretien par pâturage adapté obligatoire (selon cahiers des charges) Eviter le sous et le sur pâturage Possibilité de mettre en place des rigoles d'une profondeur de 20 cm maximum <i>Cahier des charges</i> Pression de pâturage annuelle entre 1 et 1.4 UGB /ha Obligation de faire pâturer (selon tableau joint)</p>	<p><u>Aide de base :</u> 195,83 €/ha/an <u>Aide si CAD :</u> 235 €/ha/an <u>Marge Natura 2000</u> Cas général : 20 %</p>	<p>Assainissement <u>Etat initial</u> (bonnes pratiques habituelles) : 5 t/ha de MS chargement instantané = 2,5 UGB/ha Fertilisation minérale 120-80-80 Période de pâturage 1^{er} mai au 30 septembre, fauche après le 15 juin</p>	<p><i>Perte par rapport à une éventuelle intensification des pratiques.</i></p> <p>Economie d'engrais: (70 U x 0.53 €)+ 2 x (30 U x 0.38 €)= - 60.22 ha</p> <p>Fauche centrifuge = 33.54 €ha</p> <p>Entretien du réseau spécifique d'écoulement des eaux (rigoles) : 3h/ha x 11.43 € = 34.29 €</p> <p>Perte de rendement et perte de valeur nutritive qui sont liées à l'utilisation tardive de la parcelle après ressuyage = 1 T de MS/ha soit 89.18 €ha</p> <p>Tenue d'un carnet de pâturage pour l'ensemble des parcelles sous contrat : 1 h x 11.43 Euros/h = 11.43 €ha</p> <p>Déplacement et surveillance des animaux, la parcelle devant être libérée à chaque fois que l'agriculteur observe des problèmes de ressuyage : 4 H/ha X 11.43 € = 45.72 €</p> <p>Transport, pose et dépose de clôtures mobiles : 4 h x 11.43 € = 45.72 €ha gyrobroyage d'entretien (1 heure x 38.11) = 38.11 €</p> <p>Total : 237.77 €</p> <p>Total arrondi à 235 €</p>

		<p style="text-align: center;">Ou</p> <p>Obligation de fauche du centre vers la périphérie à vitesse lente après le 1er juillet inclus selon tableau. Plafond de Fertilisation à 20-30-30. Phytosanitaires interdits. Mise en place d'enclos de pâturage et d'exclos (sur avis du comité technique) Libération de la parcelle en cas de difficultés de ressuyage. Tenir à jour le carnet de pâturage. Gestion du réseau hydraulique existant (sur avis du comité technique) : maintien et entretien des rases ou au contraire nivellement des drains et rases et mise en place d'un bouchon en aval. Elimination mécanique des refus de pâturage (si nécessaire) 1 fois par an (gyrobroyage d'entretien d'octobre en mars) Possibilité de mise en place de rigoles d'une profondeur maximum de 20 cm.</p>			
--	--	---	--	--	--

Périodes d'interdiction de fauche, de pâture, de fertilisation, et traitements phytosanitaires

Validées le 4 octobre 2002

Action	Activité	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
1806C01	Fauche	Interdite						Autorisée (si possible)				Interdite		
	Pâturage	Interdit			Autorisé	Au moins 1 passage d'animaux obligatoire		Autorisé		Au moins 1 passage d'animaux obligatoire		Interdit		
	Fertilisation	Interdite												
	Phytosanitaires	Interdits												
1806C02	Fauche	Autorisée												
	Pâturage	Autorisé												
	Fertilisation	Réglementée												
	Phytosanitaires	Interdits												
1806F01	Fauche	Interdite						Obligatoire Si option fauche		Autorisée			Interdite	
	Pâturage	Interdit			Autorisé	Au moins 1 passage d'animaux obligatoire		Autorisé		Au moins 1 passage d'animaux obligatoire		Interdit		
	Fertilisation	Réglementée												
	Phytosanitaires	Interdits												

Calendrier de pâturage

Nom de l'exploitant signataire :

Parcelle ou îlot N°:

Nom de l'îlot :

Surface engagée :

Campagne de pâturage

Type de contrat :

DATES			NOMBRE D'ANIMAUX PRESENTS				
Date de la mise en herbe	Date de retrait des animaux	Nombre de jours de la période	Nombre de bovins 6 mois -2ans (0.6 UGB)	Nombre de bovins de + de 2 ans ou équins de plus de 6 mois (1 UGB)	Nombre d'ovins ou caprins (0.15 UGB)	Total UGB	Cumul de chargement (UGB X Jours)

1901A00		1901A00 Ouverture d'une parcelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture Parcelle en déprise ancienne Recouvrement ligneux > 30 % <i>Mesure fixe</i>					
1901A01	Zones d'application : A B C D E F G H I J K L M	1901A01 <i>débroussaillage lourd d'ouverture la première année :</i> - arrachage des arbustes ou coupe, tronçonnage, dessouchage et enlèvement des souches hors de la parcelle (ou brûlage après autorisation du comité technique), broyage au sol. - traitement chimique localisé, autorisé sur avis du comité technique Puis, <i>entretien mécanique annuel :</i> - gyrobroyage d'entretien les années suivantes ou fauche avec exportation des produits dès que l'état de la parcelle le permet - fertilisation azotée totale inférieure à 70 U Ou <i>entretien par le pâturage raisonné :</i> (chargement Cf. fiche bonnes pratiques avec accroissement du chargement instantané sur une courte période 7 à 15 jours) - - élimination des refus - fertilisation azotée totale inférieure à 70 U	<i>Aide de base :</i> 203,27 € ha/an <i>Aide si CAD :</i> 243,92 € ha/an <i>incitation +20 %</i> <u>Marge Natura 2000</u> Cas général : 20 %	Exploitation non durable de la rente fourragère résiduelle	<i>débroussaillage lourd d'ouverture :</i> - broyage au sol : 8 heures à 250 F/h = 2000 F/ha - tronçonnage : 10 heures à 130 F/h = 1300 F/ha - dessouchage : 8 heures à 75 F/h = 600 F/ha - enlèvement des souches hors de la parcelle (ou brûlage après autorisation du comité technique) : 8 heures à 75 F/h = 600 F/ha. - traitement chimique localisé, autorisé sur avis du comité technique : non indemnisé <i>sous total = 4 500 F</i> Puis, <i>entretien mécanique :</i> - gyrobroyage d'entretien les années suivantes ou fauche dès que l'état de la parcelle le permet : 3 heures à 250 F/h = 750 F/ha pendant 4 ans - produits récoltés en années 4 et 5 : - 1,5 tonnes de MS x 0,35 UF/kg x 0,8 F/UF = 420 F/ha pendant 2 ans Total surcoûts : [2000 + 1300 + 600 + 600 + (4 x 750) - (2x 420)] / 5 = 1 332 F/ha/an Ou: <i>entretien par le pâturage raisonné :</i> - entretien par pâturage raisonné : - tenue d'un calendrier de pâturage avec raisonnement sur l'ensemble de l'exploitation : 1 heure à 75 F/h = 75 F/ha - déplacement et surveillance du troupeau : 2 heures à 75 F/h = 150 F - entretien des clôtures existantes ou transport, pose et dépose de clôtures mobiles : 3 heures à 75 F/h = 225 F/ha - élimination des refus : 1,5 heures à 135 F/h = 202,5 F/ha - produits valorisés en années 4 et 5 : 1,5 tonnes de MS x 0,35 UF/kg x 0,8 F/UF = 420 F/ha pendant 2 ans Total surcoûts : (4 500 + (75 + 225 + 202,5) - (2 x 420)) / 5 = 1 384 F soit 1 332 + 20 % Incitation = 1 600 F		

REGIONS CONCERNEES : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées

Projet pastoral pyrénéen, action interrégionale :

En Midi-Pyrénées l'action 1903A09 ci-dessus peut se substituer aux actions 1903A06 et 1903A07, mais peut être cumulée avec l'action 1903A08, avec l'action 1902A ponctuellement sur proposition de la CDOA et avec l'action 1905A01.

NOTE EXPLICATIVE

L'estive objet du contrat est divisée en secteurs relevant de l'un des trois niveaux cartographiés au 1/25 000.

Les niveaux A, B et C sont déterminés en fonction de la valeur pastorale des surfaces quantifiées selon la grille de notation de Daget et Poissonnet :

Niveau A : Bonne valeur pastorale : >20 points « Daget et Poissonnet » ;

Niveau B : Valeur pastorale moyenne : de 19 à 10 points ;

Niveau C : Valeur pastorale médiocre : < 10 points.

En outre, pour tenir compte de la difficulté notoire de la surface, liée à la distance des équipements ou au relief, génératrice d'une majoration des surcoûts de temps passé, la CDOA peut accorder exceptionnellement, à titre correctif, un classement au niveau supérieur au niveau attribué par la valeur pastorale.

<p>2001A</p> <p>Validée le 26 mai 2003</p>		<p>2001A Gestion extensive des prairies (permanentes, humides,...)</p> <p><i>Situation initiale</i> (bonnes pratiques agricoles variables selon les zones)</p> <ul style="list-style-type: none"> - fertilisation : 120-80-80 - produit : 7,5 t de MS à 550 F/t de MS (0,65 UF/kg à 0,90 F/UF) <p><i>Clauses générales :</i></p> <p>Dans son ensemble, les actions 2001 seront réservées par décision départementale à des surfaces identifiées en gestion extensive de prairies présentant un fort intérêt pour la biodiversité ou le paysage.</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les prairies naturelles, un seul renouvellement de la prairie maximum avec travail du sol simplifié ; pour les prairies temporaires, un seul renouvellement de la prairie avec possibilité de labour. - <u>interdictions</u> : nivellement, boisement, écobuage, brûlis, affouragement permanent sur la parcelle, ensilage sur la parcelle - fertilisation organique limitée à 65 U d'azote utilisable environ hors restitutions par pâturage - tenue d'un cahier d'enregistrement des épandages de fertilisants minéraux et organiques pour l'ensemble des parcelles de l'exploitation - exploitation de la prairie par la fauche ou la pâture 			
<p>2001A00</p>		<p>2001A00 Gestion extensive de la prairie par la fauche (et/ou pâturage) : <i>Mesure tournante</i></p>			
<p>2001A01</p> <p>Validée le 26 mai 2003</p>	<p>Zones d'application : A B C D E F G H I J K L (M)</p>	<p>2001A01 Limitation de fertilisation minérale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fertilisation moyenne limitée à 125 unités d'azote dont 60 unités maximums d'azote minéral et 60 unités de P et de K. - Désherbage chimique spécifique localisé (chardons, rumex, orties, ...) autorisé sur avis du comité technique 	<p><u>Aide de base</u> : 76,22 € ha/an <u>Aide si CAD</u> : 91,47 € ha/an <u>Marge Natura 2000</u> : Cas général : 20 %</p>	<p>Fertilisation minérale plus élevée et recours au retournement fréquent</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <u>fertilisation</u> : 60-60-60 - économies : $(60 \times 3,5) + 2 \times (20 \times 2,5)$ soit 310 F/ha - pertes de production : $(60 \times 20 \text{ kg de MS}) + 2 \times (20 \times 10 \text{ kg de MS}) = 1,6 \text{ t de MS à } 550 \text{ F/t de MS}$ soit 880 F/ha <p><i>Total pertes : 570 F/ha</i></p>
<p>2001C01</p>	<p>Zones d'application : A B C D E F G H I J K L (M)</p>	<p>2001C01 Complémentaire et cumulable à l'action 2001A01</p> <p>Limitation fertilisation minérale à 30-60-60</p> <p>Cumulable avec la suppression de fertilisation organique. La limitation de fertilisation devient alors une limitation de fertilisation totale.</p>	<p><u>Aide de base</u> : +28,58 € ha/an <u>Aide si CAD</u> : +34,30 € ha/an <u>Marge Natura 2000</u> : Cas général : 20 %</p>		<p>Economies supplémentaires : $30 \times 3,5 = 105 \text{ F/ha}$ soit 415 F/ha au total pertes de production supplémentaires : $30 \times 20 \text{ kg de MS} = 0,6 \text{ t de MS à } 550 \text{ F/t de MS}$ soit 330 F/ha soit 1 210 F/ha au total Pertes supplémentaires : + 225 F/ha</p>
<p>2001D01</p>	<p>Zones d'application : A B C D E F G H I J K L (M)</p>	<p>2001D01 Complémentaire et cumulable à l'action 2001A01</p> <p>Suppression fertilisation minérale</p> <p>Cumulable avec la suppression de fertilisation organique. La suppression de fertilisation devient alors une suppression de fertilisation totale.</p>	<p><u>Aide de base</u> : +86,39 € ha/an <u>Aide si CAD</u> : + 103,67 € ha/an <u>Marge Natura 2000</u> : Cas général : 20 %</p>		<p>économies supplémentaires : $(60 \times 3,5) + 2 \times (60 \times 2,5)$ soit 510 F/ha, soit 820 F/ha au total épandage : 130 F/ha pertes de production supplémentaires : $(60 \times 20 \text{ kg de MS}) + 2 \times (60 \times 10 \text{ kg de MS}) = 2,4 \text{ t de MS à } 550 \text{ F/t de MS}$ soit 1 320 F/ha, soit au total 2 200 F/ha Pertes supplémentaires : + 680 F/ha</p>

III.2.5. Sylviculture

La gestion à l'échelle du site passe par le zonage des secteurs sensibles. Il s'agit essentiellement, en ce qui nous concerne des tourbières et des zones humides, de l'aulnaie-frênaie, de la hêtraie acidiphile, de la forêt mixte de ravins et de pentes, des zones à loutre, de l'habitat potentiel de la Rosalie (la totalité des hêtraies du site) et des linéaires de cours d'eau pour l'écrevisse à pattes blanches :

Tableau 6 : impacts possibles des activités sylvicoles sur les habitats.

Activités/Habitats (surfaces concernées)	Choix d'essences non spontanées en reboisement	Atteintes aux boisements riverains	Pollutions des eaux
Tourbières et Zones Humides			☹
Aulnaie-frênaie	☹	☹	
Hêtraie acidiphile	☹		
Forêt mixte de ravins et de pentes	☹	☹	
Loutre		☹	☹
Rosalie	☹		
Ecrevisse à pattes blanches		☹	☹

Pour l'ensemble de ces secteurs, nous pouvons proposer de définir un ensemble de mesures adaptées à la gestion sylvicole et satisfaisant aux objectifs de :

- information et sensibilisation,
- gestion des travaux dans certains secteurs (gestion / non-gestion ?),
- réflexion sur la gestion des droits d'usages,
- réflexion sur la création de nouvelles voies d'accès,
- mise à disposition d'informations scientifiques pour les partenaires,
- prise en compte par les partenaires de la vulnérabilité de certains habitats et de certaines espèces.

Fiche actions :
Informier, sensibiliser le monde sylvicole

Niveau de priorité :

☆☆☆

Habitats/Espèces visés :

Tous

Secteurs concernés :

Tous

Description de l'action :

Le respect des Habitats et des Habitats d'espèces d'intérêt communautaire par le monde sylvicole que ce soit les propriétaires ou les gestionnaires passe par la mise à disposition d'informations et par la formation des acteurs.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :

- **IMS 1** - Réunion annuelle de l'ensemble des partenaires pour faire le point sur les travaux en cours ou prévus et permettre une organisation compatible avec les objectifs de conservation des habitats : table ronde avec échange d'informations et des projets (échancier grossier des travaux, organisation des travaux, rappel des aides possibles, type de matériel utilisé, chemins d'accès empruntés, localisation des habitats...),

Public cible : exploitants forestiers (20), gestionnaires CRPF et ONF, mairies.

- **IMS 2** - Journée d'information technique, administrative en vue de contractualiser :

* Informer les propriétaires, les exploitants et les gestionnaires sur les conclusions du DOCOB, ses préconisations et les zones concernées,

* Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires sur les pratiques particulièrement destructrices et sur les moyens techniques de les éviter avec le montant des aides correspondantes,

* Adapter un cahier des charges par contractant en fonction des habitats et des parcelles concernées pour un calage administratif et technique adapté,

Public cible : 51 propriétaires privés.

- **IMS 3** - Formation des acteurs forestiers sur la fragilité, le fonctionnement des habitats et formaliser les consignes d'exploitation avec les entreprises exploitant sur le site. La formation prendra la forme d'une réunion en salle et de la démonstration sur un chantier type,

Public cible : Exploitants forestiers (20^{aine}), personnel technique (CRPF, ONF, Coopératives)

- **IMS 4** - Bulletin informatif ciblé sur la mise en œuvre des contrats concernant les habitats forestiers,

Public cible : large public. Ce bulletin alternera avec les deux autres bulletins (TL et Agr.) qui feront le point sur l'avancement de Natura 2000 dans les différents secteurs. Il sera donc tiré à 300 exemplaires et distribué le plus largement possible sur le site.

- coûts :
 - **IMS 1** - 11 815 € HT
 - **IMS 2** - 3 939 € HT
 - **IMS 3** - 6 892,20 € HT
 - **IMS 4** - 4 422 € HT
- maîtres d'ouvrage :
 - structure animatrice pour IMS1, IMS2 et IMS4
 - structure forestière pour IMS3.
- maîtres d'œuvre potentiels :
 - CRPF,
 - ONF
- partenaires potentiels :
 - Associations naturalistes,
 - Propriétaires forestiers privés,
 - Exploitants forestiers,
 - Scientifiques,
 - DDAF,
 - etc.
- financements possibles :
 - volet animation du DOCOB pour IMS1 et IMS2
 - mesure C du PDRN pour IMS3
 - FEDER (13.5A2), CPER (10.3.1) et Collectivités pour IMS4

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
IMS 1	Réunion	Réunion	Réunion	Réunion	Réunion	Réunion/Bilan
IMS 2	Réunion	(1)				
IMS 3	Formation		Formation			Formation/Bilan
IMS 4	Edition			Ré-évaluation		

Calcul du budget :

- **IMS 1 :**
 Préparation + Réunion + Compte rendu = 3 jours
 3 jours x 547 x 6 ans = 9 846
 Frais d'intendance (contact, documentation, envois...) = 20% des frais de production
 9 846 x 0,2 = 1 969
 Coût total = 11 815 €

- **IMS 2 :**
Préparation (1 jour) + Réunion (2,5 jours) + Compte rendu (2,5 jours) = 6 jours
6 jours x 547 = 3 282
Frais d'intendance (contact, documentation, envois...) = 20% des frais de production
3 282 x 0,2 = 657
Coût total = 3 939 €
- **IMS 3 :**
Conception de la formation avec les entreprises : cahiers des charges et modalités,
2,5j x 3 = 7,5j
Réunion et visite
1j x 3 = 3j
10,5j x 547 = 5 743,50 €
Frais d'intendance (contact, documentation, envois...) = 20% des frais de production
5 743,50 x 0,2 = 1 148,70 €
Coût total = 6 892,20 €
- **IMS 4 :**
Etude, conception, graphie... = 3 jours
3 jours x 547 x 2 ans = 3 282
Coûts d'édition pour 300 exemplaires et envoi = 3,80€/Ex soit 1 140€
Coût total = 4 422 €

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :
27 068,20 € (177 556 F) HT

- indicateurs de réalisation de l'action :
 - **IMS 1** - nombre de réunions et nombre de participants,
 - **IMS 2** - nombre de journées et nombre de participants,
 - **IMS 3** - nombre de formations et nombre de participants,
 - **IMS 4** - nombre de bulletins et diffusion.

(1) : éventuellement étalé en années 2 à 6 selon les besoins de nouveaux contractants (une moyenne indicatrice pour la budgétisation prévisionnelle correspondant à 5 réunions).

Fiche actions :
Gestion des milieux forestiers

Niveau de priorité :

☆☆

Habitats/Espèces visés :

Tous

Secteurs concernés :

Milieux fermés

Description de l'action :

La gestion des milieux en zones forestières passe par l'adaptation des méthodes de gestion (coupes, travaux...) aux exigences de chacun des habitats, par la prise en compte des fonctionnements de ces écosystèmes et par le maintien en un état de conservation favorable.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :
 - **GMF 1** - Intégration des conclusions du DOCOB dans les documents de gestion (PSG, AF),
 - **GMF 2** - Vérifications au cours des travaux du respect des préconisations (en forêt soumise, l'agent est responsable de la réception du chantier et devra veiller à l'application des consignes d'exploitation),
 - **GMF 3** - Améliorer les connaissances sur certains habitats : étude scientifique, placeaux-test sur forêt mixte de ravin et de pente, aulnaie-frênaie,
- coûts :
 - **GMF 1** - 15 341,70 €
 - **GMF 2** - 0 €
 - **GMF 3** - 7 484 €HT
- maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :
 - CRPF,
 - ONF,
- partenaires potentiels :
 - Collectivités,
 - Associations naturalistes,
 - Conservatoire Botanique Pyrénéen,
 - Propriétaires publics et privés,
 - Coopératives forestières,
 - Experts forestiers,
 - Scientifiques,
 - etc

- financements possibles :
 - volet animation du DOCOB pour GMF1
 - FEDER (13.5A3) et CPER (10.3.1) pour GMF3

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GMF 1	Intégration	Intégration				
GMF 2	Vérification	Vérification	Vérification	Vérification	Vérification	Bilan
GMF 3		Etudes	Etudes	Etudes	Etudes	

Recommandations techniques :

- **Hêtraie acidiphile à houx et luzule des neiges :**

- états à privilégier : hêtraie-sapinière en futaie irrégulière mélangée ou hêtraie de substitution régulière ou irrégulière,
 - autres états observables : taillis de hêtre, taillis sous futaie,
 - respect des habitats associés ou en contact : pelouses, tourbières, landes, hêtraies acidiclinales
 - cadre de gestion :
 - le dosage de l'éclaircissement au sol est nécessaire pour le développement du houx notamment,
 - les transformations sont déconseillées mais enrichissements en feuillus adaptés réalisables,
 - maintenir et favoriser le mélange des essences en sous-étage et étage dominant,
 - maintenir le sous-bois caractéristique à houx,
 - régénération naturelle à privilégier,
 - adapter les opérations de gestion courante : dégagements mécaniques ou manuels, éclaircissement au sol,
 - maintien d'arbres morts, surannés ou dépérissants pour les espèces xylophages (3 à 5% de S mise en régénération)
 - indicateurs de suivi : mélange des essences, présence du houx, présence d'arbres morts et d'arbres à cavités.

Remarque : la sylviculture actuelle de la hêtraie correspond à ses exigences et est favorable à son maintien. Le hêtre correspond au peuplement idéal pour cette zone (par rapport au sapin) en termes économiques et écologiques.

- **Forêt mixte de ravin et de pente à frêne et érable sycomore :**

- états à privilégier : futaie irrégulière mélangée, cépée naturelle ou liée à l'exploitation,
- cadre de gestion :
 - instabilité du sol et forte pente amenant une grande sensibilité de l'habitat,
 - érable éventuellement intéressant mais obligation d'examiner la légitimité, la possibilité et la rentabilité des exploitations,

- respect du cortège spontané : érable, frêne...
- respect de la fragilité du sol (ouverture à éviter surtout les coupes rases, éviter le passage d'engins),
- renouvellement de l'érablaie,
- maintien des arbres creux ou dépérissants pour leur intérêt entomologique et avifaunistique,
- une gestion « nulle » se justifie pour des peuplements difficiles d'accès, des peuplements d'altitude, des peuplements naturels ou sub-naturels n'ayant pas fait l'objet d'interventions depuis plusieurs décennies, des peuplements très peu développés ou en lisières d'éboulis, pour un intérêt patrimonial très marqué (espèces rares ou protégées...). **Toutes ces conditions étant réunies sur le site de l'Aubrac, la non-gestion est donc à préconiser.**
- indicateurs de suivi : degré de mélange des essences, importance de l'érosion, importance des coupes.
- **Aulnaie-frênaie des ruisselets et des sources :**
 - états à privilégier : futaie régulière ou irrégulière d'aulne et de frêne dans massif forestier ou au sein de prairies, liseré d'aulne et de frêne,
 - respect des habitats associés ou en contact : mégaphorbiaies, habitats de plantes aquatiques, pelouses, landes, hêtraie,
 - cadre de gestion :
 - l'interconnexion avec l'hydrosystème rend l'habitat sensible et fragile,
 - les transformations sont déconseillées,
 - utilisation de matériels adaptés au sol mouilleux mais circulation à éviter à l'intérieur de l'habitat,
 - débardage par cable-treuil à privilégier,
 - éviter les traversées de cours d'eau ou prévoir préalablement des aménagements (buses, tubes haute pression)
 - ne pas abattre les arbres en travers des ruisseaux et des cours d'eau et dégager les rémanents hors lit majeur (Art. 22 de la Loi sur l'eau),
 - régénération naturelle à privilégier, ouverture du peuplement arbre par arbre ou par bouquet si la surface le permet,
 - maintenir le mélange d'essences pour leur participation au bon équilibre du peuplement (régénération, résistance aux parasites),
 - éclaircir par le haut : mise en valeur d'arbres dominants et maintien du sous-étage,
 - assurer dans le cas des liserés le minimum d'entretien obligatoire (Art. 114 et L. 232-1 du Code Rural),
 - indicateurs de suivi : degré de mélange des essences spontanées, niveau d'entretien des berges, importance de la création de bandes boisées en bordure de cours d'eau, nombre de passages busés.

Calcul du budget :

- **GMF 1 :**
Modification du Plan Simple de Gestion de 26,57 ha :
- forfait de base : 1 065

Coût total : 1 065 €

Modification de 4 Aménagements (création de Séries d'Intérêt Ecologique Particulier)
prorata temporis :

- forêt domaniale d'Aubrac : modification des séries 1,2, 3, 4 (2 579 ha x 2/3)
- forêt domaniale de Roquette-Bonneval : modification des séries 1, 2 (512 ha x 0)
- forêt communale de Condom : modification des séries 1, 3 (524 ha x 1/2)
- forêt communale de Laguiole : modification des séries 2, 3 (588 ha x 2/3)

$2\,373 \text{ ha} \times 0,011 \text{ HJ/ha} = 26,1 \text{ HJ}$

$26,1 \times 547 = 14\,276,70 \text{ €}$

Coût total : $1\,934 + 14\,276,70 = 15\,341,70 \text{ €}$

- **GMF 2 :**

Le contrôle peut être effectué par le maître d'ouvrage (DIREN) : Coût total : 0 €

- **GMF 3 :**

Placeaux-test et démonstratifs sur forêt mixte et aulnaie-frênaie :

3 jours de mise en place x 547 x 2 études la première année = 3 282

2 jours d'ouvrier x 230 x 2 études = 920

Suivi sur 3 ans

2j x 547 x 3 ans = 3 282

Coût total : 7 484 €

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

22 825,70 € (149 727 F) HT

- indicateurs de réalisation de l'action :

- **GMF 1** - nombre de documents révisés,
- **GMF 2** - 0 €
- **GMF 3** - nombre de jour de suivi

Fiche actions :
Gestion des milieux ouverts en zone forestière

Niveau de priorité :

☆☆☆

Habitats/Espèces visés :

Tourbières, zones humides

Secteurs concernés :

Milieux ouverts et bordures de 35 m

Description de l'action :

La gestion des milieux ouverts en zones forestières passe par l'adaptation des méthodes de gestion (coupes, travaux...) aux exigences de chacun des habitats, par la prise en compte des fonctionnements de ces écosystèmes et par le maintien en un état de conservation favorable.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :

- **GMO 1** - Adapter la gestion sylvicole sur les zones tampons (35 m à adapter) avec modifications éventuelles des plans de gestion (PSG, AF) :

- * Passages d'engins, stockage des résidus hors zones tampons,
- * Prise en compte des écoulements d'eau,
- * Coupes sélectives avec débardage adapté,
- * Dégagement manuel plutôt que chimique.

- **GMO 2** - Passages d'engins hors des habitats ouverts (consignes écrites y compris cartographiées),

- **GMO 3** - Respect du fonctionnement hydrologique (cf. loi sur l'eau) :

- * Captage en amont des zones humides à proscrire,
- * Aménagement des franchissements au niveau des cours d'eau

et des zones humides,

- **GMO 4** - Lutte contre la fermeture des zones de tourbières

- * Pas de boisement volontaire,
- * Lutte contre les essences pionnières envahissantes,
- * Suivi des rejets tous les 2 ans par pâturage ou coupe manuelle,
- * Interventions par étapes successives, arrachage/coupe, pas de brûlage, exportation des résidus.

- coûts :

- **GMO 1** - inclus dans GMF 1 et IMS,
- **GMO 2** - inclus dans IMS 1,
- **GMO 3** - 30 000 € HT,
- **GMO 4** - 35 820 € HT

- maîtres d'ouvrage potentiels :

- GMO3 : entrepreneurs de travaux forestiers,
- GMO4 : propriétaires forestiers,

- partenaires potentiels :

- Collectivités,

- Propriétaires publics et

privés,

<ul style="list-style-type: none"> - Exploitants forestiers, - Coopératives forestières, - Conservatoire Bota Pyrénéen, - Conseil Supérieur de la Pêche, - Agence de l'Eau, - Fédération de pêche, 	<ul style="list-style-type: none"> - Associations naturalistes, - MISE, - Syndicat des Eaux, - Etc
<ul style="list-style-type: none"> - financements possibles : <ul style="list-style-type: none"> - GMO3 : Conseil Général (projet de transfert du SERFOB), - GMO4 : FEDER (13.5A3), CPER (10.3.1) 	

<u>Calendrier prévisionnel :</u>						
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GMO 1	Adaptation	Adaptation				Bilan
GMO 2	Application	Application	Application	Application	Application	Application / Bilan
GMO 3	Application	Application	Application	Application	Application	Application / Bilan
GMO 4	Intervention		Intervention		Intervention	Bilan

<p><u>Calcul du budget :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - GMO 1 : Déjà pris en compte dans GMF1 et les IMS, - GMO 2 : inclus dans GMF1 et IMS 1 (à retranscrire <u>impérativement</u> dans les documents de gestion PSG et AF), - GMO 3 : Aménagement lors de l'exploitation forestière : recherche de zone la moins préjudiciable Utilisation de matériel permettant le franchissement des cours d'eau : tuyaux PEHD (PN16), section 200 mm à 30 € le mètre, 2 stères : 50 m de tuyaux x 30 = 1 500 € par exploitant (20^{aine} exploitants sur l'Aubrac) = 30 000 €, - GMO 4 : Diagnostic préalable : expertise annuelle des besoins : 1 jour x 547 x 6 ans = 3 282 Réception des travaux : 1 jour x 547 x 6 ans = 3 282 Lutte contre l'enfrichement des tourbières : 4 ouvriers x 230 € x 53 ha x 1/5 de la surface x 3 ans = 29 256 Coût total = 35 820 €

<p><u>Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :</u> 65 820 € (431 751 F) HT</p>
--

<ul style="list-style-type: none"> - indicateurs de réalisation de l'action : <ul style="list-style-type: none"> - GMO 1 - inclus dans GMF 1 et IMS, - GMO 2 - inclus dans IMS 1, - GMO 3 - équipement des exploitants, - GMO 4 - surface traitée

Fiche actions :
Gestion des habitats d'espèces

Niveau de priorité :

☆☆

Habitats/Espèces visés : Loutre, Rosalie et hêtraie, habitats ayant un lien avec l'hydrosystème pour l'écrevisse à pattes blanches et la loutre...

Secteurs concernés :

Tous.

Description de l'action :

La gestion des zones à loutres passe par la prise en compte de nombreux facteurs : qualité des eaux, quiétude... De même pour la Rosalie, des gestes courants de gestion (maintien d'arbres morts pour la ponte) permettent de préserver un habitat important pour cette espèce. Ces deux espèces méritent d'être étudiées plus en détail dans le cadre de leur gestion sur le site Natura 2000.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :

- **GHE 1** - Conservation de l'habitat à Rosalie des Alpes :
 - * Maintien des arbres dépérissants ou morts,
 - * Mise en place de grains de vieillissement et de sénescence,
 - * Maintien des rémanents en forêt,
 - * Evacuation des tas de bois avant la ponte.

- **GHE 2** - Gestion de l'habitat à loutre :
 - * Entretien de la ripisylve,
 - * Eviter exploitation en période critique (reprod.) au printemps,
 - * Ménager des zones de quiétude avec le maintien de

broussailles en bord de cours d'eau,

- **GHE 3** - Mise en place d'une étude sur la loutre sur le site de l'Aubrac :
 - * Etude sur la population existante (densité, territoire...),
 - * Suivi de la colonisation et de l'extension du territoire,

- coûts :

- **GHE 1** - 0 € en FD, à chiffrer au cas par cas en FC et FP,
- **GHE 2** - inclus dans IMS 1 et GMF 1,
- **GHE 3** - 5 378,56 € HT.

- maîtres d'ouvrage et/ou maîtres d'œuvre potentiels :

- CSP,
- ONCFS,
- ONF,
- CRPF.

- partenaires potentiels :
 - Collectivités
 - Propriétaires publics et privés,
 - Exploitants forestiers,
 - Coopératives forestières,
 - Fédération de pêche,
 - MISE,
 - Associations naturalistes,
 - Agence de l'eau Adour Garonne,
 - Syndicat des Eaux,
 - Etc

- financements possibles :
 - GHE3 : CPER (10.3.1), FEDER (13.5A1) et Collectivités,

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GHE 1	Application	Application	Application	Application	Application	Application/Bilan
GHE 2	Gestion	Gestion	Gestion	Gestion	Gestion	Gestion/Bilan
GHE 3	Protocole	Etude	Etude	Etude	Etude	Etude/Bilan

Recommandations techniques :

Loutre :

- veiller à la non fragmentation de l'habitat, à la qualité des eaux de surface (qualité propre et richesse en nourriture),
- maintien des liserés arborés (aulnaie-frênaie notamment),
- préserver des sites-refuges le long des cours d'eau en maintenant des ripisylves peu entretenues, des zones de broussailles, mais également des zones ouvertes,
- réserver les interventions pendant les périodes où la loutre est la moins sensible (été, automne),

Rosalie des Alpes :

- maintien d'une quantité de bois mort suffisante sous la forme d'arbres morts sur pied, d'arbres déperissants ou à cavités (3 à 5 % de la surface, soit quelques arbres par ha),
- maintien de rémanents en forêt,
- créer des îlots de vieillissement (petits peuplements bénéficiant d'un cycle de sylviculture prolongé au-delà de l'âge optimal de récolte) bien disséminés dans les peuplements pour permettre le développement des populations.

Calcul du budget :

- **GHE 1 :**

Maintien d'arbres morts ou déperissants : 0 € en FD ; en forêt communale et sectionale, présenter les avantages que présentent ces prises en compte ; en forêt privée, étant donné le morcellement des massifs et parfois souvent leur âge, la mise en place de contrats spécifiques n'est pas nécessaire,

Mise en place de grains de vieillissement : 0 € en FD ; en forêt communale et sectionale, présenter les avantages que présentent ces prises en compte ; en forêt privée, étant donné le

morcellement des massifs et parfois souvent leur âge, la mise en place de contrats spécifiques n'est pas nécessaire,

- **GHE 3 :**

Protocole : un protocole est en mis en étude au niveau départemental par l'ONCFS,

Son réajustement sur le site de l'Aubrac : 2 jours

Suivi : - 1^{ère} année : état des lieux des répartitions : un passage en hiver (5 jours), un passage au printemps (5 jours), recherche des liaisons avec les populations de Lozère et Cantal (4 jours), pris en compte par l'ONCFS (étude régionale)

- dernière année : idem soit 14 jours,

- 2 années intermédiaires : jugement en présence/absence : 4 jours/an.

22 Jours x 214 € + 22 jours x 30,48 (indem. repas et essence) = 5 378,56 €

Coût total = 5 378,56 €

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

5 378,56 € (35 281 F) HT

- indicateurs de réalisation de l'action :

- | | |
|----------------|---|
| - GHE 1 | - surface de grains de sénescence mis en place, |
| - GHE 2 | - inclus dans IMS 1 et GMF 1, |
| - GHE 3 | - rendu de l'étude. |

NB : cette fiche concerne plusieurs thématiques pour la loutre dont le biotope et tout à la fois ouvert (thématique Agriculture) et en milieu fermé (thématique Sylviculture) ; en outre, la thématique Tourisme et Loisirs est également concernée (activités halieutiques, fréquentation pédestre...).

III.2.6. Tourisme et loisirs

La gestion passe par le zonage des secteurs sensibles, il s'agit essentiellement, en ce qui nous concerne, des tourbières et zones humides, des zones à Ligulaire, les territoires potentiels de la loutre et des cours d'eau à écrevisse à pattes blanches ou à végétation de plantes aquatiques flottantes :

Tableau 7 : effets négatifs des activités Tourisme Loisirs sur les habitats.

Activités/Habitats (surfaces concernées)	Fréquentation touristique/cueillette	Pollution des eaux	Gestion piscicole
Tourbières	☹	☹	
Végétation de plantes aquatiques		☹	
Ligulaire de Sibérie	☹		
Loutre	☹	☹	☹
Ecrevisse à pattes blanches		☹	☹

Pour l'ensemble de ces secteurs, nous pouvons proposer de définir une série de mesures adaptées à la gestion du public et satisfaisant aux objectifs de :

- information et sensibilisation,
- gestion de la fréquentation sur certains secteurs,
- réflexion sur la pertinence de la création de nouveaux accès,
- mise à disposition de l'information scientifique pour les partenaires,
- prise en compte par les partenaires de la vulnérabilité de certains habitats et de certaines espèces qui implique de la part de chacun une attitude responsable en matière de diffusion de l'information.

Fiche actions :
Gestion halieutique et astacicole (écrevisse à pattes blanches)

Niveau de priorité :

☆☆☆

Habitats/Espèces visés :

Tous les habitats en lien avec le milieu aquatique, écrevisses à pattes blanches.

Secteurs concernés :

Linéaires de ruisseaux.

Description de l'action :

La gestion des milieux aquatiques et surtout de l'écrevisse à pattes blanches reste sensible sur le site. Afin de mieux connaître la biologie de cette espèce sur le site et d'affirmer sa protection, elle va faire l'objet d'études particulières.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :

- **GHA 1** - Information/sensibilisation du monde de la pêche (et agricole) :
* Risques de pollution par les micro polluants (glyphosate...),
* Risques par introduction d'écrevisses exotiques : application de l'Art. 439-1 du Code Rural (envahissement, peste de l'écrevisse...),
* Risques avec l'utilisation de chair de poisson sur les balances de pêche (peste...),
* Campagne de presse,

- **GHA 2** - Essais de renforcement de population d'écrevisses à pattes blanches sur le site avec suivi :
* Mise en place d'un protocole (capture, transport, lâcher, densité...),
* Capture d'individus jeunes de certaines dimensions sur le site,
* Lâcher dans un secteur favorable (différentes conditions comme infranchissable en amont, eaux profondes),
* Suivi au moins sur 5 ans de la reprise de la dynamique,

- **GHA 3** - Arrêté préfectoral concernant l'utilisation de chair de poisson sur les balances de pêche,

- **GHA 4** - Arrêté de biotope sur la boralde de la Poujade.

- coûts :

- **GHA 1** - Animation
- **GHA 2** : 16 809 €HT
- **GHA 3** - Animation
- **GHA 4** - Etude « arrêté de Biotope » : définition du périmètre et confection par la DIREN.

- maîtres d'ouvrage potentiels :

- Collectivités locales,

- maîtres d'œuvre potentiels :
 - Conseil Supérieur de la Pêche,
 - Fédérations de Pêche
 - ONF.
- partenaires potentiels :
 - Propriétaires et gestionnaires publics et privés,
 - Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
 - Syndicats des Eaux,
 - Scientifiques,
 - Associations naturalistes
- financements possibles :
 - CPER (10.3.1), FEDER (13.5A1), Collectivités

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GHA 1	Information	Information	Information	Information	Information	Information
GHA 2	Protocole, introduction	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi	Bilan
GHA 3	Arrêté P.					
GHA 4	Arrêté de bio.					

Recommandations techniques :

Le repeuplement astacicole est une technique qui présente encore un caractère expérimental :

- L'inventaire indispensable avant et après tout repeuplement nécessite un prélèvement de la population étudiée : nécessité d'un permis de pêche scientifique, personnel qualifié.
- Le piégeage, par définition sélectif, se montre délicat (espèce, sexe (♂>♀), âge, taille, saison...), perturbation.
- Techniques de marquage des animaux (si le protocole décide de faire des captures/recaptures),
- Milieu de réintroduction sans repeuplement piscicole.

Le caractère confidentiel d'une part des cartes de présence d'écrevisses à pattes blanches et d'autre part de l'expérimentation (opération elle-même, lieu de réintroduction...) est bien entendu la clé de la réussite de ces opérations.

Calcul du budget :

- **GHA 2 :**

- protocole : CSP : 2,5 HJ x 280 = 700
Fédé : 2,5 HJ x 380 = 950

- capture/lâcher
 - inventaire préalable : CSP : 2 HJ x 280 = 560
Fédé : 1 HJ x 380 = 380
ONF : 1 HJ x 311 = 311
 - capture : CSP : 4 HJ x 280 = 1120
Fédé : 2 HJ x 380 = 760
ONF : 1 HJ x 311 = 311
 - matériel : 30 balances x 10 = 300

- suivi
 - 1^{ère} année : milieu de prélèvement CSP : 2 HJ x 280 = 560
Fédé : 2 HJ x 380 = 760
ONF : 1 HJ x 311 = 311
 - 1^{ère} année : milieu d'introduction CSP : 4 HJ x 280 = 1120
Fédé : 2 HJ x 380 = 760
ONF : 2 HJ x 311 = 622
 - 4 années suivantes : milieu de prélèvement CSP : 4 HJ x 280 = 1120
Fédé : 4 HJ x 380 = 1520
ONF : 2 HJ x 311 = 622
 - 4 années suivantes : milieu d'introduction CSP : 4 HJ x 280 = 1120
Fédé : 4 HJ x 380 = 1520
ONF : 2 HJ x 311 = 622
 - 6^{ième} année: synthèse : CSP/Fédé : 2 HJ x 380 = 760

Coût total = 16 809 €

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

16 809 €(110 260 F) HT

- indicateurs de réalisation de l'action :

- **GHA 1** - nombre de communiqués de presse
- **GHA 2** - nombre de jours
- **GHA 3** - mise en place de l'arrêté préfectoral
- **GHA 4** - mise en place de l'arrêté de protection de Biotope

Fiche actions :
Gestion des espèces envahissantes

Niveau de priorité :

☆☆☆

Habitats/Espèces visés :

Surtout les habitats ouverts

Secteurs concernés :

Tous

Description de l'action :

Le site Natura 2000 de l'Aubrac a la chance d'être un milieu préservé. Lors des prospections sur le site, a été identifié un point de développement d'une espèce végétale exotique, la Renouée du Japon, une « peste », dont le développement pourrait nuire à l'équilibre du site.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :
 - **GEE1** - Inventaire + suivi des points de développement de ces espèces,
 - **GEE2** - Identification des moyens de lutte les plus adaptés au site et information auprès des entrepreneurs de travaux routiers,
 - **GEE3** - Travaux d'éradication des espèces végétales envahissantes.
- coûts :
 - **GEE1** - 1 641 € HT
 - **GEE2** - 1 312,80 €HT
 - **GEE3** - 1 791 €HT.
- maîtres d'ouvrage potentiels :
 - Collectivités locales
- partenaires potentiels :
 - Direction Départementale de l'Équipement,
 - Direction Régionale des Infrastructures,
 - Associations naturalistes (ADASA, Fondation N. Hulot – Nature Aubrac...),
 - Conservatoire Botanique des Pyrénées
- financements possibles :
 - CPER (10.3.1), FEDER (13.5A3), Collectivités.

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
GEE1	Inventaire et cartographie	Suivi	Suivi	Suivi	Suivi	Bilan
GEE2	Recherche de moyen de lutte	Réunion				
GEE3	Travaux d'éradication	Idem	Idem	Idem	Idem	Bilan

Recommandations techniques :

Lors de travaux :

- fauchage sélectif et répétitif jusqu'à épuisement du rhizome,

- exportation des produits de coupe et brûlage (un fragment de quelques centimètres peut régénérer un plant entier)
- proscrire l'utilisation de phytocides,
- prévoir au moins trois passages par an.

Calcul du budget :

- **GEE1** : 0,5j/an pendant 6 ans : $0,5 \times 547 \times 6 = 1\ 641$
- **GEE2** : Préparation et réunion : $1 \times 547 \times 2 = 1\ 094$
Frais d'intendance : 20% total = 218,80
Total = 1 312,80
- **GEE3** : Traitement : 0,5j/an pendant 6 ans : $0,5 \times 547 \times 6 = 1\ 641$
Achat de produits phytosanitaires adaptés: 150
Total : 1 791

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

4 744,80 € (31 124 F) HT

- indicateurs de réalisation de l'action :
 - **GEE1** - nombre de jours de suivi,
 - **GEE2** - rendu de l'étude,
 - **GEE3** - nombre de jours de travaux.

NB : cette fiche concerne plusieurs thématiques. tout à la fois les milieux ouverts (thématique Agriculture) que les milieux fermés (thématique Sylviculture) ; en outre, la thématique Tourisme et Loisirs est également concernée (activités de plein air, fréquentation pédestre...).

Fiche actions :
Mise en place d'un réseau de sentiers cohérents avec les Habitats

Niveau de priorité :

☆☆☆

Habitats/Espèces visés :

Tous

Secteurs concernés :

Tous

Description de l'action :

Un réseau de sentiers cohérent avec les exigences de conservation des Habitats et des Habitats d'espèces d'intérêt communautaire doit être étudié sur le site Natura 2000 afin de limiter les risques de perturbations dus à la fréquentation.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :

- **RS1** - Inventaire et cartographie des sentiers sur le site Natura 2000,
- **RS2** - Identification des secteurs sensibles (croisement des linéaires de sentiers de randonnée, de VTT, de ski de fond / les Habitats impactés par activités de T&L),
- **RS3** - Travaux : déviations éventuelles, aménagements, encadrement de la fréquentation et de la circulation.

- coûts :

- **RS1** - 1 641 € HT
- **RS2** - 1 641 € HT
- **RS3** - cet aspect ne peut pas être traité avant les deux premiers points.

L'estimation des coûts ne pourra donc être faite qu'après année 1.

- maîtres d'ouvrage potentiels :

- Collectivités locales (SCNA...),

- maîtres d'œuvre potentiels :

- Comité Départemental de la Randonnée Pédestre,
- ONF,

- partenaires potentiels :

- Associations naturalistes (ADASA, Fondation N. Hulot – Nature Aubrac...),
- Association de développement touristique (Aubrac Tourisme, OTSI, CDT...),
- CPIE,
- Associations sportives,
- Monde agri. : la Chambre d'Agr. initie une réflexion sur le passage du public.

- financements possibles :

- CPER (10.3.1), FEDER (13.5A2), Collectivités.

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
RS1	Inventaires	Travaux				Bilan
RS2	Identification	Travaux				Bilan
RS3	Identification	Travaux				Bilan

Calcul du budget :

- **RS1** : inventaire : 2 jours x 547 = 1 094
cartographie : 1 jour x 547
- **RS2** : croisement papier / terrain : 3 jours x 547 = 1 641
- **RS3** : à estimer à la fin de l'année 1

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

3 282 + travaux HT

- indicateurs de réalisation de l'action :
 - **RS1** - rendu cartographique,
 - **RS2** - rendu de l'étude,
 - **RS3** - nombre de jours de travaux.

Fiche actions :
Informier et sensibiliser le jeune public

Niveau de priorité :

☆☆

Habitats/Espèces visés :

Tous

Secteurs concernés :

Tous

Description de l'action :

Le respect de l'environnement passe par la sensibilisation des utilisateurs de l'espace dès l'enfance. Cette prise de conscience précoce est durable et peut également servir de relais auprès des adultes.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :

- **IJP 1** - Auprès des enfants de l'Aubrac : créer une vision partagée du territoire, amener les connaissances des milieux de l'Aubrac, leur diversité, leur fragilité pour aboutir à un meilleur respect.

* Liens inter-écoles, réseau d'écoles avec création d'un site Internet,

* Contrat Educatif Local : activités scolaires et hors scolaires sur thème de l'environnement,

* Projets d'école sur le thème de Natura 2000,

* Modules avec pédagogie du projet,

- **IJP 2** - Auprès des enfants hors zone Aubrac : connaître pour mieux respecter. Intégration de Natura 2000 aux supports déjà existants :

- jardin botanique de l'ADASA,

- circuit botanique de Nature – Aubrac - Fondation N. Hulot,

- séjours découverte (ex : CPIE : les tourbières et la forêt)

- coûts :

- **IJP 1** - 24 839 €

- **IJP 2** - 15 500 €

- maître d'ouvrage potentiel :

- Collectivités locales

- CPIE

- maîtres d'œuvre potentiels :

- CPIE,

- Education Nationale,

- partenaires potentiels :
 - Fédération des Œuvres Laiques,
 - ONCFS,
 - Conseil Supérieur de la Pêche,
 - Fédérations de pêche,
 - DDJS,
 - Conseil Général,
 - ONF,
 - ADALPA,
 - Associations naturalistes,
 - DATAR,
 - Exploitants de la zone
- financements possibles :
 - FEDER (13.5A2), Contrat local éducatif, Collectivités

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
IJP 1	Mise en place	Bilan
IJP 2	Mise en place	Bilan

Recommandations techniques :

- voir comment intégrer toutes les écoles (y compris privées) :
 - au niveau des enseignants publics voir avec l'Inspecteur de l'Education Nationale,
 - au niveau des enseignants privés voir directement avec les Directeurs d'écoles privées.

Calcul du budget :

- site Internet (dont le contenu sera alimenté par le travail fait avec les classes dans le cadre des modules et classes découvertes)
 - . Année 1 : 10 jours de travail (récolte des données, création d'une page hébergée par le site du CPIE) = 3 050 €
 - . Année 3 et 5 (mise à jour du site) : 5 jours par an = 3 050 €
- modules d'animation (inclus dans le programme annuel du CPIE donc incluant la diffusion de l'information aux classes par ce biais)
 - . Année 1 : 19 jours (dont 3 jours de suivi de projet) soit 4 classes = 6 593 €
 - . Année 3 et 5 : 17,5 jours par an (dont 1,5 jour par an de suivi de projet) soit 4 classes par an = 12 146 €
- séjours pour enfants "hors Aubrac" (hors transport vers le lieu d'hébergement)
 - . Année 1 : 1 x 5 jours = 3 100 €
 - . Année 3 et 5 : 2 x 5 jours par an = 12 400 €

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

40 339 €(264 606 F) HT

- indicateurs de réalisation de l'action :
 - **IJP 1** - nombre de jours
 - **IJP 2** - nombre de séjours, nombre d'enfants

Fiche actions :
Informier et sensibiliser le grand public

Niveau de priorité :

☆

Habitats/Espèces visés :

Tous

Secteurs concernés :

Tous

Description de l'action :

Le respect des Habitats et des Habitats d'espèces d'intérêt communautaire par le grand public (touristes ou habitants locaux), passe par la mise à disposition d'informations.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :

- **IGP1** - Signalétique, logo, panneaux, exposition...

- **IGP2** - Bulletins d'informations destinés au grand public expliquant :

- Les mesures Natura 2000,
- Les espèces,
- Les Habitats.

- **IGP3** - Animations afin de faire prendre conscience de fragilité des milieux :

- Randonnées guidées,
- Diaporamas dans les centres d'hébergement (campings, Villages Vacances, Royal Aubrac) au cours de la saison touristique,
- Soirées à thème en communes.

- **IGP4** - Aménagement des secteurs sensibles (borne informative...)

- coûts :

- **IGP1** - 16 000 € HT

- **IGP2** - 3 052 € HT

- **IGP3** - 10 000 € HT

- **IGP4** - cet aspect ne peut être traité avant les points RS 1 et RS 2.

L'estimation des coûts ne sera effectuée qu'après l'année 1 d'application du DOCOB.

- maîtres d'ouvrage potentiels :

- Collectivités locales,
- CPIE.

- maîtres d'œuvre potentiels :
 - CPIE,
 - CDT,
 - ONF,
- partenaires potentiels :
 - Associations naturalistes,
 - Associations de développement touristique (Aubrac Tourisme, SCNA, OTSI...),
 - Associations sportives,
 - Maison de l'Aubrac,
 - Professionnels du tourisme (hébergeurs, prestataires de services...),
 - Propriétaires et gestionnaires,
 - Scientifiques,
 - etc...
- financements possibles :
 - FEDER (13.5A2), financements de la DATAR si interrégional, Collectivités

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
IGP1	Etude d'interprétation	Production				Bilan
IGP2		Production				Bilan
IGP3	5 animations	5 animat°	5 animat°	5 animat°	5 animat°	5 animat°
IGP4	Etude, aménagement					Bilan

Calcul du budget :

- **IGP 1** : - Etude d'interprétation et Exposition : (16000 € estimatif CPIE),
- Fournitures (étude et matériel) : à estimer
- **IGP 2** : $1117 + 558,5 \times 2$ (tirages) + $558,5 \times 2$ (traductions) = 3052 €
- **IGP 3** : - Randonnée guidée : 140 € par demi-journée x 5 semaines x 6 ans = 4 200 €
- Diaporama : conception (1600 €), projection (140 € par projection) x 5 (semaines) x 6 (ans) = 5 800 €
- **IGP 4** : à estimer

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

29 052 € (190 568 F) + Aménagements HT

- indicateurs de réalisation de l'action :
 - **IGP1** - mise en place,
 - **IGP2** - nombre de bulletins et diffusion,
 - **IGP3** - nombre d'animations et participants,
 - **IGP4** - mise en place.

Fiche actions :
Informier et sensibiliser les professionnels du tourisme

Niveau de priorité :

☆☆

Habitats/Espèces visés :

Tous

Sites concernés :

Tous

Description de l'action :

Le respect des Habitats et des Habitats d'espèces d'intérêt communautaire par les touristes passe par la formation et l'information des professionnels du tourisme.

Mise en œuvre/partenaires :

- sous-titres :

- **IPT1** - Diffusion des conclusions du Docob par secteur, par acteur concernés,
- **IPT2** - Charte de bonne conduite pour les activités de plein air (adhésion volontaire),
- **IPT3** - Formation des organismes de loisirs et des acteurs économiques (terrain et formation en salle), deux cycles différents (hébergements, prestataires de services),
- **IPT4** - Bulletin d'informations spécifique,
- **IPT5** - Réflexion préalable d'un comité de pilotage représentant l'ensemble des acteurs en amont de tout aménagement et de toute manifestation via réunion annuelle.

- coûts :

- **IPT1** - 1 524 € HT,
- **IPT2** - 5 180 € HT,
- **IPT3** - 3 282 € HT,
- **IPT4** - 5 585 € HT,
- **IPT5** - 11 808 € HT,

- maîtres d'ouvrage potentiels :

- Collectivités publiques (SCNA),
- Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Comité Départemental du Tourisme.

- maîtres d'œuvre potentiels :

- Chambre de Commerce et d'Industrie,
- Comité Départemental du Tourisme,

- partenaires potentiels :
 - Associations naturalistes,
 - Associations de développement touristique (Aubrac Tourisme, OTSI,...),
 - ADIMAC,
 - ADEFPAT
 - CPIE,
 - DDJS,
 - Professionnels du tourisme,
 - Scientifiques,
 - ONF.
- financements possibles :
 - IPT1 et IPT5 : volet animation du DOCOB,
 - IPT2 : Collectivités locales, Chambres Consulaires, FEDER (13.5A3), CDT,
 - IPT3 : Collectivités locales, Chambres Consulaires, FEDER (13.5A3), CDT,
 - IPT 4 : FEDER (13.5A2), CPER (10.3.1), Collectivités.

Calendrier prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
IPT 1	Publication			Ré-évaluation		Bilan
IPT 2	Etude	Publication				Bilan
IPT 3	Formation		Formation		Formation	Bilan
IPT 4	Idem IGP 3					Bilan
IPT 5	Réunion	Réunion	Réunion	Réunion	Réunion	Bilan

Calcul du budget :

- **IPT 1 : IPT 1** : Rédaction, Publication : $2,5j \times 547 = 1367,50$
Diffusion : 156,50
Total 1524 €
- **IPT 2** : Réalisation : 5180 €(estimation PNR),
- **IPT 3** : $547 \times 2 \text{ sessions} \times 3 \text{ ans} = 3\ 282 \text{ €}$
- **IPT 4** : - Etude : 1117 € et
- Tirage : $1117 \text{ € par type de public} \times 2 \text{ (publics)} \times 2 \text{ (évaluations)} = 5\ 585 \text{ €}$
- **IPT 5** : $3 \text{ jours} \times 6 \text{ ans} \times 547 = 9\ 846$
Frais d'intendance : 20 % = 1 969
Total = 11 808 €

Coût total de l'action pendant la durée d'application du DOCOB :

27 379 €(179 594 F) HT

- indicateurs de réalisation de l'action :
 - **IPT1** - nombre de bulletins et diffusion,
 - **IPT2** - mise en place et adhésion,
 - **IPT3** - nombre de formations et participants,
 - **IPT4** - nombre de bulletins et diffusion,
 - **IPT5** - nombre de réunions.

III.3. Mise en place d'une structure animatrice et coordinatrice

III.3.1. Nature des missions confiées à l'animateur

L'animateur est chargé d'assurer la mise en œuvre du document d'objectifs, sous autorité du Préfet, dans le respect de la réglementation et compte-tenu des avis du comité de pilotage du site, sur le territoire validé le concernant.

Ainsi, pour les « contrats individuels », l'animation du volet agricole du DOCOB portera sur les actions qui vont au-delà des missions relevant du dispositif du MAAPAR (conformément aux conventions départementales passées entre la Préfecture (DDAF) et la structure animatrice correspondante).

L'animateur du DOCOB portera également son action sur les bénéficiaires potentiels qui ne rentrent pas dans le cadre du dispositif financé par le MAAPAR (non-agriculteurs).

Le rôle confié à l'animateur comporte les missions suivantes :

- Animer la mise en œuvre des mesures de gestion prévues dans le DOCOB devant aboutir à des contrats pour les sites proposés au titre de Natura 2000

L'animateur assure l'animation, l'information et la sensibilisation nécessaire auprès des acteurs locaux du site pour aboutir à la réalisation de contrats pour les sites proposés au titre de Natura 2000 (y compris contrats prenant la forme de mesures agri-environnementales).

Dans cet objectif, il a notamment pour rôle :

- le recensement des bénéficiaires potentiels – propriétaires et mandataires - , susceptibles de mettre en œuvre des mesures contractuelles conformément aux cahiers des charges des mesures de gestion incluses dans le DOCOB (listes des propriétaires, localisation des parcelles où les habitats ont été cartographiés) ; pour les mandataires, l'animateur devra examiner attentivement le contenu de chaque mandat afin de vérifier qu'il confère bien la jouissance des parcelles à contractualiser pendant la totalité de la durée du contrat ;
- la prise de contact et la rencontre de ces bénéficiaires dont les modalités sont à décliner suivant le contexte local et le type de bénéficiaire (entretiens personnalisés, réunions publiques, ...)
- la réalisation si nécessaire (parce que non suffisamment précis dans l'état initial du document d'objectifs) du diagnostic écologique sur les parcelles pour lesquelles le bénéficiaire éventuel souhaite contractualiser. Un même diagnostic pourra également être prévu pour les contrats du dispositif du MAAPAR nécessitant un complément de diagnostic ;
- l'assistance technique nécessaire pour le montage des dossiers de demande de contrats pour les sites proposés au titre de Natura 2000 (excepté pour les contrats du dispositif MAAPAR relevant de la « structure animatrice » financée par le MAAPAR) aux titulaires de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées pour la réalisation des contrats pour les sites proposés au titre de Natura 2000 (autrement dit, les propriétaires ou leurs mandataires) ;

- la prise de contact avec les financeurs potentiels (autres que Etat et Union européenne) suivant les mesures de gestion ;
- éventuellement, le conseil et l'information pour la réalisation de dossier(s) de demande d'autorisation en fonction de la réglementation en vigueur s'appliquant sur les parcelles du bénéficiaire éventuel, ces autorisations étant nécessaires à la bonne mise en œuvre des mesures de gestion prévues dans le document d'objectifs.

III.3.2. Pré-instruction technique des contrats pour les sites proposés au titre de Natura 2000

L'animateur aidera les futurs contractants à constituer leur dossier de demande de contrat. Ce travail consiste en la déclinaison, contractant par contractant, les cahiers des charges des mesures prévues dans les documents d'objectifs, en fonction des habitats et des espèces effectivement présents sur les parcelles à contractualiser.

- a. Pré-instruction administrative des contrats pour les sites proposés au titre de Natura 2000 (SEULEMENT SI LA DDAF N'A PAS PASSE UNE CONVENTION POUR CE FAIRE AVEC L'ADASEA)

Une fois la demande de contrats pour les sites proposés au titre de Natura 2000 déposée, l'animateur aura en charge les tâches de vérification formelle du dossier complet. Cette mission sera effectuée en appui et avec le suivi du service instructeur (DDAF).

- b. Suivi de la mise en œuvre des contrats

L'animateur justifiera dans son devis des journées passées avec la structure désignée par ailleurs par l'Etat pour le suivi des indicateurs définis dans le document d'objectifs, afin de tenir compte de ses propositions de modifications éventuelles à apporter aux mesures de gestion en place.

- c. Faciliter la mise en place d'actions à l'échelle du site ne relevant pas des contrats pour les sites proposés au titre de Natura 2000

Certaines mesures inscrites dans le document d'objectifs ne se traduisent pas sous forme de contrats. L'animateur devra comme pour les autres mesures, assurer la mise en œuvre et le suivi de ces mesures et prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet. Parmi les types de mesures de gestion n'entraînant pas de contrats, on peut trouver :

- des actions de communication et/ou de sensibilisation auprès de publics divers et variés, mais présents ou ayant des intérêts sur le site ;
- la préparation et la coordination de la réalisation de formations proposées dans le cadre du document d'objectifs ;
- la recherche de maîtres d'ouvrages et de financements nécessaires à la mise en œuvre des études préconisées dans le cadre du document d'objectifs.

Pour l'ensemble de ces missions, l'animateur pourra faire appel à un ou plusieurs sous-traitant(s) après validation par le Préfet, pour les tâches pour lesquelles il n'aurait pas la compétence ou les moyens, que ce soit l'animation ou la pré-instruction administrative.

Ce partenariat est à développer en particulier lorsque le site proposé au titre de Natura 2000 comprend des enjeux et compétences diversifiés, des interlocuteurs et des bénéficiaires potentiels multiples.

III.3.3. Modalités financières

- Convention financière annuelle
Pour la réalisation des missions définies pour la réalisation, l'animateur bénéficie d'une subvention de fonctionnement, dont le montant est arrêté en début de chaque année dans le cadre d'une convention financière annuelle signée entre l'animateur et l'Etat, représenté par le Préfet.
- Suivi et bilan
L'animateur remet au Préfet, en fin d'année, un rapport d'activité de la réalisation de la présente convention qui comprend le bilan financier de ses actions et un budget prévisionnel appuyé sur un programme d'action précis pour l'année suivante.

Le rapport d'activité devra comporter un certain nombre d'indicateurs de suivi et notamment :

- le nombre de journées consacrées à chaque type de missions ;
- le nombre de personnes contactées et susceptibles de contractualiser ;
- le nombre de demandes de contrats et de contrats signés ;
- le % de surface contractualisée par type d'habitat ou d'espèce ;
- le nombre de sessions de formation, de documents de communication, d'actions de sensibilisation, ...

Sur demande du Préfet, l'animateur peut être amené à fournir un bilan intermédiaire.

- Paiement
Les paiements interviendront au vu des justificatifs détaillés des dépenses engagées pour la réalisation de la présente convention.

III.3.4. Relations avec le Comité de Pilotage

Le comité de pilotage local institué par le Préfet examine en particulier l'avancement de la réalisation des mesures de gestion, les rapports annuels d'activité, les budgets prévisionnels susvisés, ainsi que toutes les questions touchant à l'application du DOCOB qui lui sont soumises.

L'animateur peut faire toutes propositions au Préfet sur l'ordre du jour de ces réunions. Il assure la préparation, l'animation et les comptes-rendus de ces réunions, sous l'autorité du Préfet.

III.4. Synthèse économique

III.4.1. Budget prévisionnel

(certaines actions comportent deux scénario d'où deux coûts possibles)

thématique	nom de l'action	agriculture	forêt	tourisme et loisirs	Total	
gestion	GEE2			1 312,80		
	GEE3			1 791,00		
	GHA2			16 809,00		
	GHL2	1 717,00				
	GHL3	1 687,00				
	GLPP1	1 974,00				
	GLPP2		199 521,34			
			257 134,00			
	GLPP3		26 860,45			
			34 616,46			
	GMF1			15 341,70		
	GMO3			30 000,00		
	GMO4			35 820,00		
	GZT1		30 600,00			
	GZT2		12 455,33			
GZT4		7 061,40				
Coût gestion		281 876,52 347 245,19	81 161,70	19 912,80	382 951,02 448 319,69	

thématique	nom de l'action	agriculture	forêt	tourisme et loisirs	Total	
information sensibilisation	APP3	5 470,00				
	IGP1				16 000,00	
					3 052,00	
					10 000,00	
					24 839,00	
					15 500,00	
	IMA1	8 533,00				
	IMA2	8 533,00				
	IMA4	4 422,00				
	IMS1			11 815,00		
				3 939,00		
				6 892,20		
				4 422,00		
	IPT1				1 524,00	
					5 180,00	
					3 282,00	
					5 585,00	
					11 808,00	
	Coût information sensibilisation		26 958,00	27 068,20	96 770,00	150 796,20

thématique	nom de l'action	agriculture	forêt	tourisme et loisirs	Total
suivi	DEE1/2	69 742,50			
	GEE1			1 641,00	
	GHE3		5 378,56		
	GHL1	4 923,00			
	GMF3		7 484,00		
	RS1			1 641,00	
	RS2			1 641,00	
	RS3				
Somme coût suivi		74 665,50	12 862,56	4 923,00	92 451,06

Bilan :

	agriculture	forêt	tourisme et loisirs	Total
Coût gestion	281 876,52 347 245,19	81 161,70	19 912,80	382 951,02 448 319,69
Coût information sensibilisation	26 958,00	27 068,20	96 770,00	150 796,20
Coût suivi	74 665,50	12 862,56	4 923,00	92 451,06
TOTAL	383 500,02 448 868,69	121 092,46	121 605,80	626 198,28 691 566,95

III.4.2. Financement des actions

Thématique	Financement possible
gestion	CAD, MAE hors CAD Collectivités FEDER CPER volet animation
information sensibilisation	Collectivités, Chambres consulaires, CDT FEDER CPER PDRN DATAR fonds VIVEA volet animation
suivi	Collectivités CPER PDRN volet animation

Rédigé et présenté par l'ONF opérateur,

A Rodez, le 7 janvier 2004

L'ingénieur coordinateur du DOCOB

Le chargé de mission Natura 2000

M. BONHOURE

Y. BARASCUD

ABREVIATIONS

- . AAPPMA : Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
- . ADASA : Association pour le Développement et la Sauvegarde de l'Aubrac
- . ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles,
- . ADIMAC : Association pour le Développement Interrégional du Massif Central,
- . AF : Aménagement Forestier,
- . CAD : Contrat d'Agriculture Durable,
- . CBP : Conservatoire Botanique des Pyrénées,
- . CDRP : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre,
- . CDT : Comité Départemental du Tourisme,
- . CPER : Contrat de Plan Etat Région,
- . CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement,
- . CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels,
- . CRPF : Comité Régional de la Propriété Forestière,
- . CSP : Conseil Supérieur de la Pêche,
- . CTE : Contrats Territoriaux d'Exploitation,
- . DATAR : Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale,
- . DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt,
- . DDJS : Direction Départemental de la Jeunesse et des Sports,
- . DIREN : Direction Régionale de l'Environnement,
- . DOCOB : Document d'Objectifs,
- . EARL : Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée,
- . ENS : Espaces Naturels Sensibles,
- . FEDER : Fonds Européens de Développement Economique et Rural,
- . FEOGA-G : Fonds Européens d'Orientation et de Garantie Agricole Garantis,
- . FGMN : Fonds de Gestion des Milieux Naturels,
- . GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun,
- . GFA : Groupement Financier Agricole,
- . HIC : Habitat d'Intérêt Communautaire,
- . HIP : Habitat d'Intérêt Prioritaire,
- . LIFE : fonds européens pour la protection de l'environnement (L'Instrument Financier pour l'Environnement),
- . MAE : Mesure Agri-Environnementale,
- . MAP : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche,
- . MATE : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement nouvellement MEDD,
- . MEED : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable,
- . OLAE : Opération Locale Agri-Environnementale,
- . ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- . ONF : Office National des Forêts,
- . OTSI : Office de Tourisme Syndicat d'Initiative,
- . PDRN : Plan de Développement Rural National,
- . PSG : Plan Simple de Gestion,
- . RBD : Réserve Biologique Dirigée,
- . RBF : Réserve Biologique Forestière,
- . RDR : Règlement de Développement Rural,
- . RGA : Recensement Général Agricole,
- . ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux,
- . ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique,
- . ZSC : Zone Spéciale de Conservation

ANNEXES

Fiches Espèces

Fiches habitats

LA LOUTRE D'EUROPE

Lutra lutra L., 1758

Code Natura 2000 : 1355



Éléments de description :

Poids moyen : entre 5 et 12 kg.

Taille moyenne : de 70 à 90 cm pour le corps et de 30 à 45 cm pour la queue.

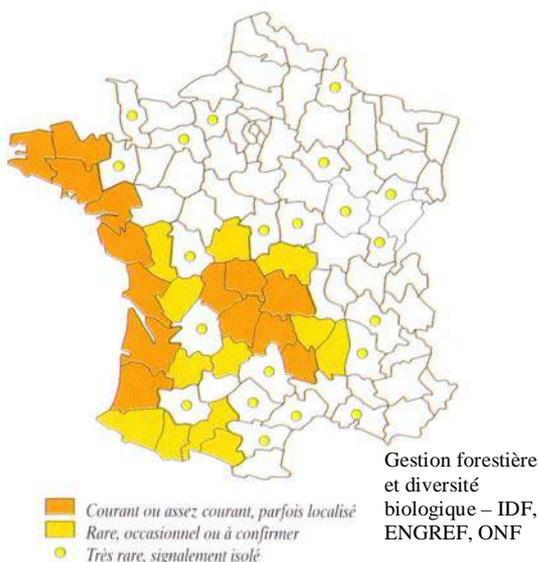
Corps fuselé, cou large et conique, la tête aplatie, profilée pour la nage rendent cet animal parfaitement adapté à sa vie dans l'eau.

Les membres courts et trapus ainsi que les doigts, reliés par une palmure lui permettent de maîtriser la nage en surface et en plongée ; sa queue épaissie à la base et très musclée lui sert de « gouvernail ».

Le temps de plongée en apnée dépasse rarement la minute.

Répartition de l'espèce :

En France



Sur le site : 61 km de linéaires de ruisseaux



Habitat :

La loutre est inféodée aux milieux aquatiques d'eau douce ou marins. Sa survie dépend de deux types de milieux complémentaires :

- d'une part, des zones d'alimentation, riches en proies disponibles toute l'année,
- d'autre part, des habitats en bords de cours d'eau où elle peut à la fois assurer son repos quotidien en toute quiétude et élever sa portée. La végétation arbustive qui colonise les berges est particulièrement recherchée pour le refuge.

Biologie et mœurs :

Alimentation : le régime de la loutre est essentiellement piscivore. Elle adapte son alimentation aux milieux qu'elle fréquente et consomme également d'autres types de proies : grenouilles, crustacés, mammifères, oiseaux, insectes...

Activité : sous nos latitudes, la loutre est essentiellement nocturne ; pendant la journée, elle se repose, enfouie dans un terrier profond (la catiche).

Elle passe une grande partie de son temps dans l'eau ; pour les déplacements, la pêche et l'accouplement. Elle ne quitte guère l'élément aquatique que pour la sieste, le repos diurne et pour gagner d'autres milieux aquatiques disjoints (lacs, canaux, mares...).

Reproduction : elle peut avoir lieu toute l'année. Les loutres sont en général solitaires ; elles ne vivent en couples que pendant la période du rut. L'accouplement a lieu dans l'eau ; la gestation dure environ 60 jours. La mise bas a généralement lieu dans un terrier (appelé « catiche ») ou dans une couche à l'aire libre.

Les portées comptent le plus souvent deux, rarement trois loutrons.

Causes de disparition en France :

(D'après MNHN, 1994)

- disparition de l'habitat,
- pollution de l'eau,
- collisions avec des véhicules,
- piégeages.

Sensibilité sur le site :

Moyenne

- disparition ou modification de son habitat,
- altération du régime et de la qualité des eaux,
- risque d'accroissement de la fréquentation dans les zones sensibles.

Etat de conservation : bon

Tendance : ↑

Objectifs de préservation :

- mesure Gestion des Habitats d'Espèces :
 - entretien de la ripisylve
 - éviter les exploitations pendant les périodes critiques de reproduction
 - ménager des zones de quiétude avec maintien de broussailles en bord de cours d'eau
 - mise en place d'une étude de la loutre sur l'Aubrac (pop. existante, colonisation...)

Pour en savoir plus :

BOUCHARDY C., 2001. La loutre d'Europe. Catiche Production. 32 p.

Collectif, 1999. Plan de restauration de la loutre d'Europe, *Lutra lutra* L., en France. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Direction de la Nature et des Paysages. 60 p + annexe.

Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), 1994.

L'ECREVISSE A PATTES BLANCHES

Austropotamobius pallipes Lereboullet., 1858

Code Natura 2000 : 1092

7,8 km de linéaires de ruisseaux



Éléments de description :

Poids : 90 g

Taille : jusqu'à 120 mm de long.

L'aspect général rappelle un petit homard.

Les antennes sont plus courtes que le corps.

Les mâles sont plus grands que les femelles ; ils ont une queue plus étroite.

Répartition de l'espèce :

En France



Gestion forestière et diversité biologique –
IDF, ENGREF, ONF

Sur le site



Habitat :

On trouve l'écrevisse à pattes blanches dans des rivières, des ruisseaux, des torrents de types variés. Sa capacité à se déplacer en milieu terrestre explique aussi qu'on puisse l'observer dans des plans d'eau fermés (étangs, mares).

Elle a besoin d'une température de l'eau relativement constante (15-18°C), qui ne doit dépasser qu'exceptionnellement les 21°C en été.

Elle recherche des cours d'eaux présentant des abris multiples et variés ; fonds caillouteux, bois morts, herbiers aquatiques, racines des arbres des berges.

Biologie et mœurs :

Alimentation : le régime alimentaire de l'écrevisse est très varié et composé principalement de petits invertébrés (vers, mollusques, insectes ou larves aquatiques,...), mais aussi de têtards ou de petits poissons.

Activité : comportement nocturne ; pendant la journée, l'écrevisse reste généralement cachée dans un abri, pour ne prendre ses activités qu'à la tombée de la nuit.

Peu active l'hiver jusqu'au mois de mai, ses déplacements dépendent de la température et sont souvent limités à la recherche de nourriture.

Elle présente généralement un comportement grégaire ; il est fréquent d'observer d'importants regroupements d'individus sur des espaces assez restreints. Par contre, après l'accouplement, la femelle s'isole dans une niche individuelle.

Reproduction : la fraie a lieu de septembre à novembre : 50 à 300 œufs qui sont portés par la femelle pendant 6 mois.

L'éclosion a lieu au printemps et les juvéniles restent liés à leur mère jusqu'à la première mue ; ils ne deviennent indépendants qu'après leur deuxième mue (à partir de la fin du mois de mai).

Longévité d'environ 12 ans.

Causes de disparition en France :

- Prolifération des écrevisses américaines introduites.
- Modification de son habitat lors de recalibrage ou de curage des cours d'eau.
- Pollution des eaux.
- Lâchés de barrage, rejets d'eau chauffée par les usines.

Sensibilité sur le site : *Très forte*

- La principale menace réside dans l'altération du régime et de la qualité des eaux sachant que son territoire actuel est contenu dans un seul et même bassin versant.

Etat de conservation : critique

Tendance : ↓

Objectifs de préservation :

- mesure Gestion Halieutique et Astacicole :
 - information et sensibilisation du monde de la pêche
 - essais de renforcement de la population existante et suivi
 - arrêté préfectoral sur l'utilisation de chair de poisson lors de la pêche
 - arrêté préfectoral de protection de biotope

Pour en savoir plus :

TENDRON G.(dir.), 1997. Spécial « Ecrevisses », le genre *Austropotamobius* (Volume 1). Bulletin Français de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, n°347, CSP, Paris ; pp 589-763.

LA ROSALIE DES ALPES

Rosalia alpina L., 1758

Code Natura 2000 : 1087



Éléments de description :

Adulte dont la taille moyenne varie de 15 à 38 mm de long, recouvert en grande partie d'un duvet gris bleuté.

Elytres de couleurs gris bleuté avec en général trois taches noires veloutées de forme et de taille très variables d'un individu à l'autre, fortement granulées à la base.

Antennes assez fines et longues avec les deux premiers articles noirs, les suivants gris bleutés et l'extrémité noirs.

Larve dont la forme rappelle celle d'une chenille, de couleur claire, allongée, légèrement aplatie. Corps mou et tête sclérifiée aux mandibules puissantes.

Répartition de l'espèce :

En France



Gestion forestière et diversité biologique –
IDF, ENGREF, ONF

Sur le site : habitat diffus



Habitat :

Le hêtre est la principale plante hôte de la larve en altitude et en plaine lorsqu'il est présent dans le biotope fréquenté mais l'espèce s'installe également sur des saules, des frênes, des chênes...

L'espèce est actuellement présente dans la plupart des hêtraies européennes et potentiellement dans d'autres milieux boisés. Sa tolérance écologique lui permet également de s'adapter à des milieux non forestiers comme les zones de bocage ou les ripisylves.

Biologie et mœurs :

Alimentation : - larve xylophage consommant le bois d'arbres morts, sénescents ou déperissants (surtout hêtre sinon frêne, aulne, saule...)

- adulte phytophage grignotant le feuillage de la plante hôte et aspirant la sève d'écoulant des plaie des arbres.

Activité : espèce diurne particulièrement active en pleine chaleur par les belles journées estivales. L'adulte s'observe en vol autour des arbres ou courant sur les troncs d'arbres morts ou coupés ainsi que sur les souches. Il visite parfois les fleurs surtout celles des ombellifères. Espèce discrète qui passe parfois inaperçue : son observation et donc l'appréciation de son abondance peut donc être difficile. Espèce agile et rapide.

Reproduction : les œufs sont pondus dans les fissures de l'écorce ou suivant des abscissions réalisées par la femelle dans des troncs morts ou sénescents de forte dimension, dans des branches ou des grumes dès 15 à 20 cm de diamètre et dans des souches bien exposées au soleil (espèce thermophile). Le développement larvaire est mal connu : d'une durée probablement supérieure à un an, il occupe les parties supérieures du bois (aubier). Les larves fabriquent ensuite une loge nymphale de forme incurvée près de la surface du tronc. La période de vole des adultes est de juillet à août. La durée globale du cycle est de plusieurs années et varie en fonction des conditions du milieu.

Causes de disparition en France :

- disparition de l'habitat (vieux arbres ou arbres sénescents et arbres morts),
- enlèvement des tas de bois, en général disposés au soleil au bord des routes, après apparition des imagos (fin août), entraîne la destruction d'une partie de la descendance,
- enrésinement.

Sensibilité sur le site :

Faible

- disparition ou modification de son habitat,
- mauvaise répartition des différentes classes d'âge dans les peuplements,
- coupes à blanc,

Etat de conservation : bon

Tendance : ↔

Objectifs de préservation :

- mesure Gestion des Habitats d'Espèces :
 - maintien d'arbres morts ou déperissants en forêt
 - mise en place de grains de vieillissement
 - maintien de rémanents en forêt après exploitation

Pour en savoir plus :

VILLIERS A., 1978. Faune des coléoptères de France, Tome 1. Cerambycidae. Ed. Lechevalier, Paris, 611 p.

NOBLECOURT T., 1997. Recommandations sylvicoles pour la conservation de *Rosalia alpina* (Insecta, Coleoptera, Cerambycidae) dans le Parc National des Cévennes. ONF. Division de Quillan, 13 p.

LIGULAIRE DE SIBERIE

Ligularia sibirica (L.) Cass., 1758

Code Natura 2000 : 1758



Éléments de description :

Plante robuste de 40 à 150 cm de haut.

Tige dressée généralement simple, avec fleurs jaunes réunies en capitules assez nombreux disposés en une grappe terminale assez lâche.

Au stade végétatif, les feuilles ne doivent pas être confondues avec celles du Populage des marais (*Caltha palustris* L.) qui sont totalement glabres dessous.

Répartition de l'espèce :

En France



Cahiers d'habitats Natura 2000 –
La Documentation Française

Sur le site : 4 ha.



Caractères biologiques :

Floraison de juillet à septembre.

Pollinisation mal connue (on observe cependant souvent des insectes sur les fleurs).

Dissémination des fruits (akènes) par le vent.

Le développement et la longévité des individus sont mal connus.

Habitat :

La Ligulaire de Sibérie est une plante des prairies tourbeuses et marécageuses, en périphérie des lacs, parfois également dans les saulaies humides, sur sol peu acide.

On la rencontre depuis l'étage collinéen jusqu'à un peu moins de 1 500 m.

Menaces potentielles en France :

Modification ou destruction de son habitat ; principalement par drainage ou construction.

Sensibilité sur le site :

Moyenne

L'impact de la concurrence avec la Molinie est mal connu et demande à être surveillé.

Etat de conservation : bon

Tendance : ↑

Objectifs de préservation :

- mesure Gestion de l'Habitat de la Ligulaire de Sibérie :
 - suivi annuel de la dynamique de la population de Ligulaire
 - broyage expérimental et suivi de colonisation
 - pâturage expérimental et suivi de colonisation

Pour en savoir plus :

- Cahiers d'habitats Natura 2000, 2002. Tome 6 :Espèces végétales. La Documentation Française, 271 p.

LES EAUX MESOTROPES

Code Natura 2000 : 3140
Code CORINE : 22.12x22.44



Caractéristiques de l'habitat :

- Strate arborescente et arbustive: inexistante,
- Strate herbacée :
-
- Strate muscinale : inexistante

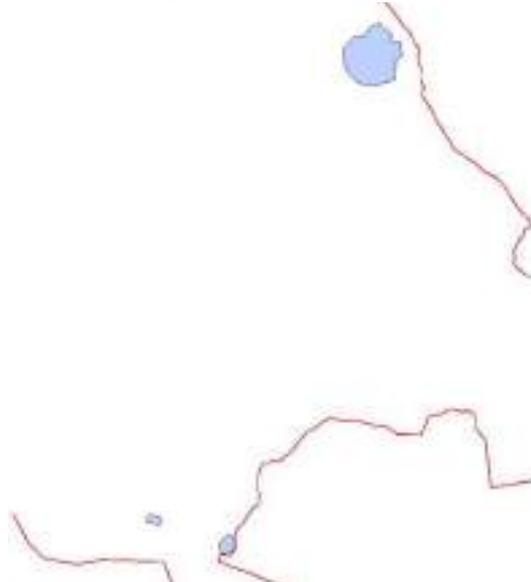
Répartition de l'habitat :

En France



Cahiers d'habitats Natura 2000 –
la Documentation Française

Sur le site : 26,4 ha.



Causes de disparition en France :

- Habitat apparemment très menacé :
 - Intensification agricole,
 - Culture des peupliers,
 - Aménagements hydrauliques,
 - Dynamique forestière

Sensibilité sur le site :

Faible :

- Peu de nouveaux projets sur ces milieux.

Etat de conservation : bon

Tendance : ↔

Richesse biologique :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : *Lutra lutra* (loutre).

Habitats associés ou en contact :

- hêtraie,
- aulnaie frênaie,
- végétation de plantes aquatiques flottantes,
- pâtures.

Remarques :

Caractères écologiques :

- étage : montagnard (1000-1400 m),
- climat : tendance océanique montagnard,
- topographie : typique des retenues d'eau,
- substrat : basalte,
- exposition : sans influence mais forte luminosité,
- sol : sans influence,
- caractéristiques : grandes surfaces

Objectifs de préservation :

- Laisser faire la dynamique naturelle qui maintient une mosaïque de milieux associés à l'eau.

Pour en savoir plus :

- Cahiers d'habitats Natura 2000, 2002. Tome 3 : Habitats humides. La Documentation Française. 457 p.

LES VEGETATIONS IMMERGEES DE RIVIERE

Code Natura 2000 : 3260
Code CORINE : 24.4
Ranunculion aquatilis



Caractéristiques de l'habitat :

- Strate arborescente : inexistante,
- Strate arbustive : inexistante
- Strate herbacée :
 - *Renoncules à dimorphisme foliaire (Ranunculus aquatilis...)*
- Strate muscinale :

Répartition de l'habitat :

En France



Cahiers d'habitats Natura 2000
- la Documentation Française

Sur le site : 2,2 ha.



Causes de disparition en France :

- Habitat apparemment non menacé.

Sensibilité sur le site :

Faible :

- Maintien des conditions hydriques initiales,
- L'eutrophisation des eaux provoque une prolifération algale et le remplacement de la renoncule par d'autres espèces.

Etat de conservation : moyen

Tendance : ↔

Richesse biologique :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : *Austropotamobius pallipes* (écrevisse à pattes blanches), *Lutra lutra* (loutre).

Habitats associés ou en contact :

- Nardaies,
- Landes,
- Tourbières.

Remarques :

Caractères écologiques :

- étage : montagnard (1000-1400 m),
- climat : tendance océanique montagnard,
- topographie : sur plateau,
- substrat : basalte,
- exposition : sans influence,
- sol : sans influence,
- caractéristiques : eaux souvent peu courantes.

Objectifs de préservation :

- La gestion ne peut s'envisager de façon indépendante des milieux adjacents, de la gestion de l'eau au niveau du bassin versant : d'où le maintien de l'utilisation extensive des pâtures voisines en limitant les apports d'intrants.

Pour en savoir plus :

- Cahiers d'habitats Natura 2000, 2002. Tome 3 : Habitats humides. La Documentation Française. 457 p.

LES MEGAPHORBIAIES RIVERAINES

Code Natura 2000 : 6430

Code CORINE : 37.7

Ranunculo aconitifolii –

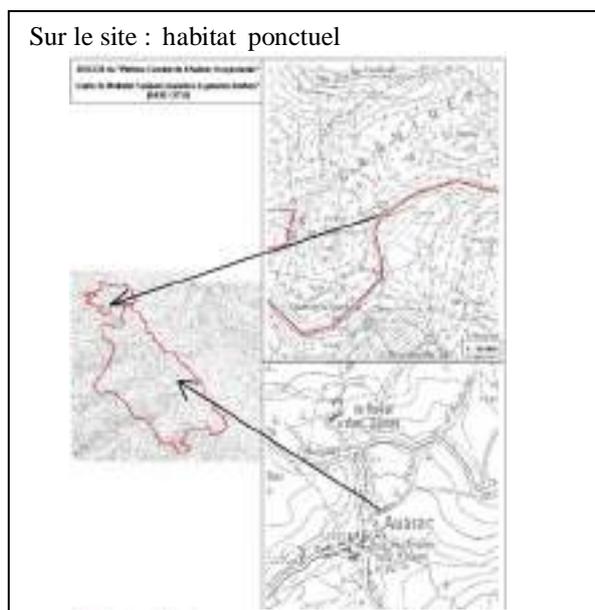
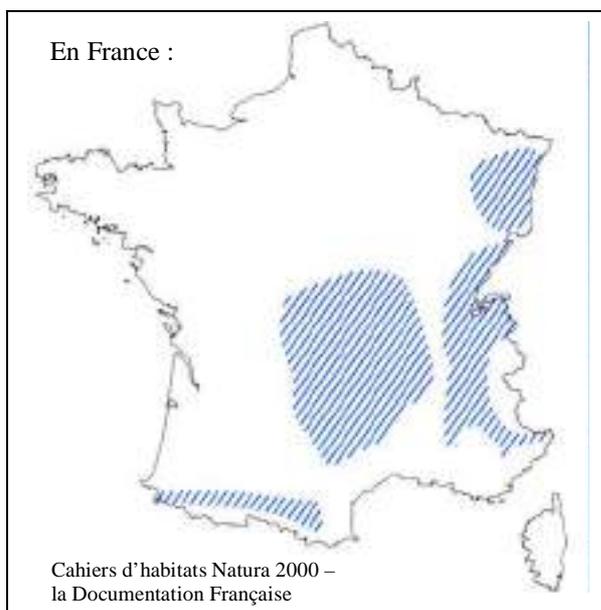
Filipenduletum ulmariae



Caractéristiques de l'habitat :

- Strate arborescente et arbustive: issue des peuplements en contact,
- Strate herbacée :
 - espèces mésohygrophiles : *Filipendula ulmaria*, *Ranunculus aconitifolius*, *Chaerophyllum hirsutum*, *Crepis paludosa*, *Myosotis scorpioides*, *Geum rivale*...,
 - espèces hydroclines : *Adenostyle alliariae*, *Angelica sylvestris*, *Aconitum napellus*, *Urtica dioica*, *Thalictrum aquilegifolium*...,
 - espèces neutroclines : *Alchemilla vulgaris*, *Hordelymus europaeus*.
- Strate muscinale : à rechercher

Répartition de l'habitat :



Causes de disparition en France :

- Habitat apparemment très menacé en plaine :
 - Intensification agricole,
 - Culture des peupliers,
 - Aménagements hydrauliques,
 - Dynamique forestière

Sensibilité sur le site :

Très forte :

- La forêt se referme progressivement,
- Sauf en recréant des ouvertures dans des zones propices, sans impacter d'autres habitats, cet habitat est voué à régresser davantage.

Etat de conservation : critique

Tendance : ↓

Richesse biologique :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : *Austropotamobius pallipes* (écrevisse à pattes blanches), *Lutra lutra* (loutre).

Habitats associés ou en contact :

- hêtraie,
- aulnaie frênaie,
- végétation de plantes aquatiques flottantes.

Remarques : formation de dégradation de la forêt alluviale, concerne de très petites surfaces

Caractères écologiques :

- étage : montagnard (1000-1400 m),
- climat : tendance océanique montagnard,
- topographie : dans les boraldes ou aux abords très humides, fonds de vallon et zones de source
- substrat : basalte (alluvions, colluvions)
- exposition : sans influence,
- sol : sans influence,
- caractéristiques : habitat ponctuel associé souvent à la forêt environnante.

Objectifs de préservation :

- Fiche-actions GMF :
 - Veille lors des travaux forestiers afin de ne pas provoquer de perturbation aux abords de cet habitat
 - Laisser faire la dynamique naturelle de l'aulnaie frênaie qui maintien une mosaïque de milieu parmi lesquels la mégaphorbiaie.

Pour en savoir plus :

- Cahiers d'habitats Natura 2000, 2002. Tome 3 : Habitats humides. La Documentation Française. 457 p.

LES LANDES ACIDIPHILES MONTAGNARDES

Code Natura 2000 : 4030

Code CORINE : 31.226

Festuco filiformis-Callunetum du Calluno
vulgaris-Arctostaphylion uvae ursi



Caractéristiques de l'habitat :

- Strate arborescente recouvrant au maximum 20% : *Betula pendula*, *Pinus sylvestris*, *Sorbus aria*, *S. aucuparia*,
- Strate arbustive : *Betula pendula*, *Pinus sylvestris*, *Sorbus aria*, *S. aucuparia*,
- Strate herbacée de 20 à 30 cm de haut : *Calluna vulgaris*, *Vaccinium myrtillus*, *Genista pilosa*, *Vaccinium vitis-idaea*...
- Strate muscinale : *Pleurozium schreiberi*, *Hypnum ericetorum*, *Hypnum cupressiforme*, *Dicranum scoparium*, *Cladonia ciliata*, *Cladonia fructata* var. *racemosa*, *Cladonia chlorophaea*...

Répartition de l'habitat :

En France

Sur le site : 37,4 ha.



Causes de disparition en France :

- mécanisation entraînant une intensification,
- abandon des secteurs non mécanisables.

Sensibilité sur le site :

Moyenne :

- dans les formations primaires : pas de fragilité,
- dans les formations secondaires : abandon pastoral.

Etat de conservation : bon

Tendance : ↔

Richesse biologique :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : à rechercher.

Habitats associés ou en contact :

- habitats prairiaux pastoraux, landes,
- hêtraie,
- tourbières,

Remarques :

- formations primaires et secondaires,
- milieu bien représenté surtout pour les formations secondaires mais couvrant une surface faible. Les formations primaires sont, par contre, très peu présentes.

Caractères écologiques :

- étage : montagnard inférieur à supérieur,
- climat : océanique,
- topographie : pentes faibles à fortes généralement convexes,
- substrat : roche basaltique,
- exposition : plutôt sud pour les formations primaires mais peut se retrouver dans toutes les expositions si le sol est favorable à leur développement,
- sol : acide du groupe des podzosols en général, filtrant,
- caractéristiques : dans la plupart des cas, évolution lente et possible vers les stades à genêt puis vers la hêtraie (sauf blocage édaphique).

Objectifs de préservation :

- Fiche-actions GLPP :
 - maintien d'une pression de pâturage suffisante afin de ne pas avoir de fermeture du milieu

Pour en savoir plus :

LES LANDES A GENET PURGATIF MONTAGNARDES

Code Natura 2000 : 5120
Code CORINE : 31.842
Cytision oromediterranei



Caractéristiques de l'habitat :

- Strate arborescente : inexistante,
- Strate arbustive : rares *Juniperus communis*,
- Strate herbacée dense : *Cytisus purgans* souvent dominant avec fort recouvrement, parfois dans station très rocheuse implantations dans les fissures avec *Calluna vulgaris*, *Deschampsia flexuosa*, *Genista pilosa*, *Teucrium scorodonia*...
- Strate muscinale : inexistante.

Répartition de l'habitat :

En France

Sur le site : 13,7 ha.



Causes de disparition

n en France :

- écobuage,
- peu de risques car mise en valeur très limitée du fait de la faible fertilité.

Sensibilité sur le site :

Faible :

- écobuage (?)
- stade dynamique bloqué sans évolution vers la hêtraie

Etat de conservation : bon

Tendance : ↔

Richesse biologique :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : à rechercher.

Habitats associés ou en contact :

- habitats prairiaux pastoraux, landes,
- hêtraie,
- tourbières,

Remarques :

- sont concernées seulement les formations primaires,
- milieu en surface limitée, faible diversité floristique.

Caractères écologiques :

- étage : montagnard supérieur,
- climat : océanique,
- topographie : versants abrupts et rocheux, croupes rocheuses,
- substrat : roche basaltique massive,
- exposition : plutôt adret,
- sol : squelettique à bilan hydrique très déficitaire, sol peu évolué, ranker ou lithosol,
- caractéristiques : xéroacidiphile, souvent stable à long terme (blocage édaphique) sans évolution vers la forêt.

Objectifs de préservation :

- maintien en l'état, station en général sans intérêt forestier ni pastoral. Eviter tout de même la fermeture pas les ligneux,
- éviter toute création de piste ou de route forestière

Pour en savoir plus :

LES FORMATIONS HERBEUSES A NARD, RICHES EN ESPECES

Code Natura 2000 : 6230
Code CORINE : 35.1*
Diantho sylvatici-Meetum
athamanticum du Violon caninae



Caractéristiques de l'habitat :

- Strate arborescente : inexistante,
- Strate arbustive : rare (*Juniperus communis* et *Pinus sylvestris*),
- Strate herbacée inférieure à 40 cm : *Nardus stricta*, *Arnica montana*, *Calluna vulgaris*, *Cuscuta epithimum*, *Euphrasia spp.*, *Galium saxatile*, *Genista anglica*, *G. pilosa*, *G. sagittalis*, *Gentiana lutea*, *Gentianella campestris*, *Hieracium lachenalii*, *Jasione laevis*, *Juncus squarrosus*, *Meum athamaticum*, *Potentilla aurea*, *Senecio adonidifolius*, *Vaccinium spp.*, *Viola lutea*...
- Strate muscinale bien développée avec présence de lichens : présence de *Cetraria spp.* et de *Cladonia spp.*

Répartition de l'habitat :

En France

Sur le site : 817,4 ha.



Causes de disparition en France :

- abandon des pratiques pastorales anciennes,
- élevage plus intensif,
- embroussaillage.

Sensibilité sur le site :

Moyenne :

- surpâturage, avec fertilisation qui provoqueraient l'évolution de cette pelouse vers une prairie plus eutrophe avec perte des espèces caractéristiques,
- souspâturage qui entraînerait une évolution vers des landes montagnardes à éricacées puis vers la forêt.

Etat de conservation : bon en général

Tendance : ↔

Richesse biologique :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : *Lutra lutra* (Loutre d'Europe).

Habitats associés ou en contact :

- prairies humides à molinie, landes
- hêtraie,
- tourbières,

Remarques :

- milieu relativement répandu sur les monts d'Aubrac,
- richesse floristique exceptionnelle (40 à 50 espèces pour des relevés de 25 à 50 m²),
- confusion possible avec les pâturages à crételles et centauree.

Caractères écologiques :

- étage : montagnard à subalpin,
- climat : océanique atténué, c'est-à-dire frais et humide,
- topographie : croupes sommitales et hauts de versants peu pentus (estives, montagnes), niveau supérieur par rapport aux prairies humides et aux bas-marais tourbeux
- substrat : roche basaltique massive,
- exposition : toutes,
- sol : caractère nutritionnel pauvre, non conditionné par l'engorgement en eau,
- caractéristiques : mésoxéro à mésohydroacidiphile, habitat lié aux activités pastorales.

Objectifs de préservation :

- Fiche-actions GLPP :
 - Fertilisation minérale ou organique à proscrire ou faible (30/30/30 annuelle),
 - Amendements à éviter,
 - Chargement de 0,5 à 1,4 UGB/ha maximum pour les nardaies,
 - Passage du bétail régulier,
 - Allotissement et déplacement des bêtes si nécessaire,
 - Tenue d'un carnet de pâturage,
 - Pose et dépose de clôtures,

Pour en savoir plus :

Chambre d'agriculture du Cantal, 1998. Programme Life Natura 2000 sur le Massif cantalien : modalités de gestion. BCA du 20 février 1998.

LES PRAIRIES HUMIDES A MOLINIE

Code Natura 2000 : 6410
Code CORINE : 37.311
Ligulario sibiricae-Molinetum
caeruleae du Juncion acutiflori



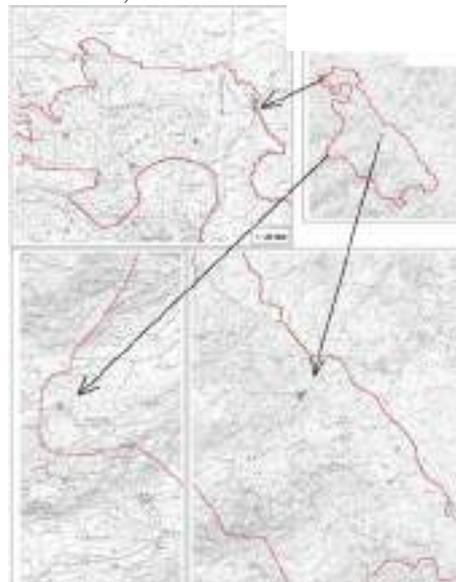
Caractéristiques de l'habitat :

- Strate arborescente : inexistante,
- Strate arbustive : inexistante
- Strate herbacée : *Molinia caerulea*, *Narthecium ossifragum*, *Euphrasia hirtella*, *Wahlenbergia hederacea*, *Scorzonera humilis*, *Polygonum bistorta*, *Juncus acutiflorus*, *Parnassia palustris*, *Pinguicula vulgaris*, *Ligularia sibirica*, *Epilobium palustre*, *Carex echinata*, *C. panicea*, *Carex nigra*, *Sanguisorba officinalis*
- Strate muscinale : *Sphagnum spp.*

Répartition de l'habitat :

En France

Sur le site : 6,8 ha.



Causes de disparition en France :

- Habitat apparemment non menacé, parfois même localement en extension

Sensibilité sur le site :

Moyenne :

- Maintien des conditions hydriques initiales,
- La perte de surface agricole par la conservation de la moliniaie peut être mal acceptée.

Etat de conservation : moyen

Tendance : ↔

Richesse biologique :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : *Ligularia sibirica* (Ligulaire de Sibérie).

Habitats associés ou en contact :

- Complexes tourbeux (7100),
- Landes,
- Prairies humides.

Remarques :

- Habitat de physionomie toujours dense et fermée, mais assez variée.

Caractères écologiques :

- étage : montagnard (1000-1400 m),
- climat : tendance océanique montagnard,
- topographie : en dépression, plus rarement coteaux susceptibles de retenir une humidité édaphique ou suintements,
- substrat : basalte,
- exposition : sans influence,
- sol : hydromorphes argileux ou tourbeux acides à nappe phréatique élevée (gley), parfois à pseudo-gley,
- caractéristiques : influences biotiques nulles à extensives (fauche et pâturage).

Objectifs de préservation :

- La gestion passe par la gestion de la nappe et par un contrôle régulier de son niveau. En général, on ne drainera pas la zone occupée par la prairie à Molinie et on évitera toute autre intervention pouvant entraîner une variation horizontale ou verticale du niveau de la nappe phréatique (comblement possible des drains existants) ;
- Pâturage estival extensif bovin avec une pression limitée et variable selon la composition de la moliniaie (attention à un pâturage trop précoce pour éviter une destruction du sol).
- Le fauchage diminue l'effet destructeur de la litière hivernale formée et permet le maintien d'une flore variée

Pour en savoir plus :

FOUCAULT, B. (de), 1986. - Contribution à une étude systémique des prairies de l'Aubrac (Massif central français). Doc. Phytosoc. NS, X (1) : 255-305.

LES PRAIRIES DE FAUCHE MONTAGNARDES

Code Natura 2000 : 6520
Code CORINE : 38.31
Viola luteae-Trisetum flavescens
du Polygono-Trisetion



Caractéristiques de l'habitat :

- Strate arborescente : inexistante,
- Strate arbustive : inexistante,
- Strate herbacée de 50 à 80 cm de haut : *Alchemilla xanthochlora*, *Anthoxanthum odoratum*, *Anthriscus sylvestris*, *Campanula lanceolata*, *Dactylis glomerata*, *Dianthus sylvaticus*, *Gentiana lutea*, *Lychnis flos-cuculi*, *Narcissus poeticus*, *Meum athamanticum*, *Trollus europeus*, *Viola lutea*, *Polygonum bistorta*, *Trisetum flavescens*, *Briza media*, *Cynosurus cristatus*...
- Strate muscinale : inexistante.

Répartition de l'habitat :

En France

Sur le site : 114,7 ha.



Causes de disparition en France :

- abandon des pratiques pastorales anciennes et pratiques plus intensives,
- mise en culture,
- embroussaillage lié à la déprise,
- fertilisation trop importante.

Sensibilité sur le site :

Forte :

- fertilisation ou fauche trop précoce qui provoqueraient l'évolution de cette prairie vers une prairie plus eutrophe avec perte des espèces prairiales caractéristiques,
- abandon qui entraînerait une évolution vers des faciès d'embroussaillage puis vers la forêt à plus ou moins long terme.

Etat de conservation : bon en général

Tendance : ↓

Richesse biologique :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : à rechercher.

Habitats associés ou en contact :

- habitats prairiaux pastoraux, landes,
- hêtraie,
- tourbières,

Remarques :

- formation secondaire gagnée sur la forêt,
- milieu en cours de disparition actuellement sur les Monts d'Aubrac et de surface limitée,
- richesse floristique exceptionnelle.

Caractères écologiques :

- étage : montagnard (1000-1400 m),
- climat : tendance océanique montagnard,
- topographie : plutôt en condition de faible pente,
- substrat : roche basaltique massive,
- exposition : souvent ensoleillée,
- sol : moyennement fumé (mésotrophe) assez profond,
- caractéristiques : habitat très instable lié aux activités anthropiques (inexistant à l'état naturel).

Objectifs de préservation :

- Fiche-actions GLPP :
 - Maintien des formes d'exploitation traditionnelles : fauche à partir de mi-juillet (la date variant d'une année sur l'autre selon les conditions d'humidité du sol)
 - Possibilité d'un pâturage d'arrière-saison après la fauche (août-septembre, ou octobre)
 - Maintien d'un minimum un apport de fumure de fond (PK) de l'ordre de 20-40, la fertilisation en azote doit être raisonnée au cas par cas (0 à 15 unités) si aucun déprimage n'est réalisé, pour ne pas favoriser la floraison d'espèces précoces (sénescences à la période de récolte du foin) ; sinon, limiter les apports à 30 unités d'azote /ha.

Pour en savoir plus :

FOUCAULT B. (de), 1986. Contribution à une étude systémique des prairies de l'Aubrac (Massif Central français). Doc. Phytosoc. NS X (1) : 255-305.

Parc National des Cévennes. Fiches de gestion d'habitats naturels d'intérêt communautaire : prairies de fauche d'altitude.

LES TOURBIERES HAUTES ACTIVES

Code Natura 2000 : 7110

Code CORINE : 51.1...*

Calluno vulgaris-

Sphagnion medii

Caractéristiques de l'habitat :



- Strate arborescente : inexistante,
- Strate arbustive : présence ponctuelle de *Salix aurita*, *Salix atrocinerea* en marge,
- Strate herbacée :
 - Sur les buttes de sphaignes, *Calluna vulgaris*, *Vaccinium myrtillus*, *Vaccinium oxycoccos*, *Drosera rotundifolia*, *Deschampsia flexuosa*, *Potentilla palustris*, *Eriophorum vaginatum*,
 - Et parfois aussi une flore de prairies plus humides, *Juncus squarrosus*, *Cirsium palustre*, *Viola palustris*, *Selinum pyrenaicum*
- Strate muscinale : buttes de sphaignes *Sphagnum spp.* Et mousses hygrophiles comme *Polytrichum commune*, *Pleurozium schreiberi*, *Cladonia sp.*, *Aulacomnium palustre*.

Répartition de l'habitat :

En France



Cahiers d'habitats Natura 2000 –
la Documentation Française

Sur le site : 5,1 ha.



Causes de disparition en France :

- Boisement artificiel : enrésinement,
- Extraction de tourbe,
- Drainage,
- Pratiques agricoles non respectueuses (surpâturage, brûlis, creusement de plans d'eau...).

Sensibilité sur le site :

Forte :

- La perte de surface agricole par le maintien de la tourbière peut être mal acceptée,
- La sensibilité de la tourbière aux apports azotés doit être réfléchi à l'échelle du bassin versant

Etat de conservation : moyen

Tendance : ↓

Richesse biologique :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : *Lutra lutra* (Loutre d'Europe).

Habitats associés ou en contact :

- Complexes tourbeux (7100),
- Landes,
- Prairies humides.

Remarques :

- richesse floristique exceptionnelle.

Caractères écologiques :

- étage : montagnard (1000-1400 m),
- climat : tendance océanique montagnard,
- topographie : plutôt en condition de faible pente, le plateau tourbeux généralement bombé est encaissé dans de petites dépressions topographiques,
- substrat : basalte,
- exposition : sans influence,
- sol : sol entièrement constitué de tourbe gorgée d'eau, la tourbe pouvant atteindre jusqu'à 6m d'épaisseur,
- caractéristiques : habitat très sensible lié au vecteur eau et à l'équilibre très instable : alimentation ombrotrophique.

Objectifs de préservation :

- Fiche actions GZT :
 - gestion de la zone tourbeuse,
 - gestion de la zone tampon de 35 mètres,
 - gestion de la zone d'influence (bassin versant),
 - restauration

Pour en savoir plus :

DUPIEUX N., 1998. La gestion conservatoire des tourbières de France : premiers éléments scientifiques et techniques. Espaces Naturels de France, programme Life « tourbières de France », Orléans, 244p.

Caractéristiques de l'habitat :



- Strate arborescente : inexistante,
- Strate arbustive : présence rare de *Pinus sylvestris*
- Strate herbacée :
 - Des restes de tourbières hautes actives, *Calluna vulgaris*, *Scirpus cespitosus*, *Eriophorum vaginatum*, *Drosera rotundifolia*, ,
 - Une flore de prairie à *Juncus acutiflorus*, *Molinia coerulea*, *Selinum pyrenaicum*, *Holcus lanatus*
- Strate muscinale : buttes de sphaignes *Spagnum spp.*, *Dicranella sp.*

Répartition de l'habitat :

En France



Cahiers d'habitats Natura 2000 –
la Documentation Française

Sur le site : 2,9 ha.



Causes de disparition en France :

- Boisement artificiel : enrésinement,
- Assèchement naturel (sécheresse prolongée) ou anthropique (drainage),
- Pratiques agricoles non respectueuses (surpâturage, brûlis, creusement de plans d'eau...).

Sensibilité sur le site :

Forte :

- Restauration par rétablissement des conditions hydriques initiales,
- La perte de surface agricole par la restauration de la tourbière peut être mal acceptée,
- La sensibilité de la tourbière aux apports azotés doit être réfléchi à l'échelle du bassin versant.

Etat de conservation : moyen

Tendance : ↓

Richesse biologique :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : *Lutra lutra* (Loutre d'Europe).

Habitats associés ou en contact :

- Complexes tourbeux (7100),
- Landes,
- Prairies humides.

Remarques :

- Sont concernées les formations susceptibles d'être régénérées naturellement.

Caractères écologiques :

- étage : montagnard (1000-1400 m),
- climat : tendance océanique montagnard,
- topographie : plutôt en condition de faible pente, le plateau tourbeux généralement bombé ou cuvettes tourbeuses,
- substrat : basalte,
- exposition : sans influence,
- sol : sol relativement sec, entièrement constitué de tourbe en voie de minéralisation,
- caractéristiques : habitat très sensible lié au vecteur eau et à l'équilibre très instable.

Objectifs de préservation :

- Fiche actions GZT :
 - Modes de traitement : gestion conservatoire : limiter l'apport d'intrant minéraux et organiques en instaurant une zone tampon sur le bassin versant et la zone humide. Possibilité de poser des barrages seuils pour faire monter l'aquifère.
 - Travaux : lors de travaux, veiller au respect de ces zones (pas de piétinement). Tous les travaux risquant d'entraîner des perturbations au niveau hydrique sont à proscrire. Possibilité de décapage de petites surfaces pour re-dynamiser l'habitat.

Pour en savoir plus :

- DUPIEUX N., 1998. La gestion conservatoire des tourbières de France : premiers éléments scientifiques et techniques. Espaces Naturels de France, programme Life « tourbières de France », Orléans, 244p.
- Cahiers d'habitats Natura 2000, 2002. Tome 3 : Habitats humides. La Documentation Française. 457 p.

LES TOURBIERES DE TRANSITION ET TREMBLANTS

Code Natura 2000 : 7140
Code CORINE : 54.5
Caricetum limosae

Caractéristiques de l'habitat :



- Strate arborescente : inexistante,
- Strate arbustive : inexistante
- Strate herbacée :
 - *Carex limosa*, *C. lasiocarpa*, *C. curta*,
C. rostrata, *C. diandra*, *Eriophorum*
angustifolium, *Potentilla palustris*,
Menyanthes trifoliata, *Drosera*
rotundifolia, *Juncus acutiflorus*, *Viola*
palustris, *Equisetum fluviatile*, *Agrostis*
canina, *Dactylorhiza maculata*,
Epilobium palustre, *Festuca rubra*,
Selinum pyrenaicum, *Galium palustre*,
Caltha palustris, *Carum verticillatum*
- Strate muscinale : *Spagnum spp.*

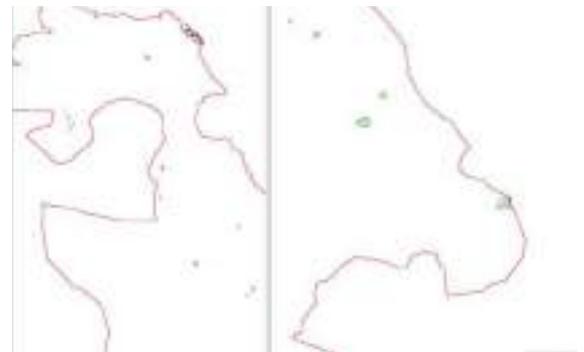
Répartition de l'habitat :

En France



Cahiers d'habitats Natura 2000 –
la Documentation Française

Sur le site : 14,1 ha.



Causes de disparition en France :

- Boisement artificiel : enrésinement,
- Assèchement naturel (sécheresse prolongée) ou anthropique (drainage),
- Pratiques agricoles non respectueuses (surpâturage, brûlis, creusement de plans d'eau...).

Sensibilité sur le site :

Forte :

- Maintien des conditions hydriques initiales,
- La perte de surface agricole par la conservation de la tourbière peut être mal acceptée,
- La sensibilité de la tourbière aux apports azotés doit être réfléchi à l'échelle du bassin versant.

Etat de conservation : moyen

Tendance : ↓

Richesse biologique :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : *Lutra lutra* (Loutre d'Europe).

Habitats associés ou en contact :

- Complexes tourbeux (7100),
- Landes,
- Prairies humides.

Remarques :

- stade intermédiaire dans l'évolution d'une tourbière.

Caractères écologiques :

- étage : montagnard (1000-1400 m),
- climat : tendance océanique montagnard,
- topographie : points bas de plateaux, de vallées, le long des cours d'eau,
- substrat : basalte,
- exposition : sans influence,
- sol : sol entièrement constitué de tourbe gorgée d'eau,
- caractéristiques : habitat très sensible lié au vecteur eau et à l'équilibre très instable.

Objectifs de préservation :

- Fiche-actions GZT :
 - Modes de traitement : gestion conservatoire : limiter l'apport d'intrant minéraux et organiques en instaurant une zone tampon sur le bassin versant et la zone humide. Possibilité de poser des barrages seuils pour faire monter l'aquifère.
 - Travaux : lors de travaux, veiller au respect de ces zones (pas de piétinement). Tous les travaux risquant d'entraîner des perturbations au niveau hydrique sont à proscrire. Possibilité de décapage de petites surfaces pour re-dynamiser l'habitat.

Pour en savoir plus :

- DUPIEUX N., 1998. La gestion conservatoire des tourbières de France : premiers éléments scientifiques et techniques. Espaces Naturels de France, programme Life « tourbières de France », Orléans, 244p.
- Cahiers d'habitats Natura 2000, 2002. Tome 3 : Habitats humides. La Documentation Française. 457 p.

LA HETRAIE ACIDIPHILE ATLANTIQUE A LUZULE BLANC DE NEIGE

Code Natura 2000 : 9120
Code CORINE : 41.122
Luzulo nivae-Fagetum du
Luzulo-Fagion



Caractéristiques de l'habitat :

- Strate arborescente : *Fagus sylvatica* dominant, *Abies alba*,
- Strate arbustive : *Ilex aquifolium* sporadique à dense, *Lonicera nigra*, *Sorbus aria*, *S. aucuparia*,
- Strate herbacée : abondance d'espèces acidiphiles ou acidiclives : *Agrostis capillaris*, *Deschampsia flexuosa*, *Prenanthes purpurea*, *Oxalis acetosella*, *Vaccinium myrtillus*, *Viola riviniana*, et autres espèces : *Blechnum spicant*, *Dryopteris dilatata*, *Euphorbia hyberna*, *Luzula nivea*, *L. sylvatica*,
- Strate muscinale : à rechercher.

Répartition de l'habitat :

En France



Sur le site : 53,6 ha.



Causes de disparition en France :

- transformations trop drastiques,
- aménagement pour les sports d'hiver.

Sensibilité sur le site :

Faible :

- habitat faiblement représenté du fait de facteurs naturels,
- faciès riche en Houx très rare,
- absence de prise en compte de cet habitat dans les documents d'aménagement.

Etat de conservation : bon

Tendance : ↔

Richesse biologique :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : Rosalia alpina.

Habitats associés ou en contact :

- habitats prairiaux pastoraux,
- hêtraie neutrophile,
- tourbières,
- landes.

Remarques :

- milieu faiblement représenté par rapport à la hêtraie neutrophile à Scille lis-jacinthe – souvent sans Scille - (non d'intérêt communautaire) installée à mi-versant ou bas de versant

Caractères écologiques :

- étage : montagnard moyen à supérieur,
- climat : atlantique bien arrosé,
- topographie : différentes stations : versants, plateaux, replats, crête sommitale,
- substrat : roche basaltique,
- exposition : toutes expositions,
- sols : variés : plus ou moins podzolisés, lessivés, bruns acides..., pauvreté en éléments minéraux, plus ou moins forte acidité (pH de 3,5 à 5), généralement faible activité biologique à l'origine d'une couche de matière organique pure (OH) tachant les doigts au niveau de la litière,
- caractéristiques : formation climacique.

Objectifs de préservation :

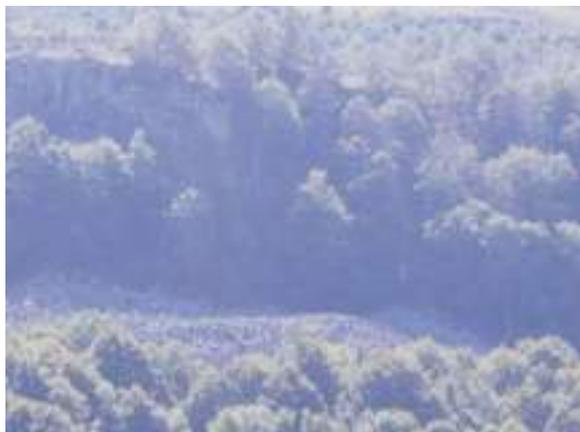
- Fiche actions GMF :
 - Transformations vivement déconseillées
 - Maintenir et favoriser le mélange des essences
 - Maintenir globalement le sous-bois caractéristique à Houx
 - Régénération naturelle à privilégier
 - Maintien d'arbres morts, surannés ou déperissants
 - Adapter les opérations de gestion courante

Pour en savoir plus :

La Documentation Française, 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000, Tome 1 : habitats forestiers. Deux volumes, 760p.

LES FORETS MIXTES DE RAVIN ET DE PENTE A FRENE ET ERABLE SYCOMORE

Code Natura 2000 : 9180
Code CORINE : 41.41*
Lunario-Aceretum du
Lunario redividae-Acerion
pseudoplatani



Caractéristiques de l'habitat :

- Strate arborescente : *Fraxinus excelsior* et *Acer pseudoplatanus* dominants, *Ulmus laevis*,
- Strate arbustive : *Corylus avellana*, *sambucus racemosa*,
- Strate herbacée : *Actaea spicata*, *Dryopteris filix-mas*, *Galium odoratum*, *Lonicera xylosteum*, *Lunaria rediviva*, *Mercurialis perennis* *Polystichum aculeatum*, *Sambucus racemosa*
- Strate muscinale : à rechercher.

Répartition de l'habitat :

En France



Cahiers d'habitats Natura 2000 –
la Documentation Française

Sur le site : 3,4 ha.



Causes de disparition en France :

- Coupes, passage d'engins.

Sensibilité sur le site :

Faible :

- Habitat difficile d'accès,
- Coupes dans ce type d'habitat

Etat de conservation : moyen

Tendance : ↓

Richesse biologique :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : à rechercher.

Habitats associés ou en contact :

- hêtraie neutrophile,
- tourbières.

Remarques :

- milieu très peu représenté, couvrant une surface très faible.

Caractères écologiques :

- étage : montagnard,
- climat : atlantique,
- topographie : ravins, combes, versants à pente très forte,
- substrat : roche basaltique,
- exposition : surtout expositions fraîches,
- sols : très faibles sur éboulis grossiers à importants en situation de ravin et de combe, instable, humus de type mull acide,
- caractéristiques : climax stationnel en situation de ravin frais et d'éboulis colmatés ou peuplement pionnier sur éboulis grossiers peu colmatés.

Objectifs de préservation :

Une non-gestion se justifie notamment pour :

- peuplements difficiles d'accès voire dangereux, pour les engins et le personnel ;
- peuplements d'altitude : couloirs d'avalanche, sols très sensibles à une ouverture ;
- peuplements subnaturels à naturels, n'ayant pas fait l'objet d'interventions depuis plusieurs décennies ;
- peuplements très peu développés en lisières d'éboulis ;

Toutes ces conditions sont réunies sur notre site.

Pour en savoir plus :

La Documentation Française, 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000, Tome 1 : habitats forestiers. Deux volumes, 760p.

BOIS DE FRENES ET D'AULNES DES RUISSELETS ET DES SOURCES

Code Natura 2000 : 91E0
Code CORINE : 44.31*
Carici remotae-Alnetum glutinosae
de l'Alnenion glutinoso-incanae



Caractéristiques de l'habitat :

- Strate arborescente : *Alnus glutinosa*, *Fraxinus excelsior*
- Strate arbustive : *Ribes rubrum*, *Corylus avellana*
- Strate herbacée : *Athyrium filix-femina*, *Carex remota*, *Carex strigosa*, *Equisetum spp.*, *Filipendula ulmaria*, *Impatiens noli-tangere*, *Lysimachia nemorum*
- Strate muscinale : *Thuidium tamariscinum*.

Répartition de l'habitat :

En France



Cahiers d'habitats Natura 2000 –
la Documentation Française

Sur le site : 81,5 ha.



Causes de disparition en France :

- passage d'engins,
- transformation du cours d'eau
- utilisation de produits agro-pharmaceutiques à proximité du peuplement.

Sensibilité sur le site :

Forte :

- coupes dans ce type d'habitats,
- passages d'engins,
- utilisation de produits agro-pharmaceutiques.

Etat de conservation : moyen

Tendance : ↔

Richesse biologique :

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitats : loutre d'Europe, écrevisse à pattes blanches.

Habitats associés ou en contact :

- hêtraie neutrophile,
- prairies pastorales,
- tourbières.

Remarques :

- milieu réduit à des lambeaux linéaires en fond de vallon en bordure de ruisseaux mais restant très bien représenté sur le site.

Caractères écologiques :

- étage : montagnard,
- climat : atlantique,
- topographie : fond de vallon en bordure de ruisseaux, zone de source,
- substrat : roche basaltique (alluvions, colluvions),
- exposition : toutes expositions,
- sols : en général assez profonds (60 à 100 cm), hydromorphe, humus de type mull, hydromull avec pH autour de 5- 6,
- caractéristiques : climax stationnel.

Objectifs de préservation :

- Fiche actions GMF :
 - Protéger le substrat contre toute perturbation forte.
 - Eviter la destruction des semis lors d'opérations de débardage.
 - Eviter les ouvertures importantes
- Mise en place de placeaux test pour étudier la dynamique de cet habitat.

Pour en savoir plus :

- La Documentation Française, 2001. Cahiers d'habitats Natura 2000, Tome 1 : habitats forestiers. Deux volumes, 760 p.
- Cahiers d'habitats Natura 2000, 2001. Tome 1 : Habitats forestiers. La Documentation Française. 2 volumes : 762 p.

Préfecture de l'Aveyron
Place Charles de Gaulle
BP 715 - 12007 RODEZ cédex
Tél : 05 65 75 71 71

Direction Régionale de l'Environnement Midi-Pyrénées
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât G 31074 Toulouse
Tél : 05 62 30 26 26

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aveyron
Route de Moyrazès
12033 RODEZ cédex 9
Tél : 05 65 73 50 00



Office National des Forêts
21 r St Firmin
12850 Onet-le-Château
Tél : 05 65 77 10 00



Direction Régionale de l'Environnement
MIDI-PYRÉNÉES



*Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
de l'Aveyron*